

# Bulletin du Conseil communal

N° 8



**Lausanne**

Séance du 5 décembre 2017

Volume I : Débats, communications,  
initiatives et rapports de commission les concernant



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne****Séance du 5 décembre 2017**

8<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 5 décembre 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

**Sommaire**

**Ordre du jour** ..... 680

**Première partie**..... 689

**Communications**

Allocution de la Présidente – Départ à la retraite de M<sup>me</sup> Dominique Monbaron, assistante administrative au Secrétariat du Conseil communal..... 689

Décès de M<sup>me</sup> Janine Resplendino, conseillère communale..... 690

Décès de M. Francis Rastorfer, père de M. Jacques-Etienne Rastorfer, conseiller communal..... 690

Décès de M. Claude Pahud, ancien conseiller communal..... 690

Courriel de M. Filippo Rivola, conseiller communal, démission au sein de la Commission permanente de gestion..... 690

Demandes d'urgences de la Municipalité pour les Préavis N<sup>os</sup> 2017/46, 2017/47, 2017/40, 2017/50, 2017/51, 2017/44, 2017/22, 2017/39, 2017/31 et 2017/24 ..... 691

Municipalité - Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de Fr. 349 000.— pour le projet de révision du Plan général d'affectation (PGA) ..... 693

Communication de la Municipalité relative à la pétition de M. Stéphane Tercier et consorts intitulée « Sécurité et qualité de vie dans le quartier du Mont-d'Or »..... 693

Municipalité - Stade olympique de la Pontaise – travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements – ouverture d'un compte d'attente..... 694

Réponse de la Municipalité à la pétition du Parti libéral-conservateur (PLC) concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc ..... 695

**Communications – Dépôts**

Motion de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite »..... 697

Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en Ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public » ..... 697

Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? » ..... 697

**Questions orales**..... **697**

**Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2018. Plan des investissements pour les années 2018 à 2021**

Préavis N<sup>o</sup> 2017/51 du 12 octobre 2017

Discussion ..... 706

**Deuxième partie**..... **723**

**Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2018. Plan des investissements pour les années 2018 à 2021**

Préavis N° 2017/51 du 12 octobre 2017

Reprise de l'examen du préavis ..... 723

**Plan des investissements – Années 2018 à 2021**

Discussion ..... 749

**Ordre du jour**

**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

**B. QUESTIONS ORALES**

**C. RAPPORTS**

R14. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). YVAN SALZMANN.

R15. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). MANUEL DONZE.

R18. Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 sign.) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).

R20. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). ARNAUD BOUVERAT.

R21. Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). ALIX OLIVIER BRIOD.

R22. Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.

R23. Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3<sup>e</sup> étape » (FIM, CD). AUDE BILLARD.

R24. Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). HENRI KLUNGE.

R26. Postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.

R28. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (LEA). JACQUES PERNET.

R29. Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). DIANE WILD.

- R30. Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). VERONIQUE BEETSCHEN.
- R31. Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R32. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). PHILIPPE MIAUTON.
- R33. Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.
- R34. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- R35. Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).
- R37. Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). STEPHANE WYSSA.
- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRE MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CEDRIC FRACHEBOUD.
- R42. Préavis N° 2017/22 : Pont routier de Sévelin. Renforcement et assainissement de l'ouvrage. Déviation de la conduite de gaz. (FIM, SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRESIDENT).
- R48. Rapport-préavis N° 2017/24 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ». (CD). CAROLINE ALVAREZ-HENRY.
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).

- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.): « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).
- R51. Préavis N° 2017/31 : Études régionales : demande d'un crédit IV d'investissement du patrimoine administratif. (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE. (JOHANN DUPUIS, PRESIDENT).
- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R53. Préavis N° 2017/39 : Plateforme 10. Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à l'État de Vaud. Octroi d'une subvention d'investissement de la Ville de Lausanne au projet. Transfert des activités du mudac à une fondation de droit public. (CD). LOUIS DANA.
- R54. Préavis N° 2017/40 : Crédits-cadres annuels 2018. Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic. Renouvellement et extension des réseaux des collecteurs publics et de distribution d'eau, et échanges périodiques des systèmes de comptage. Renouvellement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels et échange périodique des systèmes de comptage. Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Entretien de surfaces privées communales. (FIM, SE, LEA, EJQ, SiL). COMMISSION DES FINANCES (ROMAIN FELLI).
- R55. Préavis N° 2017/44 : Droits de superficie distincts et permanents n°s 2'204 (site de Beaulieu) et 2'574 (parking souterrain de Beaulieu) à charge de la parcelle communale n° 2'201 en faveur de la Fondation de Beaulieu. Restructuration foncière : réduction de l'emprise du DDP 2'204 et création de deux nouveaux DDP n°s 20'899 (Halles Sud) et 20'900 (bâtiment du Béjart Ballet Lausanne) en faveur de la Fondation de Beaulieu avec retour anticipé des constructions des Halles Nord et des jardins à la Commune de Lausanne ; réduction de l'assiette du DDP parking n° 2'574 ; cession du DDP n° 20'900 par la Fondation de Beaulieu à la Fondation Béjart Ballet Lausanne. Octroi d'un cautionnement solidaire de CHF 5'500'000.– afin de garantir le prêt bancaire nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment du Béjart Ballet Lausanne. (CD, LEA). VINCENT ROSSI.
- R56. Préavis N° 2017/46 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2018. (LEA). COMMISSION DES FINANCES (JEAN-FRANÇOIS CACHIN).
- R57. Préavis N° 2017/47 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2018. (FIM). COMMISSION DES FINANCES (PHILIPPE MIAUTON).
- R58. Préavis N° 2017/50 : Crédits supplémentaires 2017 (2<sup>e</sup> série). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (GIANNI JOHN SCHNEIDER).
- R59. Préavis N° 2017/51 : Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2018. Plan des investissements pour les années 2018 à 2021. (FIM). COMMISSION DES FINANCES (STEPHANE WYSSA, PRESIDENT).

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

#### **INITIATIVES**

- INI20. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (6<sup>e</sup>/14.11.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

- INI21. Postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : « Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose ». (6<sup>e</sup>/14.11.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI22. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (6<sup>e</sup>/14.11.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI23. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Plus de démocratie avec le budget participatif ». (6<sup>e</sup>/14.11.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI24. Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! ». (6<sup>e</sup>/14.11.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

### **INTERPELLATIONS**

- INT19. Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Départ du chef du SEP+S : quelles conséquences pour la Ville ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [EJQ]. DEVELOPPEMENT ET REPOSE MUNICIPAL.
- INT20. Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « La réputation de Philippe Martinet et celle de la Ville de Lausanne a été gravement atteinte par la RTS, la Ville compte-t-elle laisser le service public salir les institutions lausannoises et son ancien collaborateur sans réaction ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [EJQ]. DEVELOPPEMENT ET REPOSE MUNICIPAL.
- INT54. Interpellation de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7<sup>e</sup>/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [SCS, SiL/27.4.17]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17<sup>e</sup>/4.4.17) [SE/13.7.17]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1<sup>er</sup> mai congé, mais pourquoi ? ». (18<sup>e</sup>/2.5.17) [CD/17.8.17]. DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5<sup>e</sup>/4.10.16) [FIM/7.9.17]. DISCUSSION.
- INT9. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « 'Netplus' : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [SiL/14.9.17]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M<sup>me</sup> Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [SE/14.9.17]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA, CD/5.10.17]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie administrative alors que la Commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA, FIM/28.9.17]. DISCUSSION.
- INT13. Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [SCS/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1<sup>re</sup>/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.

- INT16. Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [FIM/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT17. Interpellation de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [FIM, LEA/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SiL/9.11.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 16.1.18 (18 h et 20 h 30), 30.1.18 (18 h et 20 h 30), 13.2.18 (18 h et 20 h 30), 6.3.18 (18 h et 20 h 30), 20.3.18 (18 h et 20 h 30), 27.3.18 (18 h et 20 h 30), 24.4.18 (18 h et 20 h 30), 8.5.18 (18 h et 20 h 30), 22.5.18 (18 h et 20 h 30), 29.5.18 (18 h et 20 h 30), 12.6.18 (18 h et 20 h 30), 13.6.18 (18 h), 26.6.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve, 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). **MATTHIEU CARREL.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). **FABRICE MOSCHENI.**
- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). **PHILIPP STAUBER.**
- 13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). **ALAIN HUBLER.**
- 22.8.17 Postulat de M<sup>me</sup> Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). **SANDRINE SCHLIENGER.**
- 22.8.17 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). **MARIE-THERESE SANGRA.**

- 22.8.17 Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). **MUSA KAMENICA.**
- 2.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). **PIERRE CONSCIENCE.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/26 : Réaménagement de diverses places de jeux – 3<sup>e</sup> étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM). **GAËLLE LAPIQUE.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). **QUENTIN BEAUSIRE.**
- 5.9.17 Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). **HENRI KLUNGE.**
- 5.9.17 Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). **VINCENT BRAYER.**
- 5.9.17 Pétition de M<sup>me</sup> et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). **SANDRINE SCHLIENGER.**
- 19.9.17 Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). **SARA GNONI.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). **ANDRE MACH.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). **ROMAIN FELLI.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). **VALENTIN CHRISTE.**
- 3.10.17 Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). **XAVIER COMPANYY.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). **ALAIN HUBLER.**
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). **GUY GAUDARD.**



- 31.10.17 Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). **FILIPPO RIVOLA.**
- 31.10.17 Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). **JEAN-PASCAL GENDRE.**
- 14.11.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). **ALICE GENOUD.**
- 14.11.17 Rapport-préavis N° 2017/48 : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 800'000.– pour l'organisation d'un concours d'urbanisme et la définition d'une image directrice pour l'aménagement du secteur Riponne-Tunnel. Réponse au postulat de M. Philippe Mivelaz « Pour une 'grenette solaire' à la place de la Riponne ». Réponse à la pétition de M. Guy Gaudard et consorts « Pour un accès sans contrainte au parking de la Riponne selon publication en page 39 dans la feuille des Avis Officiels N° 42 du 27 mai 2014. (CD, FIM). **DENIS CORBOZ.**
- 14.11.17 Préavis N° 2017/49 : Construction d'un bâtiment multi-usage Rama II. Extension d'une servitude de superficie. (SE, LEA, CD). **ALAIN HUBLER.**
- 5.12.17 Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). **PHILIPP STAUBER.**
- 5.12.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). **DOMINIQUE GIGON.**
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). **SANDRA PERNET.**
- 05.12.17 Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). **COMMISSION DES PETITIONS.**

## **II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6<sup>e</sup>/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13<sup>e</sup>/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16<sup>e</sup>/21.3.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20<sup>e</sup>/23.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**

- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [SE, EJQ]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22<sup>e</sup>/13.6.17) [EJQ]. **DISCUSSION.**
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-Saint-Jean ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 5.9.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? ». (2<sup>e</sup>/5.9.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 19.9.17 Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 19.9.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3<sup>e</sup>/19.9.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere et consorts : « Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [CD, LEA]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 3.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « CBD en libre-service : quelles réglementations ? ». (4<sup>e</sup>/3.10.17) [SE, FIM]. **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Lausanne et sa dette abyssale ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Abattage de la forêt du Flon pour le nouveau tramway Renens-Gare – Lausanne-Flon ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 31.10.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5<sup>e</sup>/31.10.17) [LEA, CD]. **DISCUSSION.**

- 31.10.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Céline Misiego et consorts contre la fermeture d'offices postaux. (5<sup>e</sup>/31.10.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Auberge du Chalet-à-Gobet après l'EVAM, une réouverture de l'auberge est-elle possible en faveur du public ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [LEA]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**
- 14.11.17 Interpellation de M<sup>me</sup> Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6<sup>e</sup>/14.11.17) [FIM]. **DISCUSSION.**

## Première partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Alix Aubert, Gaëlle Lapique, Anita Messere, Sandra Pernet, Claude-Alain Voiblet

Membres absents non excusés : MM. Jean-Pascal Gendre, Mathieu Maillard

Membres présents 92

Membres absents excusés 5

Membres absents non excusés 2

Effectif actuel 99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

### Communication

Allocution de la Présidente – Départ à la retraite de M<sup>me</sup> Dominique Monbaron, assistante administrative au Secrétariat du Conseil communal

**La présidente** : – J'ai tout d'abord le plaisir d'accueillir, ici dans notre salle, des anciennes présidentes et présidents du Conseil communal. Je vais les nommer : M<sup>mes</sup> Marcelle Foretay-Amy, Michelle Tauxe, Myriam Tétaz, MM. Roland Ostermann, Alexandre Bidaud et Claude Bonnard. Pourquoi sont-ils là ? Nous recevons, ce soir, M<sup>me</sup> Dominique Monbaron, assistante du Conseil communal qui, dans quelques jours, fera valoir son droit à la retraite après plus de vingt-cinq ans passés parmi nous.

En effet, elle est entrée au Secrétariat du Conseil le 15 décembre 1991, engagée par M<sup>me</sup> Catherine Bolens, qui elle aussi est présente ce soir et je la salue. Je rappelle ici quelques étapes de sa carrière. Elle a collaboré avec 4 secrétaires du conseil – dont M. Daniel Hammer qui est aussi ici présent, que je salue également –, 25 présidentes et présidents du Conseil, 79 membres du Bureau, 4 syndique et syndics, 22 membres de la Municipalité et plusieurs centaines de conseillers communaux.

A la fin du dernier millénaire, elle a officié durant une année à la fois comme secrétaire du Conseil et assistante du Conseil. Elle a également remplacé le secrétaire encore à de nombreuses reprises, que ce soit en séance du Bureau, de commissions ou du Conseil, parfois pendant plusieurs mois. Tout au long de ces années, M<sup>me</sup> Monbaron a préparé les dossiers de séance de tous les présidents successifs et présidents, relu les rapports de la Commission de gestion, en a complété les références, tenu à nos jours nos différentes échéances et nous les a rappelées. En bref, elle a contribué à la bonne marche du Conseil, à l'excellence de nos travaux, à la grandeur de nos propos.

Parmi tous les aspects que l'on retiendra de son passage au sein de notre secrétariat, j'aimerais souligner les points suivants. Sa rigueur et sa précision, qualités essentielles dans la préparation de nos débats. Sa mémoire et sa capacité à retrouver un cas particulier qui permet d'éclairer une question ou apporter une information manquante. Il y a quelques jours encore elle a ressorti, sans difficulté, un cas qui a permis d'interpréter un point de notre règlement. Sa disponibilité, sa souplesse et sa discrétion. Au nom de cette Assemblée, nous prenons congé de vous, madame Monbaron, et vous souhaitons une excellente retraite. Profitez de chaque instant et je vous remets un cadeau bien mérité de la part de nous tous. (*Vifs applaudissements*)

J'invite donc les anciens présidents, les secrétaires, et aussi celles et ceux qui le souhaitent parmi vous, à descendre au carnotzet présidentiel pour boire un verre avec M<sup>me</sup> Monbaron. Le budget n'allant pas être voté dans l'immédiat, vous avez donc tout à fait le temps de partager un moment convivial avec elle.

### Communication

Décès de M<sup>me</sup> Janine Resplendino, conseillère communale

**La présidente** : – Elle était mon amie, notre collègue au sein de ce Conseil, mais également indépendante et très active dans le groupe Ensemble à Gauche, M<sup>me</sup> Janine Resplendino s'est envolée le jeudi 23 novembre 2017 pour, on espère, un monde meilleur. Nous avons été approchées toutes les deux par le groupe A Gauche Toute pour faire partie de la liste pour les élections communales de 2006. Janine Resplendino est entrée au Conseil en 2009 et je lui dois une fière chandelle car elle m'a sauvé la mise en prenant mon tour de présidence du Conseil en 2012-2013. Elle n'a pas hésité et a dit oui sans arrière-pensée.

Au mois de mai dernier, elle s'est fait un plaisir de me transmettre toutes ses archives et je sais que je pouvais toujours compter sur elle. Généreuse, dynamique, intelligente, elle a été une excellente présidente. Je pense souvent à elle car, de temps en temps, on se sent seule au perchoir ou dans les représentations. Au nom de vous tous, j'adresse à son mari, Roby, ses enfants, Lorie et Matteo, nos plus sincères condoléances et je vous prie de vous lever pour saluer une dernière fois notre amie et collègue. (*L'Assemblée se lève et observe une minute de silence*) Merci.

---

### Communication

Décès de M. Francis Rastorfer, père de M. Jacques-Etienne Rastorfer, conseiller communal

**La présidente** : – Nous avons appris également le décès de M. Francis Rastorfer, papa de notre collègue Jacques-Etienne. Nous lui témoignons, ainsi qu'à toute sa famille, notre profonde sympathie et je vous invite également à vous lever pour un instant de silence (*L'Assemblée se lève et observe une minute de silence*) Merci.

---

### Communication

Décès de M. Claude Pahud, ancien conseiller communal

**La présidente** : – Et puis nous avons dû chercher dans nos cartons d'archives pour faire émerger une fiche de présence au sein de notre Conseil, manuscrite, durant la période de 1958 à 1961. Il s'agit de M. Claude Pahud, fondateur de l'illustre Ecole Pahud bien qu'elle s'appelle aujourd'hui autrement. Il nous a quittés il y a quelques jours et nous témoignons à sa famille notre sympathie. Et je vous invite, là aussi, à vous lever pour un instant de silence. (*L'Assemblée se lève et observe une minute de silence*) Merci.

---

### Communication

Courriel de M. Filippo Rivola, conseiller communal, démission au sein de la Commission permanente de gestion

De : Filippo Rivola

Envoyé : samedi 2 décembre 2017 14:37

À : Tétaz Frédéric

Objet : Démission de la COGES

Madame la Présidente,

J'ai eu l'honneur d'être élu à la Commission de Gestion en août dernier. Malheureusement, je dois déjà vous annoncer ma démission pour des raisons personnelles.

Avec mes meilleures salutations

Filippo Rivola

## Communication

Demandes d'urgences de la Municipalité pour les Préavis N<sup>os</sup> 2017/46, 2017/47, 2017/40, 2017/50, 2017/51, 2017/44, 2017/22, 2017/39, 2017/31 et 2017/24

Lausanne, le 14 novembre 2017

Madame la Présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgences suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Pour des raisons évidentes, les préavis relatifs aux crédits-cadres 2018, aux autorisations d'achats pour l'exercice 2018, aux crédits supplémentaires pour 2017 (2e série), ainsi qu'au budget de fonctionnement 2018 et au plan des investissements 2018 à 2021, devront être traités lors de la séance du 5 décembre 2017.

**Préavis N° 2017/46 - LEA** « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines. Crédit-cadre annuel 2018 ».

**Préavis N° 2017/47 - FIM** : « Autorisations d'achats pour l'exercice 2018 ».

**Préavis ND 2017/40 - FIM/SE/LEA/EJQ/SIL** « Crédits-cadres annuels 2018 – Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation de trafic - Renouvellement et extension des réseaux des collecteurs publics et de distribution d'eau, et échanges périodiques des systèmes de comptage - Renouvellement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels et échange périodique des systèmes de comptage - Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires - Entretien des surfaces privées communales ».

**Préavis ND 2017/50-FIM** « Crédits supplémentaires pour 2017 (2e série) ».

**Préavis N° 2017/51 – FIM** « Budget de fonctionnement de l'exercice 2018 - Plan des investissements pour les années 2018 à 2021 ».

Nous sollicitons ensuite l'urgence pour les préavis suivants :

**Préavis ND 2017/44 - CD/LEA** « Droits de superficie distincts et permanents nos 2'204 (site de Beaulieu) et 2'574 (parking souterrain de Beaulieu) à charge de la parcelle communale n° 2'201 en faveur de la Fondation de Beaulieu - Restructuration foncière : Réduction de l'emprise du DDP n°2'204 et création de deux nouveaux DDP n°s 20'899 (Halles Sud) et 20'900 (bâtiment du Béjart Ballet Lausanne) en faveur de la Fondation de Beaulieu avec retour anticipé des constructions des Halles Nord et des jardins à la Commune de Lausanne - Réduction de l'assiette du DDP parking n° 2'574 - Cession du DDP n° 20'900 par la Fondation de Beaulieu à la Fondation Béjart Ballet Lausanne - Octroi d'un cautionnement solidaire de CHF 5'500'000.- afin de garantir le prêt bancaire nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment du Béjart Ballet Lausanne ».

**Motif** : La restructuration foncière du site de Beaulieu a été initiée, notamment, par les travaux prévus sur le site par la Fondation du Béjart Ballet Lausanne et par le TAS qui prévoit de s'installer dans une partie du Palais de Beaulieu. Ces deux institutions qui ont déjà investis des montants importants dans les études des projets, doivent maintenant recourir à des prêts bancaires et doivent pouvoir grever leur bien d'hypothèques, ce qui n'est possible pour le BBL, que si la Fondation est bénéficiaire du DDP prévu par le préavis et pour le TAS que si la propriété par étages prévue sur le droit de superficie réduit du Palais de Beaulieu est constituée. Pour pouvoir assurer le financement de ces projets et leur réalisation dans la planification prévue, il est impératif que la situation foncière soit adaptée au plus vite. Le TAS demande par ailleurs depuis plusieurs mois que la situation foncière soit clarifiée pour que ses instances dirigeantes puissent s'engager en toute sécurité.

**Préavis N° 2017/22 - FIM/SIL** « Pont routier de Sévelin - Renforcement et assainissement de l'ouvrage - Déviation de la conduite de gaz ».

**Motif** Le crédit d'ouvrage sollicité doit permettre de financer les mandats externes des études des phases SIA 41 et 51, soit l'appel d'offres et la réalisation, le temps de mener ces deux études, pour pouvoir démarrer le chantier au plus tard fin mai 2018 et coordonner ainsi les phases des travaux les plus contraignantes pour les enjeux de la mobilité en période creuse estivale 2018.

**Préavis ND 2017/39 – CD** « Plateforme 10 - Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à l'Etat de Vaud - Octroi d'une subvention d'investissement de la Ville de Lausanne au projet - Transfert des activités du mudac à une fondation de droit public ».

**Motif** Le permis de construire pour le musée de l'Elysée et le mudac a été délivré le 14 août 2017. La préparation du chantier est prévue dès janvier 2018. Pour que les entreprises puissent intervenir sur un terrain, dont la maîtrise foncière sera sous la responsabilité de l'Etat de Vaud, il est nécessaire que le Conseil communal puisse décider de l'octroi du DDP en 2017 encore.

**Préavis ND 2017/31 - CD** « Etudes régionales : demande d'un crédit IV d'investissement du patrimoine administratif ».

**Motif** : La continuité des projets régionaux nécessite que les études ne soient pas interrompues et donc que Lausanne, comme les autres communes concernées, fournisse sa part budgétaire dans le délai usuel.

**Préavis N° 2017/24- CD** « Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et crts "Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche" ».

**Motif** : Compte tenu du fait que l'ouverture du premier dimanche a été fixée au 28 janvier 2018, qu'elle s'accompagne d'une programmation de médiation culturelle et que nous devons préparer la communication, ce rapport-préavis doit être traité en décembre.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

Municipalité - Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de Fr. 349 000.— pour le projet de révision du Plan général d'affectation (PGA)

Lausanne, le 16 novembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a exprimé la volonté « d'ouvrir la révision du Plan général d'affectation (PGA) en parallèle de l'aboutissement de la révision du Plan directeur communal (PDCoM) ». La procédure d'adoption du PGA par le Conseil communal devrait être terminée à la fin de la présente législature. ·

Afin de répondre à ce calendrier ambitieux, il est proposé d'ouvrir un compte d'attente en anticipation à la demande d'un crédit d'étude. Le Service de l'urbanisme a inscrit un montant de CHF 500'000.- au plan des investissements pour les années 2017 à 2020 afin de financer les mandats d'études liés à la révision du PGA. Le présent compte d'attente sera balancé dans le crédit d'étude faisant l'objet d'un préavis en cours de rédaction. Il devrait être soumis au Conseil communal prochainement.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 5 juillet 2017.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Communication de la Municipalité relative à la pétition de M. Stéphane Tercier et consorts intitulée « Sécurité et qualité de vie dans le quartier du Mont-d'Or »

Lausanne, le 16 novembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

En date du 24 septembre 2015, M. Stéphane Tercier déposait auprès du Conseil communal la pétition citée en titre, munie de 98 signatures, demandant d'introduire une zone à 30 km/h sur la partie est de l'avenue du Mont-d'Or. Cette demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 20 septembre 2016.

En parallèle, une demande similaire a été formulée par d'autres habitants du quartier, notamment dans le cadre d'un recours déposé contre les travaux de mise en séparatif des canalisations dans la partie est du même périmètre. Ce recours a été retiré le 5 octobre 2017.

L'avenue du Mont-d'Or est classée en réseau de desserte dans le Plan directeur communal (PDCoM) et cette hiérarchie a été confirmée dans le cadre de la révision du PDCoM en cours. Le trafic quotidien mesuré en septembre 2016 est d'environ 9'900 véhicules/jour et la vitesse respectée par 85% des usagers (V85) varie entre 37 km/h en direction d'entrée de ville et 39 km/h en sortie de ville. Ainsi, l'avenue du Mont-d'Or reçoit un important trafic de transit et les vitesses observées sont légèrement au-dessus des valeurs légalement acceptées dans une zone 30. Force est de constater que l'axe présente des améliorations



possibles pour répondre pleinement à sa vocation de réseau de desserte (mixité entre modes de transport, développement d'une vie de quartier).

Sur la base de ces constats et comme annoncé par la directrice des Finances et de la mobilité dans la séance du Conseil communal du 20 septembre 2016, des études ont été engagées afin d'examiner le changement de régime de circulation et de coordonner cette démarche avec les études en cours de réaménagement des espaces publics du quartier des Fleurettes.

Suite à ces études, la Municipalité est en mesure de répondre favorablement aux pétitionnaires et propose d'instaurer les mesures suivantes:

- l'introduction du régime zone 30 sur les avenues du Mont-d'Or (à l'est du giratoire) et de la Dent-d'Oche, dès l'automne 2018; cette mesure sera accompagnée d'aménagements routiers simples (plateaux et ralentisseurs) et de la suppression du passage piéton sis à hauteur des numéros 19-21 de l'avenue du Mont-d'Or, conformément aux prescriptions de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre ;
- la mise en oeuvre d'un aménagement qualitatif de la porte d'entrée est de la zone 30, à l'horizon 2019-2020, en coordination avec les aménagements planifiés dans le quartier des Fleurettes ;
- Le chantier débutera début 2018, dès réception du permis de construire, par des travaux de génie civil d'entretien des réseaux souterrains, notamment du gaz et de l'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'évacuation. Suivront des travaux d'entretien de la voirie, et à l'automne 2018, la mise en exploitant du régime de zone 30.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Municipalité - Stade olympique de la Pontaise – travaux d'assainissement, de réfection, d'amélioration et de remplacement d'équipements – ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 23 novembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans l'attente du Stade Pierre-de-Coubertin transformé, seules les infrastructures du Stade olympique de la Pontaise restent à même d'accueillir Athletissima. Toutefois, voué à être remplacé, puis à être démolit, dans le cadre de la troisième étape de la réalisation de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, le Stade olympique de la Pontaise n'a plus été adapté depuis 2013 et doit l'être, tant pour l'organisation des épreuves sportives, que pour l'accueil du public. Il doit également l'être pour le maintien des locaux du Service des sports jusqu'à son déménagement, après 2023. L'ensemble de ces travaux est devisé à CHF 7'664'000.-. Toutefois, il s'agit d'un montant estimatif qui nécessite d'être affiné par des études et, pour ce faire, de mandater des bureaux d'ingénieurs spécialisés. Le coût de ces études est estimé à CHF 349'000.-. Ce montant sera balancé par l'imputation sur le crédit d'investissement qui sera demandé au Conseil communal en 2019.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, la Commission des finances du Conseil communal a été dûment consultée et a donné son accord lors de sa séance du 15 novembre 2017.

En vous remerciant de prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition du Parti libéral-conservateur (PLC) concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc

Lausanne, le 23 novembre 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le 17 janvier 2017, le Parti libéral-conservateur a déposé une pétition munie de 139 signatures. Les pétitionnaires s'inquiètent de la location par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de douze appartements en construction à Vers-chez-les-Blanc. Ils demandent que les autorités politiques élues lausannoises et l'EVAM informent clairement sur les intentions actuelles et futures d'accueil de migrants en zones foraines, des garanties en matière de sécurité et de qualité de vie ainsi que la limitation du nombre de requérants d'asile en zones foraines proportionnellement aux nombre d'habitants.

Le 20 mars 2017, la Commission permanente des pétitions a proposé à votre Conseil, en application de l'article 73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Par décision du 31 octobre 2017, votre Conseil a décidé de suivre les recommandations de la Commission permanente des pétitions.

Depuis le dépôt de la pétition, la Municipalité a répondu à deux interpellations et une pétition dont les objectifs étaient similaires<sup>1</sup>. Cela étant, la Municipalité rappelle les faits suivants. Alors que durant l'année 2015 un nombre plus élevé que d'habitude de nouvelles demandes d'asile a été déposé, l'évolution des demandes d'asile pour l'année 2016 ressemble aux années précédentes (27'207 demandes au 31 décembre 2016). Ainsi, au total 118'284 personnes relevaient du domaine de l'asile en Suisse au 31 décembre 2016<sup>2</sup>. Le Secrétariat d'Etat aux migrations répartit, entre les cantons, les requérants d'asile enregistrés dans les centres ad hoc en appliquant une clé de répartition proportionnelle à la population résidente dans les cantons. Ainsi, le canton de Vaud accueille 8.4% des requérants d'asile, soit 0.4% dans le cadre du Centre d'enregistrement et de procédure de la Confédération (CEP), situé à Vallorbe, et 8.0% dans le cadre de l'EVAM. Depuis fin 2008, toutes les structures d'hébergement collectif de l'EVAM sont occupées au maximum de leur capacité, ce qui a obligé l'établissement à devoir recourir dans l'urgence à des abris de

---

<sup>1</sup>Pétition de l'UDC Lausanne « Accueil des requérants d'asile et des migrants par la Ville de Lausanne » du 5 janvier 2016, interpellation de M. Giulio Nicola et consorts « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises? » du 4 octobre 2016, interpellation de M. Giulio Nicola et consorts « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? » du 31 janvier 2017.

<sup>2</sup><https://www.sem.odm.ch/dam/data/sem/publiservice/statistik/asylstatistik/2016/stat.q4-2016-kommentar-f.pdf>.

protection civile situés dans le canton<sup>3</sup>. Cependant, à la suite de la stabilisation du nombre de requérants en 2016, la structure d'hébergement ouverte dans l'abri PC d'Epalinges et la structure d'accueil de jour des Boveresses ont pu être fermées. De plus, la structure d'hébergement du Chalet-à-Gobet fermera à la fin de cette année.

Conformément à l'article 29 de la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers du 7 mars 2006 du canton de Vaud (LARA), les communes de plus de 2'000 habitants doivent collaborer à la recherche de possibilités d'hébergement sur leur territoire. Consciente des enjeux de la situation humanitaire et des personnes contraintes de fuir leur pays, la Municipalité collabore avec l'EVAM depuis de nombreuses années et répond à ses obligations en mettant à disposition des lieux d'hébergement si elle en a la possibilité. Les réponses à apporter aux besoins d'hébergement de cette catégorie de personnes n'est cependant pas de la seule responsabilité des collectivités publiques. De nombreux privés ont également fait le choix de collaborer avec l'EVAM en leur louant des appartements. L'EVAM recherche par ailleurs toujours des terrains ou des bâtiments à acheter ou à louer. Ainsi, sur la commune de Lausanne, 1'280 personnes étaient hébergées par l'EVAM au 30 juin 2017, représentant près de 1.2% de la population résidente. Le taux moyen calculé pour les communes de plus de 2'000 habitants étant de 1.15%, Lausanne se situe au-dessus de cette moyenne, toutefois, sans comparaison avec certaines autres communes telles que Crissier qui assume un taux d'hébergement par l'EVAM de 3.27% au 31 octobre 2017<sup>4</sup>. A titre statistique, on notera qu'au 30 juin 2017 l'EVAM comptait 6'360 bénéficiaires. Ainsi, un peu plus de 20% des bénéficiaires EVAM résidaient à Lausanne à cette date. Ces bénéficiaires sont hébergés, pour 214 d'entre eux (dont 58 mineurs non accompagnés (MNA)) dans cinq foyers d'hébergement collectifs et pour les 1'066 autres dans 586 appartements dont l'EVAM est propriétaire ou locataire. Il résulte de ces éléments que la Municipalité n'est pas en mesure de donner une information sur l'emplacement des lieux d'hébergement qui seraient disponibles en zones foraines comme sur le reste de son territoire d'ailleurs, dans la mesure où les choix de l'EVAM dépendent du nombre de requérants d'asile à héberger et des opportunités de location ou d'achat du marché privé, domaines sur lesquels la Municipalité n'a pas de contrôle. Toutefois, comme la Municipalité s'y est engagée devant votre Conseil le 31 octobre 2017, une séance d'information à la population de Vers-chez-les-Blanc a été organisée le 15 novembre 2017 en collaboration avec l'EVAM afin de présenter le projet d'hébergement à la Route de Marin.

En ce qui concerne l'intégration des personnes issues de la migration, la Ville de Lausanne a créé, en 1971 déjà, le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). Cette démarche d'intégration, assumée par de nombreux organismes, est essentielle à la qualité de vie et au vivre ensemble dans une ville cosmopolite telle que la nôtre. La Ville de Lausanne s'est également dotée de nombreuses mesures aidant à l'intégration et a adopté le rapport-préavis N° 2016/33 « Réponse au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana "Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration" » approuvé le 15 novembre 2016. L'arrivée de requérants d'asile dans un quartier peut fort bien ne pas constituer une diminution de la qualité de vie des habitants comme le pensent les pétitionnaires, mais peut renforcer la solidarité.

La Municipalité estime qu'il n'est, ni opportun, ni nécessaire de fixer un taux pour limiter le nombre de personnes issues du domaine de l'asile sur le territoire lausannois ou une partie de celui-ci. Elle salue les efforts de l'EVAM de s'établir dans d'autres communes de plus de 2'000 habitants, où le taux de requérant d'asile est inférieur à la moyenne, ainsi que les efforts des plus petites communes ayant conduit à l'hébergement de 100 à 130 personnes dans le cadre de l'opération « *un village, une famille* ».

<sup>3</sup>Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) (2016). *Répartition des migrants* <https://www.evam.ch/repartition-des-migrants/>.

<sup>4</sup>[https://www.evamch/fileadmin/user\\_upload/Articles/2017.10\\_-\\_TB\\_60\\_-\\_RA\\_par\\_communes\\_-\\_2017.pdf](https://www.evamch/fileadmin/user_upload/Articles/2017.10_-_TB_60_-_RA_par_communes_-_2017.pdf).

En conclusion et pour les raisons exposées ci-dessus, la Municipalité ne peut qu'encourager les pétitionnaires à entrer en contact avec ces nouveaux arrivants, afin de les intégrer à la vie ainsi qu'aux us et coutumes locaux.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Jean-Yves Pidoux*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

### **Communication – Dépôt**

Motion de M. Fabrice Moscheni : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite »

Lausanne, le 12 novembre 2017

(Signé) *Fabrice Moscheni*

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en Ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public »

Lausanne, le 5 décembre 2017

(Signé) *Benjamin Rudaz et 2 cosignataires*

---

### **Communication – Dépôt**

Interpellation de M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon et consorts : « Y a-t-il du gaz de schiste sous le stade de la Tuilière ? »

Lausanne, le 5 décembre 2017

(Signé) *Sophie Michaud Gigon et 3 cosignataires*

---

### **Questions orales**

#### **Question**

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Germond. Jusqu'à il y a quelques jours, il y avait à l'enquête publique un PPA pour la Rozavère et Eben-Hézer. Au cours de la séance de présentation, il y a été évoqué l'avenir du petit bus 42. Et les personnes qui étaient présentes ont entendu que le trajet du petit bus risquait d'être modifié. Or ce serait extrêmement regrettable parce que ce petit bus – qui pour ceux qui ne le savent pas, part du Pont de Chailly, monte au Foyer des Aveugles, redescend et va à la Sallaz – est très emprunté par notamment les résidents de la Rozavère, mais également par toutes les personnes du quartier et ce petit bus est très souvent plein.

Alors j'aimerais savoir quel est son avenir ? Est-ce que vraiment il ne va plus passer sur Rovéréaz jusqu'en haut ? D'après ce qu'on m'a dit, il a été évoqué la possibilité qu'il passe par le chemin du Devin et après le chemin des Mayoresses, donc après les travaux sur la Rozavère.

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – A notre connaissance, en lien avec la présentation du PPA qui a été faite et le projet de PPA, il n'est pas prévu de modifier le trajet du petit bus. Je ne pense pas que c'est ce qui a été dit publiquement – je consultais le syndic qui est en charge du projet de PPA. Nous allons nous renseigner, mais à notre connaissance il n'y a pas de modification prévue.

Question

**M. Johan Pain (EàG)** : – Cela concerne la reprise des lignes MSA par les Transports publics de Lausanne. Il y a eu un communiqué des TL le 22 novembre qui nous annonce que la compagnie va reprendre l'ensemble des lignes et des prestations de transport exploitées par MSA. Alors les TL anticipent un petit peu ce que nous avons demandé à l'époque par rapport à la sous-traitance, conditions de travail et certaines inégalités. Nous sommes donc satisfaits de cette reprise, mais par contre on voudrait quand même savoir les intentions TL par rapport à la reprise du personnel. On sait qu'il y aura de futures lignes qui vont s'étendre dans les projets TL, est-ce qu'il y a une possibilité de les reprendre ? Et surtout par rapport à leur formation, est-ce que ces conducteurs sont prêts à rentrer dans le giron du système TL ? Et puis deux, est-ce qu'on leur donnera la possibilité de se former s'il y a des manques éventuels ?

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – D'abord pour vous dire que la Municipalité de Lausanne est aussi satisfaite de cette décision des TL. Nous nous sommes engagés depuis longtemps déjà pour limiter au maximum ces mécanismes de sous-traitance qui avaient effectivement pris passablement d'ampleur dans le cadre de ces lignes minibus. On est très contents que cette solution, qui a été sérieusement examinée par la direction, ait pu être concrétisée, de pouvoir réinternaliser l'ensemble de ces prestations de minibus. D'ailleurs une série passera aussi probablement dans des lignes plus importantes à l'avenir.

Ce qu'il faut quand même dire c'est que la reprise de MSA va se faire sur deux ans. Que MSA, aujourd'hui, a 36 équivalents plein temps pour les chauffeurs, et que les TL, dans les deux ans qui viennent, vont engager 140 chauffeurs, pour vous donner un ordre de grandeur. Il y a donc des places de travail qui seront disponibles.

Rappeler aussi que le seul permis qui est exigé quand on postule aux TL c'est le permis B, ce n'est pas le permis de conducteur de bus, permis D. Les TL prennent en charge l'ensemble des formations nécessaires et que dans ce cadre-là évidemment les chauffeurs de MSA ont quand même passablement d'atouts dans leurs mains parce qu'ils ont une expérience de chauffeur avec passagers. Donc leurs dossiers seront évidemment examinés avec toute la bienveillance nécessaire par les TL et ils auront des chances tout à fait sérieuses pour être engagés auprès des TL.

Question

**M. Claude Calame (EàG)** : – Ma question s'adresse à la Municipalité, mais plus particulièrement à M. Oscar Tosato. Nous avons appris par la presse qu'en date du 15 novembre l'hébergement d'urgence, offert par l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse, avait enfin rouvert ses portes, mais que pour des questions de sécurité incendie, le nombre de places disponibles avait dû être réduit de 65 à 50.

Puis les mêmes journaux nous ont appris qu'au soir du vendredi 1<sup>er</sup> décembre, la Municipalité, je cite, avait ordonné l'évacuation de la salle de gymnastique de Grand-Vennes qui venait d'être investie par plus de 50 sans-abri qui ont été simplement rejetés à

la rue. Apparemment, samedi soir, 56 personnes avaient néanmoins pu être accueillies à l'abri PC.

De là notre question : pourquoi les personnes évacuées vendredi soir n'ont-elles pas été conduites, sans délai, à l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse puisqu'il y avait apparemment de la place ? Et de manière plus générale, quelles sont les mesures qu'envisage la Municipalité pour éviter à l'avenir autant la nécessité d'une manifestation que celle du Sleep'Out, qui avait été une espèce d'avertissement dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 novembre, que l'évacuation policière que nous avons apprise, à laquelle nous avons dû indirectement assister le vendredi 1<sup>er</sup> décembre, c'est-à-dire vendredi dernier ?

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Vendredi dernier, la Municipalité a appris que la salle de gymnastique de Grand-Vennes était occupée. Le chef du Service des écoles primaires et secondaires est monté sur place et il nous a indiqué que la revendication des occupants était d'obtenir plus de places d'accueil dans les hébergements de nuit. La Police, qui est montée à Grand-Vennes, a ainsi téléphoné à la directrice de la Marmotte. Renseignements pris, la Police a demandé si elle pouvait accueillir 40 personnes de plus. La directrice s'est adressée à la responsable du dispositif d'hébergement d'urgence et a convenu qu'elle pouvait augmenter la capacité de 10 places, on ne connaissait pas quelle était la situation et qui pouvaient bien être ces migrants sans abri. Lorsque la directrice a rappelé la police pour lui donner cette indication, il lui a été répondu que le mouvement de soutien et les migrants avaient déjà trouvé une solution.

Au terme de la soirée, pour votre information et toujours renseignements pris, quelques heures après la fermeture de l'abri à la Vallée de la Jeunesse, une dizaine de migrants, qui possédaient une carte d'hébergement avec une place attribuée pour ce soir-là à l'abri de la Vallée de la Jeunesse, ont frappé à la porte pour demander à venir bénéficier de leur place. Ils ont indiqué être arrivés en retard parce qu'ils occupaient un lieu d'hébergement.

Ceci dit de manière factuelle, j'aimerais répondre à votre deuxième question : comment la Municipalité répond à ces mouvements, que vous appelez citoyens, politiques, de demandes de place d'hébergement ? Elle y répond tout d'abord en toute humilité. La Ville de Lausanne, monsieur Calame, est avec Genève, une des villes suisses qui offre le meilleur dispositif d'hébergement d'urgence. Un hébergement d'urgence de nuit n'est pas simplement un lit que l'on met à disposition de quelqu'un qui ne sait pas où aller dormir, mais c'est une prestation qui comprend également la nourriture, des soins médicaux, des prestations d'hygiène ; et aussi, vous le savez, en analysant aussi le fait que le sans-abri est peut-être sans-abri aussi la journée, a ouvert un lieu que la Ville gère elle-même, l'Espace, où sont accueillies une huitantaine de personnes qui la journée ne savent pas où aller.

Ce dispositif est bien sûr géré de manière professionnelle et il essaye d'être organisé de manière à répondre de la manière la plus digne aux besoins de personnes précarisées. Ce dispositif est certes souple, mais il ne peut pas tout d'un coup voir arriver 150 personnes de plus sans gérer une organisation totale. La Municipalité a aussi décidé d'être souple sur une des actions les plus importantes, c'est celle de l'hébergement de nuit. Et en fonction des demandes, le dispositif qui est financé à hauteur de 107 personnes peut passer à 125 immédiatement sur simple décision des lieux d'accueil, et il peut passer à 195 places financées par décision du directeur des Sports et de la cohésion sociale, notamment lorsqu'il y a le plan « Grand froid ». Et le week-end dernier, le « Plan Grand froid » qui se déclenche sur la base de conditions météorologiques et qui implique la protection civile n'a été déclenché ni à Genève ni à Lausanne. Effectivement ce soir-là il y avait de la bise qui faisait qu'il y avait peut-être un ressenti de température plus importante, d'où la décision prise de manière collégiale entre quatre municipaux d'autoriser tout de suite l'augmentation de places. Nous avons également demandé à l'Autorité cantonale si elle nous y autorisait, on ne peut pas, notamment dans les abris de protection civile, prendre

des décisions qui sont en dérogation aux normes EIAI de l'Etablissement d'assurance incendie.

Ce sont les indications que je voulais vous donner concernant l'implication de la Municipalité. J'aimerais, pour terminer, vous indiquer également que depuis vendredi, jamais toutes les places mises à disposition dans les différents abris d'urgence n'ont été occupées en totalité.

**M. Claude Calame (EàG) :** – J'aimerais quand même signaler que si les engagements de la Municipalité, tels qu'ils sont formulés dans le rapport-préavis concernant « Lausanne-Ville refuge » qui va bientôt être discuté ici, avaient été d'emblée réalisés, je pense que, autant la manifestation du Sleep'Out à St-Laurent, que surtout une évacuation qui n'est évidemment pas à la gloire d'une ville qui entend maintenant s'associer à l'initiative des villes pour les migrants, auraient pu être évitées.

#### Question

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Ma question s'adresse aussi à M. le municipal Tosato. Vous venez de revenir sur les différents éléments par rapport à l'occupation de la salle de gym de Grand-Vennes. Comme l'a dit M. Calame, cette situation difficile illustre entre autres les limites de capacité de l'accueil d'urgence, et, semble-t-il, un problème de coordination entre les différents acteurs politiques, associatifs, mais aussi citoyens.

La question est simple : afin de réagir moins souvent dans l'urgence, d'identifier peut-être des besoins réels et les différentes capacités bénévoles, la Municipalité envisage-t-elle prochainement une rencontre afin de mettre en place une meilleure coordination avec l'ensemble, je dis bien l'ensemble, des acteurs de la Solidarité et de l'accueil d'urgence ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – Permettez-moi tout d'abord de répondre à une remarque de M. Calame concernant la demande d'évacuation faite par la Municipalité de l'occupation illicite d'une salle de gymnastique. Nous l'avons dit, nous l'avons répété : l'autorité publique n'autorisera en aucun cas l'occupation d'un bâtiment public qui était destiné à accueillir un certain nombre de jeunes sportifs lors d'un tournoi le lendemain. Nous avons eu la même rigueur avec l'occupation du collège de Petit-Vennes. Nous ne les tolérerons pas. Nous pouvons vous l'indiquer : il y aura chaque fois dépôt de plainte.

Monsieur Panchard, vous soulevez une question importante, c'est celle des besoins réels. J'aimerais ici vous indiquer que la Municipalité a ouvert des lieux d'hébergement d'urgence pour accueillir des personnes qui sont résidentes à Lausanne, quelquefois dans le canton de Vaud, au bénéfice d'une autorisation et, que dans ce cas-là, la Municipalité ne se contente pas simplement d'ouvrir un hébergement, mais lorsque les personnes l'occupent c'est de trouver des solutions pour qu'elles en sortent le plus rapidement possible. Ça c'est notre action, d'où l'entrée d'une personne, d'un sans-abri, dans un hébergement fera immédiatement l'objet d'une prise en charge sociale qui permettra peut-être à ce sans-abri de rejoindre une chambre d'hôtel, puis plus tard rejoindre le Patio, puis un appartement communautaire comme nous en avons à César-Roux, et finalement devenir autonome et pouvoir bénéficier d'un logement sur le marché libre, que ce logement soit subventionné ou non.

Parallèlement, toutes les indications sociales lui sont données : s'il a besoin de prestations du RI, ou s'il a besoin de rechercher un travail. Et vous l'avez vu là aussi tout à fait novateur et toujours en collaboration avec le Canton, nous avons mis en place une unité commune. Nous avons vraiment une action globale. Il va sans dire, mesdames et messieurs, monsieur Panchard, qu'il y a aujourd'hui dans les prévisions un certain nombre de personnes dont nous ne pouvons pas prévoir l'arrivée. Ce sont généralement des migrants qui sont soit au bénéfice d'un livret, soit d'un statut ou d'un passeport européen.

Ils peuvent être au bénéfice d'une carte de résident en Espagne ou en Italie qui leur donne tout à fait le droit d'être là, ou un passeport européen.

Dans le cas où beaucoup de ces personnes arrivent, elles peuvent bénéficier de l'hébergement d'urgence, généralement 1-2-3 jours, cela arrive souvent depuis une quinzaine d'années, ce sont des personnes qui sont de passage et vous en avez un certain nombre qui ont décidé de rester. On ne va pas intervenir pour savoir pourquoi elles ont décidé de rester, certainement avec des bonnes raisons. Dans ce cadre-là, depuis deux ans la Municipalité explique qu'il existe un dispositif pour accueillir ces migrants, un dispositif financé par la Loi sur l'aide aux requérants d'asile et autres personnes en situation irrégulière ou ne pouvant pas subvenir à leurs besoins et qu'ils doivent s'adresser au SPOP, qui leur mettra à disposition un hébergement d'urgence. Dans le cas contraire, nous ne pouvons pas les accepter parce que cela signifie qu'elles bénéficient d'un hébergement d'urgence financé par l'aide sociale vaudoise qui n'a pas pour objectif de financer cette catégorie de personnes. Mais en Suisse, monsieur Panchard, il existe. Cela ne veut pas dire qu'ils sont sans rien, mais ils vont dans l'autre dispositif qu'est la LARA, un dispositif où il y a beaucoup de places puisque vous savez aujourd'hui que le Canton ferme les hébergements d'urgence par ce que plus personne ne s'y adresse.

Le dispositif A Bas Seuil, financé par la Loi sur l'aide sociale vaudoise, n'a pas de demande d'identification. Ce serait peut-être plus pratique qu'il y ait cette demande puisqu'à partir de là, si on veut un jour obtenir un statut en Suisse, par quelque voie que ce soit, on a intérêt à être connu des autorités de police des étrangers. Ce qui me permet de répondre à vos questions précises. Oui, monsieur Panchard, il y a plusieurs coordinations qui sont mises en place.

La première, nous avons une coordination importante avec le Canton, demandée également par un certain nombre de lieux de dispositif d'hébergement d'urgence, dont notamment le Sleep-In, qui a incité le Canton à d'ailleurs établir un nouveau document et, dans quelques jours, ça ne saurait tarder j'ai encore vu M. Maillard ce matin, il sera distribué aux personnes qui viennent demander l'hébergement d'urgence. Il leur sera demandé de fournir leur identité et auquel cas elles recevront un document qui leur demandera, si elles n'ont pas d'identité, d'aller s'identifier auprès du SPOP.

Il y a également, monsieur Panchard, une coordination qui est faite avec les communes de l'Ouest. Vous l'avez dit, il y a un certain nombre de personnes qui sont présentes. Elles ne sont pas plus Lausannoises, que Renanaises, que Pulliéranses, que Fribourgeoises, Neuchâteloises ou Sédunoises, il n'y a pas de dispositif A Bas Seuil. Et avec les autorités de l'ouest, qui sont les plus compréhensives, nous avons une coordination visant dans quelques années, on l'espère, mais notamment au moment de la démolition du bâtiment du Sleep-In qui est à Renens, que l'Ouest lausannois reprenne à sa charge un dispositif d'urgence pour éviter que tout se concentre en Ville.

Il existe également une autre coordination du dispositif A Bas Seuil de la Ville de Lausanne où toutes les structures se rencontrent et où la Ville de Lausanne est représentée par la responsable du dispositif d'accueil A Bas Seuil et ce sont là que se mettent en place toutes les coordinations entre les différentes structures.

Vous m'avez également posé la question de la coordination avec les acteurs de la Solidarité. Je n'ai pas bien compris auxquels vous pensez, mais j'aimerais vous signaler que la Ville de Lausanne, depuis maintenant une année et demi, accompagne systématiquement l'EVAM lorsqu'il faut aller présenter à la population dans les quartiers l'arrivée d'un migrant dans des appartements, dans des logements ou à l'Auberge de Sauvabelin. Et qu'il est pour nous important d'accompagner cette institution parce que nous travaillons avec l'EVAM et les milieux d'églises, pour favoriser l'action « Héberger un migrant », tout un chacun, de manière individuelle, peut le faire et nous avons aussi fait la présentation de cette activité.



Ce sont peut-être ces acteurs de la Solidarité que vous appelez. Maintenant si c'est le squat Collectif Jean Dutoit, le squat « Divine Lodge », ou le nouveau groupement « New Life » que je ne connais pas, ce n'est pas si simple parce que nous ne savons pas avec qui nous parlons. Nous n'avons jamais de noms. Il n'y a que les journalistes qui les ont, on ne nous donne pas de noms. Ce qui fait que quand je téléphone, si c'est un homme qui répond c'est Gérard et si c'est une femme c'est Déborah. Alors moi je n'ai aucun problème avec ça. Il s'agit de sauver des vies, de trouver des situations pour des personnes qui sont précarisées. Mais c'est difficile de faire une coordination dans ces mouvements-là. Jeudi matin, par exemple, j'ai eu un échange de presque une heure avec le Collectif Jean Dutoit pour clarifier avec eux les moments auxquels un permis de construire allait peut-être arriver pour l'immeuble des Sauges et qui générerait le départ d'une centaine de personnes. Comme nous l'avons eu pour les jardins du Sleep-In, comme nous l'avons eu pour le collège de Petit-Vennes, comme nous l'avons eu pour la Halle Heineken, comme nous l'avons eu pour le squat de Romanel et comme nous l'avons maintenant sur le Pont des Sauges.

Sur le squat de Romanel, pour pouvoir discuter avec des personnes que je ne connaissais pas, j'avais par exemple demandé à être accompagné par un conseiller communal, que je ne citerai pas, pour que j'aie un coach qui puisse me conseiller dans ces cadres-là, et puis je l'ai choisi plutôt à l'extrême gauche qu'à l'extrême droite. Voilà, donc monsieur Panchar, oui notre volonté, comme vous l'avez indiqué, c'est de coordonner et nous allons essayer et tenter toutes les coordinations possibles avec toutes les personnes de bonne volonté.

**M. Ilias Panchar (Les Verts) :** – Merci pour votre réponse qui est complète, documentée et longue, donc je vais faire court. Toute cette question ne tourne pas qu'autour des personnes qui sont réfugiées ou qui sont migrantes, comme vous le dites. Cette question-là des réfugiés refoulés, on a aussi vu les positions de M. Maillard, renvoyer les gens vers le SPOP et là on touche à un autre débat parce qu'on a aussi la question des renvois Dublin mais c'est un autre débat, j'espère qu'on y reviendra prochainement.

Et je soulignerai peut-être l'utilité aussi du débat prochain sur la discussion autour de la pièce d'identité municipale, d'ailleurs déposée par M. Calame. Je soulignais plutôt le Collectif La Maraude, ou d'autres, il y a énormément de collectifs citoyens qui sont prêts à aider, qui sont sincères, de gens qui ne se sont souvent jamais engagés avant dans d'autres milieux. Ce sont des gens qui sont pleins de bonne volonté, qui sont prêts à faire des choses, donc je me réjouis que l'on soit prêt à utiliser cette volonté citoyenne.

#### Question

**M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon (Les Verts) :** – Ma question s'adresse à M. Pierre-Antoine Hildbrand. Plusieurs associations lausannoises, notamment actives dans la défense du bien-être animal, se sont vues refuser le droit de manifester aux alentours du marché de Noël « Bô Noël ». Ces actions pacifiques visent à dénoncer entre autres les travers de notre société de consommation. Comment la Municipalité justifie-t-elle cette atteinte au droit de manifester, au droit à la liberté d'expression, liberté pourtant garantie par notre Constitution, quel est l'intérêt public prépondérant invoqué ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – J'ai trois pages de réponses s'agissant de la procédure en cours, avec 269Lifes, Libération Animale Suisse, Pour l'égalité animale PEA, Les Suisses contre l'expérimentation animale, Fondation MART, Animal Aid, toutes ces différentes associations ont fait des demandes d'autorisation pour des manifestations. Elles ont souhaité certaines dates, nous leur en avons proposé d'autres. Et alors que nous étions encore en discussion, elles nous ont actionnés au Tribunal par des mesures provisionnelles. L'affaire est donc dans les mains de la justice.

Je note toutefois que l'une des associations concernées avait défavorablement fait parler d'elle en répandant du faux sang dans un établissement de la place. Et les questions des occupations de stands lors des nocturnes font évidemment débat parce que les demandes sont très nombreuses et que nous avons considéré que les sociétés locales avaient également la possibilité d'être présentes sur le territoire lausannois à l'occasion des nocturnes et les propositions qui ont été faites c'est des samedis. On ne peut pas dire que les samedis, durant la période d'avant Noël, sont des moments où il n'y a pas de visiteurs en ville ou de personnes qui pourraient être sensibilisées grâce aux happenings dénonçant le spécisme qui était souhaité pour ces soirs-là. Il y a donc des possibilités de manifester, nombreuses, les demandes sont toutes examinées. Elles sont, dans la majorité des cas, répondues très positivement dans le cadre d'un dialogue. Ma foi si quelqu'un rompt le dialogue avant que la décision soit prise, c'est difficile de dialoguer.

Question

**M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) :** – Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Germond. C'est à propos de Tridel, nous désirions savoir s'il était arrivé que l'usine refuse des déchets provenant de la région lausannoise ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Tridel n'a jamais refusé de traiter les déchets provenant de la région lausannoise. Par contre il peut arriver, comme dans toutes les usines d'incinération, que certaines parties de l'usine doivent être révisées et contrôlées, notamment les fours. Et dans ce cadre-là, les usines d'incinération ont des partenariats et il arrive que les différents déchets soient envoyés dans d'autres usines. En l'occurrence, pour la région, c'est souvent la SATOM qui les reprend en cas de révision, et réciproquement, Tridel reprenant de temps en temps les déchets de la SATOM, etc. C'est donc dans ce cadre-là qu'il peut y avoir des échanges, mais il n'y a jamais eu de refus de reprendre les déchets provenant de la région lausannoise.

Question

**M<sup>me</sup> Graziella Schaller (CPV) :** – Ma question concerne l'édicule du Montriond. Le 8 septembre, le Montriond a enfin pu ouvrir ses portes après une procédure qui a duré trois ans, alors que l'ouverture était prévue au début de l'été. Or la survie de cet établissement n'est possible que s'il y a une rentabilité estivale. Le Montriond a donc demandé une autorisation exceptionnelle de pouvoir installer un couvert de six mètres sur trois pendant trois mois cet hiver afin de pouvoir exploiter la terrasse, de pérenniser ce projet et sa vocation sociale.

La Municipalité a refusé cette autorisation en répondant que l'édification de ce couvert nécessitait un permis de construire. Le Montriond a dû prendre la décision, pour des raisons économiques, de fermer ses portes, du jour au lendemain, fin novembre. Toutefois, la convention signée prévoit que l'exploitant doit verser la taxe annuelle pour l'utilisation du domaine public, soit environ 1200 francs par mois, même si l'établissement n'est pas exploité. Compte tenu que la Municipalité est certainement consciente que cette décision pourrait signifier pratiquement la faillite du Montriond, ma question est donc : afin d'éviter cette issue, pourrait-elle suspendre le prélèvement de la taxe au moins pendant les mois de fermeture de l'établissement ?

Réponse de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Merci à M<sup>me</sup> la conseillère communale de nous poser cette question qui permet de clarifier deux ou trois choses. Premièrement, ce qu'il faut se rappeler c'est que l'appel à projets pour cet édicule ne mentionnait justement pas l'idée d'avoir une activité pendant toute l'année. C'est l'équipe du Montriond qui a décidé de développer son activité sur l'ensemble de l'année et ce n'était pas imposé, bien au contraire. Ça c'est le premier point dont il faut se rappeler.

Deuxième point important, cet édicule est classé d'un point de vue architectural en note 3. Et si nous avons choisi au début l'équipe actuelle de Montriond c'était parce que, au début, ils ne prévoyaient aucune extension. Nous avons déjà fait une grande exception en construisant un cabanon « de belle facture » derrière l'édicule pour le stock et pour les toilettes, afin qu'ils puissent l'exploiter dans de meilleures conditions. Ça c'est juste pour rappeler un peu les éléments de base et les exceptions auxquelles nous avons déjà consenti.

Ensuite, la demande qui a été faite pour cette extension hivernale, soit un container et une tente, contrevient aussi à ces aspects patrimoniaux qui sont importants puisque l'idée était de les placer, non pas derrière puisqu'il y a maintenant ce container avec le stock et les WC, mais devant en venant justement empiéter sur un espace qui mettait à mal ces aspects patrimoniaux de l'édicule. Et puis si d'aventure nous étions allés de l'avant sur cette proposition, vous l'avez dit, on aurait justement – sur consultation aussi du Bureau des permis de construire – dû non pas considérer cette activité comme une manifestation, mais aller sur une procédure de permis de construire, donc de mise à l'enquête publique de cet élément ; ce qui aurait beaucoup rallongé le délai qui était imaginé par l'équipe de Montriond. Et puis ce qu'il faut se dire aussi, c'est que cette décision prise par le Bureau des permis de construire aurait été négative parce qu'on est sur une parcelle qui est dévolue à des espaces jeux et à des espaces publics.

Et dernier point sur cette non-entrée en matière, c'est que pour des raisons identiques par rapport à des parcelles comparables, notamment dans le quartier, nous avons aussi refusé auparavant l'extension de terrasses et nous ne voulons pas créer d'inégalités de traitement. Par rapport à la question que vous posez sur la taxe, nous pourrions éventuellement imaginer un échelonnement de paiement, mais ça, c'est encore une musique d'avenir sur laquelle nous irons probablement dans la discussion avec l'équipe de Montriond.

#### Question

**M. Nicola Di Giulio (PLC) :** – Ma question orale s'adresse à M. le syndic en charge du développement urbain. D'après les riverains du Camping Pra Collet à Vers-chez-les-Blanc, la Commune de Lausanne envisagerait de développer cette parcelle appartenant aux Retraites Populaires. En effet, ce camping pourrait être converti en lieu d'accueil pour les gens du voyage. Cependant, d'autres sources parlent d'un projet immobilier. Pouvez-vous, monsieur le syndic, nous informer si l'une ou l'autre de ces allégations est exacte, ainsi que de nous préciser si, à la connaissance de la Municipalité, des projets sont prévus sur cette parcelle ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je peux effectivement vous renseigner sur cette parcelle, d'abord pour vous dire qu'elle a été achetée par les Retraites Populaires il y a quelques années, que nous sommes hors du périmètre compact et que cette parcelle, en l'état, n'est pas constructible. Et que vraisemblablement elle n'est pas près de l'être puisqu'avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire, des terrains qui ne sont pas constructibles à l'heure actuelle ont peu de chance de le devenir hors du périmètre compact de la région lausannoise, en tout cas jusqu'à l'horizon 2030. Donc la Ville n'a aucun projet immobilier sur cette parcelle.

Quant à la question de l'accueil des gitans dont vous faites mention ici, ce n'est pas du tout un projet de la Ville de Lausanne, c'est un projet de l'Etat de Vaud, dont le préfet Roy en charge de l'accueil des gitans pour le Conseil d'Etat s'est fait l'écho à la RTS au milieu de l'été 2017. La Ville de Lausanne n'a pas plus d'informations sur ce projet que celles qui ont circulé à la télévision, à savoir que nous avons effectivement été informés par le Conseil d'Etat en 2016, sauf erreur, ou 2015, de la possibilité que l'Etat de Vaud réserve une possible place pour les gitans sur une partie de ce camping. Nous n'avons plus eu aucun contact depuis lors, mais encore une fois c'est une affaire qui regarde l'Etat de Vaud, qui est responsable de ces questions d'accueil des gitans et cette parcelle dont il est

indirectement propriétaire par le biais des Retraites Populaires puisqu'elles sont une institution parapublique cantonale.

Voilà, cette question-là ne concerne donc pas la Ville de Lausanne. Et encore une fois, pour l'heure je crois que rien n'a été formellement décidé. Il y a effectivement une série de rumeurs et bruits qui circulent dans le quartier, mais le répondant auquel s'adresser est l'Etat de Vaud, pas la Ville de Lausanne dans cette affaire.

#### Question

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – La condition physique, à tout le moins, est sans doute une des conditions sine qua non pour être directeur des Sports de la Ville de Lausanne et c'est à M. Tosato que je dédie ma question. L'information parue dans la presse du dernier week-end liée à la thérapeutique prévue pour le stade de la Pontaise a pris le pas sur celle destinée au Conseil communal et a sans doute marqué plus d'un esprit. Vous savez mon engagement en faveur du sport lausannois, non seulement sous la bannière PLR, mais c'est ce qui me dispense de déclarer mes intérêts.

Bien que s'inscrivant dans la continuité exprimée politiquement, mais pas toujours aisée à comprendre de la population, les intentions de la Municipalité suscitent quelques interrogations en rapport tout d'abord avec les garanties données par la Diamond League qui a inscrit Athletissima dans son circuit jusqu'en 2021. Mais quid au-delà, c'est-à-dire jusqu'à l'inauguration du futur stade de Coubertin en 2027 ?

Mais là n'est pas l'essence de ma question. Elle se rapporte au futur préavis qui devrait porter sur quelque 8 millions et dont la COFIN a donné sa caution silencieuse au crédit d'étude de 349 000 francs. Pouvons-nous donc espérer que le préavis sera rapidement déposé, qu'il nous fournisse un détail précis de ces 8 millions, et non comme on l'entend dans ce plénum parfois à la louche des différents travaux qui propres à la survie d'Athletissima ? J'ajoute une surquestion, ne serait-il pas préférable de trouver, dès maintenant, des locaux pour le Service des sports de manière définitive, évalué dans la presse, certes à la louche, à hauteur d'un demi-million ?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – Monsieur Henchoz, absolument rien d'improvisé, c'est une pratique conforme à celle du Conseil communal. Nous avons demandé à un architecte d'estimer les besoins de transformation, rénovation, d'entretien du Stade olympique de la Pontaise en vue de maintenir des activités d'athlétisme dans le stade, y compris l'activité Athletissima. On nous a fourni un document faisant état de trois chiffres, ceux liés à la sécurité, ceux liés à l'organisation d'une manifestation importante et ceux liés au déplacement du Service des sports qui est dans des porta-cabines que vous pouvez voir au bord du terrain en partie.

Sur cette base d'indications d'un bureau d'architectes, nous avons demandé un crédit d'étude de manière à pouvoir avoir des chiffres précis que nous pouvons ensuite intégrer dans un préavis. Vous connaissez le montant indiqué puisqu'il est dans le Plan des investissements, mais vous indiquez aussi que maintenant nous attendons le résultat de toutes les offres qui vont être faites pour avoir ce chiffre, présenté le préavis. Nous avons envoyé une communication au Conseil communal et un journal a demandé un certain nombre d'informations, notamment sur les délais nécessaires puisque le stade devra fonctionner jusqu'au moment où le stade de Coubertin sera fait pour pouvoir accueillir les activités d'athlétisme.

Il y a une chose, monsieur Henchoz, qui ne figurait pas dans l'article et qui pouvait laisser apparaître que c'est une dépense nette de 8 millions. C'était un arrondi, c'est qu'il n'y a pas la contrepartie qui est faite avec ce qui est économisé sur la non-utilisation du stade Pierre-de-Coubertin. Il est clair que si depuis 2020 il y avait Athletissima dans le stade Pierre-de-Coubertin et que l'on montait les tribunes provisoires, ça a un coût, c'est 600 000 francs par année. Si vous faites ça par 8, vous avez vu qu'on s'y retrouve. Mais il n'y a à

accuser personne, ce n'était pas l'objet de l'article du journal. J'espère, monsieur Henchoz, avoir répondu à votre question et vous prouver une nouvelle fois que si le municipal des Sports ne fait plus d'activités physiques, il défend et soutient le sport à Lausanne comme vous l'aimez vous aussi.

## **Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2018. Plan des investissements pour les années 2018 à 2021**

Préavis N° 2017/51 du 12 octobre 2017

Finances et mobilité

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.*

Discussion

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à ce rapport.

La discussion générale est ouverte

**M. Daniel Dubas (Les Verts)** : – Le budget de fonctionnement pour l'année 2018 prévoit un déficit de presque 30 millions de francs, ceci n'est pas négligeable. Cependant, à son analyse, nous constatons que la Municipalité maîtrise ces charges qui n'augmentent que de façon très modérée, tout comme les effectifs en personnel qui n'augmentent que peu. Et cette augmentation s'explique entre autres par des amortissements importants, qui sont liés bien sûr à la planification de la dette, à des mesures de transition pour la mise en œuvre du projet Equitas, que nous avons voté ici dans ce Conseil, mais également et surtout pour un renforcement substantiel des ressources allouées à des mesures priorités notamment dans le domaine de la petite enfance et de la sécurité. En somme des politiques publiques qui ont été discutées au Conseil communal et validées, très largement, par celui-ci et auxquelles le groupe des Verts réitère ce soir son engagement, son soutien très fort.

Au niveau des revenus, le budget prévoit notamment une légère augmentation des recettes fiscales. Nous saluons la politique d'investissement de la Ville de Lausanne, qui reflète des choix politiques, et qui aura évidemment un retour sur investissement important ces prochaines années. Cette politique permet de transformer la ville dans un sens plus durable, plus écologique, plus social. Elle a des conséquences positives sur les entreprises locales, sur l'emploi et plus largement pour les habitants de cette ville. Elle permet notamment de mener des politiques proactives dans le domaine de l'habitation – pensant aux quartiers durables, aux coopérations d'habitation –, dans le cadre de la mobilité et des transports – pensant ici aux bus, aux trams, à la mobilité douce, souvent avec des cofinancements cantonaux et fédéraux –, le vivre ensemble et tout ce qui concerne la sécurité, l'intégration, mais également nos habitudes de travailler et de consommer, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, etc., pour ne donner que quelques exemples.

Dans le même temps, nous soulignons bien sûr dans l'objectif d'une gestion responsable des finances publiques, la nécessité de maintenir une certaine rigueur dans la maîtrise des charges, notamment en fonction des prévisions financières potentiellement moins réjouissantes ces prochaines années. Dans ce sens, nous nous réjouissons très clairement, nous saluons, les mesures proposées dans le cadre du second plan structurel d'améliorations financières, le PSAF II, qui permet tout de même, pour l'année 2018, de réduire le budget de l'ordre de 13 millions de francs.

Pour les années à venir, plusieurs aspects seront à surveiller de plus près. La mise en œuvre anticipée de la réforme d'imposition des entreprises cantonales qui pourrait se solder par une perte nette pour la Ville de Lausanne, en 2019, de 20 millions de francs et qui ne sera bien sûr pas compensée par le Canton. Nous avons une interpellation qui est cours à ce

sujet. Egalement des incertitudes sur le futur projet fiscal 2017 de la Confédération, donc suite au projet qui a été refusé par le peuple suisse. Et également des incertitudes par rapport au taux d'emprunt et éventuellement une détérioration de la conjoncture économique qui n'est jamais à exclure. De même, les charges de villes-centres restent élevées. Nous avons tous en tête l'étude récemment commandée par l'Union des Villes suisses, des charges pour la ville-centre de l'ordre de 65 millions de francs, pour la Ville de Lausanne près de 500 francs par habitant, et des solutions de répartition plus juste de ces charges vont devoir être trouvées ces prochaines années, avec le Canton et avec les communes de l'agglomération.

En conclusion, le groupe des Verts va soutenir, à l'unanimité, ce budget 2018 de la Ville de Lausanne et vous recommande, bien évidemment, d'en faire de même. C'est un budget équilibré, responsable, qui permet à la Ville de mener des politiques publiques proactives, qui attendent aux besoins et aux attentes de la population sans pour autant mettre en danger la marge de manœuvre pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – L'exercice annuel du budget concentre les velléités d'influences du Conseil communal, même si dans les faits ce budget, comme d'ailleurs beaucoup de compétences communales, est extrêmement contraint. Contraint d'une part par les circonstances extérieures, nationales et internationales de l'économie et des politiques fédérales. Contraint d'autre part par les transferts de charges. Contraint enfin par les aspirations d'une population à la modernisation de sa ville et de son cadre de vie.

Le budget de la Ville présente un déficit de 29 millions de francs. Soyons clair c'est extrêmement problématique, comme l'a été d'ailleurs le déficit de l'année passée de près de 39 millions de francs. On ne peut pas, sur le moyen et sur le long terme, continuer à accumuler des déficits et une action sera nécessaire en vue de la restauration de l'équilibre. J'y reviendrai. Cela étant dit, l'analyse du budget doit aussi se montrer quelque peu objective. Si on prend quelques points, je tiens à relever les éléments suivants. D'une part les charges sont maîtrisées, et les augmentations que l'on peut constater sont, pour certaines au moins, tout à fait justifiées, notamment les nouveaux EPT en matière de sécurité et pour les correspondants de nuit que le groupe PLR a accepté récemment. Enfin les charges de ville-centre sont réelles et ne peuvent pas d'un revers de la main être balayées. C'est peut-être une fatalité, c'est peut-être notre lot, mais ces enjeux-là sont discutés dans d'autres cénacles.

Les grands projets font aussi partie de la politique du PLR : Métamorphose et le Stade de la Tuilière. C'est 183 millions de francs qui seront investis dans la Ville et qui, à terme, permettront sa transformation en une véritable métropole. Le PLR a toujours soutenu ces politiques. Et puis enfin et surtout, j'ai envie de le dire, il y a le PSAF II qui a été annoncé l'année dernière avec le précédent déficit et nous nous demandions alors quelle serait son efficacité et s'il y dépasserait l'effet d'annonce. Deux choses doivent être relevées en ce qui concerne ce PSAF II.

D'une part il montre une certaine efficacité. La Municipalité a légué et la COFIN confirmé qu'il mène à une économie de 13 millions de francs. Bon, que le déficit diminue de 9 millions est inquiétant sur cette perspective, peut-être, mais au moins on a les effets du PSAF qui vont continuer les prochaines années. Enfin, le PSAF, je vous le rappelle, a été accepté sous la forme d'un postulat PLR par ce Conseil. D'une nouveauté municipale, il est devenu une volonté du Conseil communal. Cet élément était extrêmement important, on vous l'a dit à plusieurs reprises pour le PLR, il a été suivi par le Conseil et nous en prenons note.

Mesdames et messieurs, le PLR a dû faire face à quelques assauts de mauvaise foi ces derniers temps, y compris de la part de la directrice des Finances. Cela étant dit, ça n'interdit pas l'honnêteté intellectuelle dans le traitement de ce budget, dont nous relevons la tenue technique qui nous a été confirmée par nos commissaires aux finances, nous n'avons pas de reproches techniques à formuler à ce budget. En résumé, ce budget, qui

présente une maîtrise des charges malgré le déficit, un plan structurel d'améliorations financières et une consolidation des investissements, est un budget acceptable, malgré le déficit, du moins pour la majorité du groupe PLR même s'il y aura des votes opposés.

Il n'en reste pas moins, et je l'ai déjà dit, que l'équilibre devra être ramené et il y a trois points que j'aimerais relever. D'une part il faudra diminuer le déficit, donc il faudra continuer le PSAF II, et peut-être à une autre modeste échelle, il faudra cesser le déploiement politique public tous azimuts si on ne veut pas qu'une accumulation finalement politique parasite moins importante hypothèque à terme les projets cruciaux pour le développement de notre commune. Il y a une différence entre les projets réels que j'ai cités, comme Tuilière et Métamorphose, qui améliorent ou transforment une ville et des projets plus gadgets comme on en a beaucoup au Conseil communal du type « grainothèque » ou « arthothèque » qui représentent un disséminement de la masse fiscale.

Deuxièmement, il faudra aussi qu'on traite une fois pour toutes cette dette qui représentera un problème et qui, à terme, nous empêchera toute capacité d'investissement et empêchera de mener les politiques que l'on veut. Et enfin, il faudra bien s'attaquer, je le rappelle ici on a un postulat en cours, à l'attractivité économique de la Ville de Lausanne pour aussi augmenter la qualité des recettes et leur pérennité si on veut, à terme, retrouver un équilibre. Enfin j'indique que nous refuserons tous les amendements qui visent à augmenter les dépenses, y compris évidemment ceux qui toucheraient le dicastère de la sécurité et du commerce.

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Ce budget 2018 réussit un fin jeu d'équilibriste en matière de finances publiques. En effet, il allie à la fois une réponse aux besoins de la population lausannoise en développant toujours plus avant les axes prioritaires que sont la petite enfance, la sécurité et la culture. Il permet aussi à Lausanne de lancer des projets importants comme Métamorphose, le nouveau complexe sportif de Malley, le stade de La Tuilière, pour n'en citer que certains. Tout ceci en menant en parallèle un travail de fond sur l'entretien des réseaux des Services industriels, mais aussi sur l'entretien du parc des établissements scolaires. Tout cet exercice, avec une maîtrise des charges communales qui reste stable, avec une minime augmentation de 0,6 %. Le budget 2018 permet aussi une stabilisation des effectifs dans un contexte économique tendu. Je le disais, un fin jeu d'équilibriste.

Alors j'entends déjà certains me rétorquer que le budget 2018 prévoit un déficit. Oui c'est vrai. Un déficit de 29,7 millions, montant qui a été abaissé de 13 millions grâce à l'implémentation du programme structurel d'améliorations financières, dit PSAF II. Et à ces derniers, je me permets de citer le communiqué de presse de la Ville : « *Garder le cap, investir et maintenir la qualité de la prestation.* » Et cette promesse n'est pas prise à la légère et ce budget en est la preuve. Mais penchons-nous donc dans certaines de ces prestations aux Lausannoises et Lausannois.

Comme je le disais en préambule, l'accueil de la petite enfance reste l'une des priorités du programme de législation de la Municipalité, priorité partagée par les Lausannoises et les Lausannois. Rappelons qu'entre 2011 et 2017, Lausanne a ouvert 905 nouvelles places d'accueil préscolaire et parascolaire, cela représente une somme pérenne de 7,9 millions annuels. Le budget 2018 garde le cap et prévoit la création de 20 places d'accueil en préscolaire et 60 en parascolaire. Le second axe prioritaire concerne les besoins sécuritaires. Entre 2011 et 2017, il y a eu une augmentation de 68 équivalents plein temps affectés aux tâches de police, mais aussi à la création des équipes de correspondants de nuit, ce qui représente une somme pérenne de 8,2 millions annuels. Le budget 2018 prévoit une augmentation de 17,1 équivalents plein temps pour cet axe fort. Les correspondants de nuit se voient attribuer 9,6 équivalents plein temps. Rappelons qu'il s'agit d'une pérennisation de 6 emplois plein temps et d'une augmentation de 3,6 emplois plein temps pour l'équipe des correspondants de nuit. Et puis les 7,5 équivalents plein temps restants sont affectés à la police. Le financement des axes prioritaires est donc assuré et le cap, lui,

est donc toujours préservé. Les effectifs de la Ville sont en évolution de 21,5 équivalents plein temps, dont 11,8 sont alloués aux thématiques prioritaires, dont je viens de parler, les 14,7 restants sont financés par de nouvelles recettes ou par des fonds, 5 postes n'ont pas été renouvelés dans le cadre du PSAF. Nous pouvons donc relever une maîtrise des effectifs, en dehors des axes prioritaires que sont la petite enfance et la sécurité.

La législature en cours se caractérise par de nombreux investissements qui visent à permettre aux générations futures de bien vivre à Lausanne. Ainsi le plan des investissements 2018 prévoit, par exemple, d'allouer 28,4 millions pour le stade de football de la Tuilière, 12 millions pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup, 8,3 millions pour le PALM, le crédit d'études, la mobilité douce et les axes forts. Les investissements seront aussi consacrés aux réseaux avec 60,7 millions pour la voirie, les parcs, le réseau eau – gaz et électricité, 20 millions seront consacrés aux établissements scolaires et à l'accueil, 10 millions pour la réfection de l'Usine de St-Sulpice, 7 millions pour les routes et la liste n'est pas finie, mais je m'arrête ici par souci de concision. Donc des investissements pour le futur, des axes prioritaires toujours davantage étoffés et des prestations maintenues pour les Lausannoises et les Lausannois.

Je vous parlais, en préambule, d'un contexte économiquement tendu et je me dois ici de développer quelque peu mes propos. Certes, pour le budget 2018, les recettes fiscales, y compris les gains immobiliers, augmentent de 11,7 millions, soit de 2,2 % par rapport au budget 17. Pourtant les incertitudes sur le montant des recettes fiscales persistent pour ces prochaines années. En effet l'application de la RIE III cantonale devra se faire et ce en l'absence des compensations initialement prévues dans le projet de la RIE III fédérale refusée par le peuple. Dès lors les compensations promises aux villes sont en question et nous ne savons pas trop comment les choses se dérouleront. Le contexte économique pourrait être aussi affecté par une évolution des taux d'intérêt.

Il faut aussi faire attention à la hausse des amortissements liés aux investissements dans les axes forts (Métamorphose, le Pôle-Gare). Enfin, les aspects conjoncturels peuvent aussi affecter les ressources financières de la Ville, par exemple la diminution des dividendes d'EOS de 2,2 millions cette année et moins 40 millions depuis 2011. Pour autant tout n'est pas sombre, nous pouvons relever que la marge d'autofinancement de la Ville est en progrès. Elle est passée de 73,2 millions en 2017 à 84,4 millions en 2018. Ces différents éléments doivent donc induire une grande prudence dans la gestion de nos finances publiques, sans pour autant nous empêcher d'allouer des ressources afin de permettre de mettre en œuvre nos projets prioritaires que sont la petite enfance, la sécurité et la culture, cela afin de répondre aux besoins de la population lausannoise. La prudence ne doit pas non plus nous empêcher de penser le long terme et donc d'investir dans de nouvelles infrastructures de qualité, mais aussi de préserver celles déjà existantes pour que nos enfants et nos petits enfants jouissent d'une ville toujours plus belle et douce à vivre.

Je vous parlais d'un fin jeu d'équilibriste dans ce budget, de fragiles équilibres à maintenir et à développer, c'est bien ce que ce budget 2018 vous propose : une évolution financière de la Ville contrôlée répondant au besoin des Lausannoises et Lausannois, et c'est pourquoi, au nom du groupe Socialiste, je vous encourage à le soutenir.

**M. Valentin Christe (PLC) :** – Nous nous penchons ce soir sur le projet de budget 2018. Pour le groupe PLC on pourrait le résumer de façon assez simple par une formule laconique : on prend les mêmes et on recommence. Le budget 2018 affiche ainsi une augmentation des charges de 0,6 %, soit 11,8 millions, cela a été dit, ce qui pourrait paraître en soi réjouissant si on n'omettait de la mettre en perspective avec les années précédentes. Ainsi cette augmentation de charges n'est que la dernière en date d'une longue série. Pour 2018, la Municipalité prévoit dans son budget 0,6 % d'augmentation des charges, pour 2017 c'était 1,8 %, pour 2016, l'année d'élections communales, 0,4 % et ainsi de suite. Alors le discours sur le budget a ceci d'appréciable, on l'a compris, à l'intervention de Matthieu Carrel tout à l'heure, qu'il est généralement prévisible, ainsi les



propos que je tiens ce soir ne devraient pas particulièrement vous surprendre. Je ne vais pas pousser l'immodestie jusqu'à me citer, mais j'ai observé que mon intervention de ce soir ne diffère finalement assez peu de ce que j'ai pu dire lors des débats budgétaires des années précédentes et c'est aussi la raison pour laquelle je vais tâcher d'être assez concis.

Alors je le disais, le discours sur le budget est assez prévisible. Merci à Lausanne lorsque l'augmentation des charges est en deçà d'1 % à peu près, on s'en félicite en expliquant que ces charges sont contenues et puis lorsqu'elle est supérieure à 1 % on nous explique qu'elle reste moindre que l'augmentation des charges du canton. Bon malheureusement il est rare qu'on pousse la réflexion jusqu'à comparer les niveaux d'endettement de ces deux collectivités publiques. A notre sens, ou en tout cas au sens de notre groupe, la Ville continue de vivre au-dessus de ses moyens. Ça fait de nombreuses années que tout le monde, Municipalité comprise, tout le monde ou presque, qualifie pudiquement les finances lausannoises de fragiles. Ce budget n'est à ce sens pas assez conforme à ce constat. Les charges augmentent, je l'ai dit, elles augmentent en particulier dans le domaine du personnel avec des conséquences à long terme s'agissant de la Caisse de pensions de la Ville, sur lequel nous allons revenir plus spécifiquement tout à l'heure. Le déficit budgétaire reste élevé, à presque 30 millions, cela a été dit aussi, alors que la Municipalité devrait en fait présenter un budget à l'équilibre afin de montrer l'exemple et de prouver par l'acte qu'elle est consciente des dangers qui pèsent sur les finances de notre Ville.

Alors tout n'est évidemment pas à mettre sur le compte de l'actuelle Municipalité puisque les prédécesseurs de nos magistrats actuels se sont montrés particulièrement dépensiers en leur temps, les charges ont ainsi progressé de 11 % entre 2011 et 2016, lors de la législature précédente, et même de 23 % lors de la législature encore avant, entre 2006 et 2011. On peut aussi s'interroger sur le rôle du Conseil communal qui, année après année, a validé l'augmentation des dépenses sans broncher. En parlant des dangers qui pèsent sur les finances de la Ville, eh bien il faut évidemment relever que tant le volet cantonal de la RIE III que le futur projet fiscal 17 au niveau Fédéral vont obérer les finances publiques lausannoises. M<sup>me</sup> la municipale Florence Germond le relevait dans la conférence de presse de présentation du budget au mois de septembre. La Commission des finances l'a aussi évoqué, comme on peut le lire en page 4 de son rapport. Et puis à ces risques s'ajoutent aussi ceux liés à l'augmentation des taux d'intérêt, cela a été mentionné tout à l'heure.

Il est regrettable que cette prise de conscience ne soit pas suivie de davantage d'effets. Il faut être clair, réforme fiscale il y aura et pertes fiscales il y aura aussi. M. Dubas l'a dit il y a un instant, on parle pour le seul volet cantonal d'une perte annuelle de 20 millions de francs. Et c'est de la responsabilité des élus, en tout cas d'après l'idée que je m'en fais, d'anticiper cet état à de fait à venir et puis de s'y préparer en conséquence. Et 2019 c'est demain, c'est l'année après celle dont nous votons ce soir le budget. On n'a pas franchement le sentiment que les autorités lausannoises ont compris que le temps presse et il n'est simplement pas dans la sphère d'action du Conseil communal d'empêcher ces réformes fiscales de prendre effet. Malgré ça ce budget, dans le prolongement de celui des années précédentes, un peu comme si de rien n'était. A cela s'ajoute le constat que le ciel de l'économie vaudoise continue de s'assombrir. Ces dernières années les représentants de la droite de cet hémicycle n'ont eu de cesse d'alerter le Conseil communal sur le ralentissement de l'économie vaudoise et sur des perspectives d'avenir pas franchement réjouissantes. Aujourd'hui les avertissements de l'époque sont malheureusement vérifiés par le fait que le Canton de Vaud, comme cela a été annoncé dans la presse, est devenu cette année un canton pauvre au sens de la péréquation inter cantonale. Vaud a en effet perdu son statut de canton à fort potentiel puisque son indice de ressources est passé sous la barre des 100 points, à 99,6. Au-delà du chiffre, c'est un symbole inquiétant qui devrait mettre la puce à l'oreille de tous les directeurs communaux des finances, et en découvrant ce budget ce n'est pas franchement l'impression que l'on a.

A l'heure où l'économie privée, qui soit dit en passant finance les collectivités publiques par les taxes et les impôts qu'elle paie, et indirectement par les salaires qu'elle verse, est à la peine, le secteur public continue d'augmenter ses dépenses. Notre groupe s'inquiète aussi du niveau toujours très élevé des investissements. Ces différents éléments sont autant de sources d'inquiétudes et de préoccupations pour le groupe PLC. Nous ne pouvons pas approuver le budget qui est à notre sens ni suffisant en termes de maîtrise des charges, ni raisonnable face aux risques à venir ces prochaines années. Nous comprenons tout à fait que la Municipalité se soit fixé certaines priorités, comme la sécurité ou l'accueil de jour de la petite enfance, nous ne les remettons pas fondamentalement en question. Mais nous n'avons pas cessé, ces dernières années, d'appeler la Municipalité à compenser l'augmentation des charges dans certains secteurs de l'action publique par des réductions de dépenses dans d'autres secteurs qui sont jugés moins prioritaires. Et c'est aussi le travail de la Municipalité que d'isoler ces secteurs et de les identifier afin de procéder aux réductions de dépenses nécessaires. Nous observons à regret que ça n'est toujours pas l'approche qui est choisie dans ce budget, et en toute bonne logique nous allons le refuser et nous vous invitons à en faire de même.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – M. Christe l'a dit très justement d'ailleurs : on prend les mêmes et on recommence. Il a ajouté : le discours est prévisible. Je constaterai pour ma part que les attitudes le sont aussi. Autant d'années, autant de critiques du budget dit de gauche, autant de non-mesures, de non-propositions, aucun amendement de la Commission des finances, aucune discussion, le calme plat, tout le monde boit des cafés et lit de manière détachée ce budget.

Le budget de la Ville de Lausanne, pour 2018, promet un léger déficit correspondant à 1,6 % de l'entier du budget, 1,6 % c'est parfois dans la marge d'erreur. Avec un souci, certes de maîtrise des charges, hormis les domaines prioritaires déjà largement évoqués, l'enfance et la sécurité. C'est en fait un budget qui est marqué par une rigueur extrême, qui passe par le gel des effectifs, sauf toujours en matière de sécurité et petite enfance, l'entrée en force d'un nouveau programme d'économie baptisé PSAF II, c'est-à-dire le deuxième du nom, et l'augmentation des charges d'amortissement conséquentes de la politique d'investissements de la Ville. C'est donc un budget d'austérité que la Municipalité nous propose une fois de plus.

Si l'an passé le spectre de la possible RIE III fédérale planait sur les débats, cette année c'est l'assurance de l'introduction du volet cantonal, de feu la RIE III, dès 2019 qui plombe l'avenir proche. Une introduction décidée péremptoirement par le Canton qui privera les communes de compensations que l'on peut-pourrait attendre de la politique fiscale 17 de la Confédération. Certes les allocations familiales vont être augmentées et le coût de l'assurance maladie sera plafonné à 10 % des revenus pour les habitants et les habitantes de la Ville de Lausanne, mais la Ville risquerait d'y perdre 20 millions, comme il y a été dit. Soit il est quand même bon de dire que c'est un peu plus que le coût de la gestion de la propriété du domaine public et c'est un peu moins du double du coût des lieux d'accueil de jour municipaux de la petite enfance. Ce n'est donc pas rien.

Bref, entre mesures d'économies, budget zéro, toute augmentation de charges doit être compensée – c'est le credo de notre municipale – contexte économique fragile, projet fiscal 17, réduction des recettes en matière d'électricité, le budget municipal est un budget d'une telle prudence qu'il ne laisse aucune marge de manœuvre à celles et ceux qui voudraient améliorer le service au public et pas plus d'ailleurs aux chantres de l'économie et des économies que sont le PLR, l'UDC ou le PLC. Preuve en est l'aphonie, comme je vous le disais, des commissaires de droite qui ont avalé sans mot dire les 82 pages de la brochure du budget. Il faut croire que la droite de ce Conseil se satisfait, malgré ce qu'elle dit, à merveille de la gestion socialiste des finances communales. Il va donc sans dire que les commissaires socialistes et verts n'ont pas plus apporté la moindre petite retouche au budget municipal qui semble coulé dans le béton.

Que dire d'une Municipalité de gauche dont les priorités de 2011 à 2017 ont accordé 7,9 millions à la petite enfance, certes, mais 8,2 millions, donc plus, à la sécurité. Que dire d'une Municipalité de gauche qui gèle les embauches à l'exception de ses deux domaines prioritaires : enfance et police, tout en avançant dans les grands chantiers de Métamorphose et en internalisant les mandats, donc du travail, auparavant confiés à des tiers. Que dire d'une Municipalité de gauche qui dans pratiquement tous les services diminue les budgets, et ça c'est inquiétant, de formation du personnel sous prétexte que celui-ci ne peut, ou ne veut – les explications varient – pas toujours les suivre, sauf lorsqu'elles sont légalement obligatoires.

A propos des mesures du plan structurel d'améliorations financières, deuxième du nom donc PSAF II, et ses 13 millions d'améliorations, relevons d'abord que ce sont 4,4 millions de diminution des charges. Un peu plus de 4 millions de récupération de financements autres que communaux et un peu plus de 4 millions aussi d'augmentation des recettes, dont notamment par quelque chose qui ne fait plus bondir la droite sur son siège, la fameuse augmentation du stationnement. Bref, force est de constater que la Municipalité commence à faire les fonds de tiroir et que les futures PSAF III et les MOF devraient être anecdotiques en termes de budget, mais faire très mal dans certains cas. Je donne deux exemples de mesures PSAF II actuelles : 15 000 francs qui sont biffés sur la subvention au Lausanne Hockey Club qui brasse un budget global de plus de 12 millions – ça c'est pour le côté anecdotique – et la mesquine économie des fameux correspondants de nuit de 1200 francs, soit moins d'un millionième du budget sur leur équipement alors qu'ils travaillent dehors pas tous temps et en toutes saisons et qui viennent d'être pérennisés par ce Conseil.

Vous l'aurez compris, si le budget 2018 trouve grâce aux yeux de toute la classe politique – gauche, centre et droite –, pas toute la gauche confondue, ce n'est pas le cas pour Ensemble à Gauche qui a donc proposé des amendements en Commission des finances, amendements tous refusés avec une certaine condescendance tant l'affaire semble entendue pour le centre-gauche-droite de ce Conseil. C'est un nouveau groupe politique : centre-gauche-droite, le CGD... Nos amendements qui touchent aux domaines de l'enfance, de la mobilité des jeunes, du sport junior, de l'hébergement d'urgence, de l'inspection du travail ou encore des correspondants de nuit, seront malgré tout proposés à ce Conseil lors de l'examen du budget et de la brochure.

Notre position au vote final du budget dépend bien évidemment de l'accueil que ce Conseil réservera à nos amendements. Nous pouvons cependant déjà vous dire que le groupe Ensemble à Gauche est très réticent à accepter un budget qui obéit plus à la logique économique-financière qu'aux besoins de la population et des employés de la fonction publique.

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Jamais facile de passer après mon collègue Hubler. Encore un déficit important de 29,7 millions de francs. Une insuffisance d'autofinancement d'environ 100 millions, une augmentation de la dette et la reproduction à l'identique de l'année précédente et donc facilité pour l'orateur qui est devant vous – est-ce que je dois reprendre mon discours de l'année passée ? – la même question que posait mon préopinant Valentin Christe. Mais ma réponse sera radicalement différente. Je ne vais pas reproduire le discours de l'année précédente, le voilà.

Pour le dire franchement, les choses ont changé. Peut-être que je change aussi, syndrome de Stockholm à force d'être en Commission des finances, mais plus objectivement et sérieusement je perçois un réel changement de la part de la Municipalité par rapport aux précédentes législatures, et j'y suis très sensible. Comment améliorer le budget d'une commune comme Lausanne ? Tout d'abord la maîtrise des charges. Clairement, soulignons-le, la Municipalité les maîtrise avec une augmentation de seulement 0,6 %. Certains pourraient dire : la Ville ne doit pas contenir ses charges, mais les réduire. Alors, à ce niveau, j'attends des propositions raisonnables de coupes. Je n'en ai pas vraiment vu en Commission des finances, ou alors vraiment marginales. Je soutiens fortement le plan

de réduction des charges mis en place par la Municipalité avec PSAF II. Nous allons dans la bonne direction, l'effort est réel et mon groupe et moi-même nous le saluons.

Nous devons aussi nous garder de couper n'importe où, ce qui aurait comme conséquence la diminution de la qualité des prestations délivrées par la Ville. De nombreux services sont déjà à flux tendu, ce que nous avons aussi constaté lors de nos visites. Des congés inattendus mettent souvent à mal le fonctionnement de tel ou tel service. Il faut se garder des réflexions de réduction du personnel à tout va. Aussi les axes prioritaires, tels que définis par la Municipalité en début de législature, sont aussi nos chevaux de bataille : la sécurité, la petite enfance. Nous encourageons donc la Municipalité à poursuivre cet effort. Je regrette ici juste que les places créées sur 2018, telles que budgétées, 20 places d'accueil en préscolaire et 60 places pour le parascolaire, restent en dessous de la cible moyenne, je le rappelle, 905 places en cinq ans. Donc maîtrise des charges, oui.

Autre possibilité pour améliorer le budget, point 2 : augmenter les revenus fiscaux, notamment par un indice fiscal plus élevé. Notre groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux s'y opposera le cas échéant, ce qui n'est pas le cas bien sûr dans le budget 2018. Aujourd'hui, la charge fiscale est très lourde pour notre classe moyenne, il ne s'agit pas encore de faire fuir nos contribuables. Par contre, continuons dans deux directions complémentaires : attirer les contribuables intéressants par la construction de logements et attirer et soutenir les entreprises, les PME et nos commerces lausannois.

Troisième point. Notre insuffisance d'autofinancement est aussi due aux importants investissements réalisés par la Ville sur 2018, je le rappelle, 183 millions de francs. Ces investissements dont la majeure partie sont nécessaires au développement de notre ville et nous les avons soutenus dans les rapports-préavis, comme pour le stade de foot ou encore pour la construction et l'entretien des établissements scolaires et d'accueil, ainsi que pour l'écoquartier. Ces investissements seront le moteur de notre croissance future, encourageons-les. Mais, comme pour l'année passée, nous pensons qu'un certain nombre d'achats contenus dans le préavis sur les autorisations d'achats pour l'exercice 2018, peuvent être reportés. Nous y reviendrons et nous gardons la possibilité de déposer un amendement, comme l'année passée, visant à réduire ces achats. Ce qui représenterait, si je reprends notre amendement de l'année passée, un montant de 821 000 francs, mais aussi des économies de charges à travers les amortissements. L'objectif est somme toute symbolique, je l'avoue, mais il nous semble qu'il est important de répéter ce message, une réflexion plus serrée doit avoir lieu sur les achats.

Dernier moyen d'améliorer la situation financière de notre Ville : faire contribuer le Canton, ainsi que les communes de l'agglomération lausannoise, à la situation spéciale de Lausanne comme ville-centre. En d'autres termes, Lausanne ne peut supporter seule ces charges et investissements qui ne concernent pas uniquement les Lausannois. Cet objectif est ambitieux, et à moyen et long terme, mais le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux fera, durant la législature, des propositions visant à une meilleure péréquation et soutiendra la Municipalité dans cet effort. Lausanne doit arrêter de payer pour les autres, une réflexion plus large doit être menée. Alors pour résumer, une maîtrise des charges : oui. Des revenus fiscaux, encourager les rentrées fiscales sans augmenter les taux fiscaux : oui. Investissements : oui, mais, et une meilleure péréquation en faveur de Lausanne, je viens d'en parler, encourageons au maximum cette option. Ainsi le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux approuvera le budget 2018 tel que proposé par la Municipalité.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Le groupe UDC tient à relever le travail de qualité effectué par les différentes parties prenantes à l'élaboration du budget. Par rapport à cela, je n'aurais qu'une chose à dire à M. Hubler : les petits esprits critiquent les gens, les grands esprits discutent des idées. Hé oui, chaque année est la même histoire : le budget. Après le Cirque Knie, il y a le budget, donc nous y voici. Et finalement c'est toujours le même scénario, comme l'on dit pas mal de mes préopinants, la Gauche, les Verts et les Socialistes en tête glorifient le budget, le PLR compose et la droite refuse. Et vous vous

dites : Moscheni va de nouveau nous expliquer pourquoi, chiffres à l'appui, ça va mal. Mais finalement les années passent, on en est toujours là.

Pour ceux qui savent le latin « *Fluctuat nec mergitur* » ou bien « *Fluctuat et mergitur* ». J'aimerais, cette année, vous raconter une histoire. C'est l'histoire d'un sportif de talent que la nature a gâté et qui est vu comme un des plus talentueux dans son sport : la boxe. Il s'appelle Greg. Il vient de Lausanne. On l'appelle donc « Greg le Lausannois ». Jusqu'à présent Greg a gagné tous ses matchs. Il faut dire qu'il a du talent. Sur sa cape il y a son emblème : une rose rouge avec des épines. Ses adversaires n'ont ainsi qu'à faire attention. Ah ! Il faut voir Greg sur le ring. Son jab est précis, son crochet est puissant et son uppercut je ne vous en parle pas. Comme dira un autre boxeur : « *I fly like butterfly and a sting like bee* », ce qui peut se traduire : « Je te tourne autour et après je te frappe ». (*Rires dans l'assemblée*) C'est une traduction vaudoise, hein. Mesdames et messieurs, du moins il essaye de tourner autour, mais cela devient difficile. En effet, Greg a pris du poids. Il est en surpoids de 26 kilos. Et en plus il se disperse. Au lieu de se focaliser sur ses priorités, qui est l'entraînement, il sort, il est un peu bohème, il s'occupe des choses qui le dispersent.

Sa coach, qui s'appelle Rose et qui vient de Florence, s'inquiète. Elle essaye de le cadrer, lui fait perdre du poids, mais elle n'ose pas vraiment lui imposer une discipline. Elle compose. Il faut en effet du courage pour affronter Greg : c'est un têtue et diablement imposant. Rose de Florence s'inquiète d'autant plus que les combats à venir seront contre des adversaires extrêmement dangereux, bien plus dangereux que ceux qui ont été combattus jusqu'à maintenant. Est-ce que Greg pourra à nouveau vaincre sur la base unique de son talent ? Et si Greg ne gagne plus, il ne recevra plus d'argent et ne pourra plus payer ses stages d'entraînement. Il faut aussi mentionner que Greg est un gars sympa. Il s'est porté garant de la dette de sa cousine Caroline Pahud, que l'on surnomme CP, oui la CP c'est elle... La garantie engage près de 70 % des revenus annuels de Greg. Greg doit donc absolument continuer à gagner, sinon c'est la catastrophe, non seulement pour lui mais aussi pour sa cousine Caroline.

Ah ! J'oubliais, Greg s'est aussi porté caution pour des copains pour un montant qui correspond à près de 25 % de ses revenus annuels. En résumé, Greg est engagé sur près de ses 100 % de ses revenus et ceci sans retour financier. Greg le Lausannois a du talent, il est certainement sympa mais est-il raisonnable ? Ça coach, Rose de Florence, ne devrait-elle pas avec courage lui ouvrir les yeux et le remettre dans le droit chemin ? Est-ce que des petites mesures et petites remarques sont une manière convenable d'affronter la situation ? Je vous laisse juge. Mesdames et messieurs, la Ville de Lausanne c'est un peu Greg. Plein de talents, pleins de qualités, tout pour réussir, mais un manque crasse de discipline et de focalisation. Une attitude un peu bohème, un peu insouciant.

Face aux défis qui s'annoncent – réforme fiscale 2019, ralentissement de l'économie, en partie de l'immobilier, baisse des dividendes –, je crois que mon collègue Christe vous a clairement exposé ces points-là, allons-nous laisser la Ville subir un KO ? Mesdames et messieurs, le budget 2018 nous dit : 30 millions de pertes, alors que c'était 40 millions en 2017 – 4,25 milliards d'engagements financiers, c'est à dire plus une augmentation de 150 millions par rapport à 2017. On passe pour le Lausannois de 29 000 francs de dettes à 30 000 francs – une augmentation de la dette brute de 100 millions pour atteindre 2,6 milliards – engagement envers la CPCL, augmentation de 47 millions pour atteindre 1,2 milliard – et finalement les cautions à 450 millions.

J'aimerais, à ce titre, vous lire le texte de M. Meyer du 6 octobre 2017 qui je crois amènera ici une vue externe par rapport à ce qu'on nous dit tout le temps dans ce plénum. Je cite : *Lausanne traîne une créance totale de 2,6 milliards de francs, soit 18 000 francs par habitant. C'est colossal. Et c'est malsain. Parce que cela peut obérer la capacité à solliciter de nouveaux crédits indispensables dans de bonnes conditions. Problème, personne ne semble penser que c'en est un. Le sujet est relégué en marge de l'Exécutif de la Ville, et fait à peine sourciller les principales formations d'opposition. Le niveau*

*extrêmement bas des taux d'intérêt renforce le sentiment, déjà naturel chez de nombreux politiciens, que la dette est un épouvantail, et qu'on peut très bien vivre avec. Les mêmes pourtant dénoncent les abus du petit crédit. Sans nier la difficulté de la tâche, on aimerait donc voir se développer à Lausanne un plan précis pour réduire cette dépendance financière, cadeau empoisonné aux générations futures. Pas besoin de chercher loin pour demander des conseils : en dix ans, le Canton de Vaud a fait passer sa dette de 9 milliards à zéro. Une réussite qui est le fruit d'une volonté politique – de courage politique -. A la gauche très majoritaire de s'emparer de ce dossier.*

Que pensez-vous de ce texte ? Est-il politique ou simplement réaliste ? C'est vrai que dans le budget 2018 des investissements ont été faits dans les domaines prioritaires, et nous le saluons. Néanmoins nous posons la question à la Municipalité : si des domaines sont prioritaires, alors pourquoi la Ville de Lausanne ne définit-elle pas aussi des domaines non prioritaires où des réductions d'activités pourraient avoir lieu ? Si tout est prioritaire, rien n'est prioritaire, mesdames et messieurs. D'autre part, par rapport à des finances fragiles, est-ce qu'il ne faudrait pas revoir le plan d'investissements ? N'est-il pas trop ambitieux par rapport à nos capacités ? Manque de courage, manque de lucidité, aveuglement politique, je ne sais pas. A moins que la Municipalité et la majorité de gauche n'ait une carte dans sa manche qui nous sauvera. Mais je n'y crois guère.

Mesdames et messieurs, l'UDC garde néanmoins espoir. En effet, pendant des années la droite de cet hémicycle s'est battue pour faire reconnaître les risques liés aux cautionnements. La Municipalité et son syndic nous ont écouté et ont ainsi reconnu ces risques et maintenant les cautions sont prises en compte dans le cadre du budget en termes de risques financiers qui pourraient être subis. Par rapport à cette prise en considération, l'idée a fait son chemin que ces cautions peuvent aussi être facturées à d'autres entités qui en profitent, ce qui pourrait être un revenu supplémentaire de la Ville. Par exemple la caution pour EPURA, de 350 000 millions, aurait pu générer près de 1 million de recettes annuelles pérennes. Si la Municipalité a commencé à nous écouter, l'UDC, et la droite, se permette donc de continuer dans sa politique de propositions pour sortir Lausanne de l'ornière.

Je reprends ici la dernière page de la présentation qui a été faite à la presse où la Municipalité dit « assainir les finances tout en gardant des prestations de qualité ». Mesdames et messieurs, nous avons quatre propositions pour assainir les finances et garantir les prestations de qualité. La première proposition : il s'agit de mettre en place une politique qui permet une définition des domaines non prioritaires dans le budget de la Ville, et ceci grâce à une approche participative. Nous avons déposé un postulat le 23 octobre dont le titre est : « Plus de démocratie avec le budget participatif », qui demande à ce qu'une partie du budget soit soumise aux Lausannoises et aux Lausannois par rapport à une prise de décision. Ce postulat s'inscrit dans la droite ligne d'un postulat qui avait été déposé par un des municipaux, qui est de droite, qui demandait aussi cette approche qui permettra aux citoyens et aux citoyennes de pouvoir s'exprimer sur l'allocation d'une partie de ressources. Dans le postulat que nous avons déposé, nous parlons d'un budget de 15 millions.

La deuxième proposition est une stratégie qui permettra d'économiser 30 millions par année dans le budget de la Ville par une recapitalisation de la CPCL. Le postulat a été déposé le 30 novembre. Il sera soumis au Conseil, du moins publié au Conseil, en début d'année. Et ce postulat permet une stratégie gagnant-gagnant-gagnant, *win-win-win*, c'est-à-dire qu'il permet à la Ville de Lausanne d'économiser chaque année 30 millions dans son budget. Il permet d'améliorer les rentes des employées et employés de la Ville de Lausanne et il permet à la CPCL d'être recapitalisée à plus de 100 %.

Troisième proposition : optimiser la gestion des Sil en demandant la nomination d'un directeur opérationnel. Mesdames et messieurs, les SIL représentent 30 % du budget de fonctionnement de la Ville de Lausanne, 40 % de son bilan et 50 millions de bénéfice

annuellement, qui rapportés aux 30 millions de pertes, permettent de se rendre compte de l'importance des SIL. Hé bien mesdames et messieurs, il n'y a pas de directeur opérationnel aux SIL. Le président et le directeur opérationnels sont en fait une seule et même personne, qui en plus est municipal. Rappelons ici que nous sommes l'exception en Romandie, voire en Suisse, par rapport à cette manière de fonctionner. Si nous pouvions gagner en efficacité, par exemple un 10 %, ça ferait 5 millions de plus de revenus qui permettraient à la Ville de Lausanne d'avoir une perte moindre. Ces trois mesures que je viens d'évoquer permettront, de façon pérenne et récurrente, une économie de 40 millions par année.

Quatrième proposition, et là nous soutenons le postulat qui a été posé par les PLR, c'est de mettre une vraie politique économique en place pour que la Ville de Lausanne devienne un poumon économique dans la région, attire des nouvelles entreprises et voie les entreprises, actuellement installées, se développer. Oui mesdames et messieurs, il y a des solutions et peut-être viennent-elle de la droite de cet hémicycle. Mais il faut du courage pour les accepter et c'est vrai que, peut-être politiquement, ce n'est pas quelque chose qui est facile. Mais dans le cadre de la situation où l'on est, et qui a été très bien décrite par mes préopinants, je crois qu'il faut du courage. On dit souvent que la politique est une question d'ambition, nous répondons qu'elle doit aussi être un acte de courage. Dans la situation actuelle Lausanne ne doit pas être simplement administrée, il faut maintenant une politique volontariste qui prend le problème financier à bras le corps. Les traitements homéopathiques ne sont pas suffisants.

Mesdames et messieurs, vous l'aurez compris, l'UDC refusera ce budget, vous invite à en faire de même. La situation de la Ville de Lausanne est sérieuse et le temps n'arrangera pas les affaires. Nous sommes au début d'une législature, il reste quatre ans, et des impulsions importantes peuvent être données. En refusant ce budget, le Conseil communal donnera l'opportunité à la Municipalité de remettre l'ouvrage sur le métier et de nous présenter un plan courageux face aux défis qui nous attendent. Ne laissons pas Greg subir un KO.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Beaucoup de choses sont dites dans ce débat et c'est vrai qu'il recèle pour une part peu de surprises et que chacun joue sa partition et d'aucun, dans leurs propos, ont la critique facile mais l'art est bien plus difficile. Pour ma part, comme j'ai déjà pu vous le dire ces précédentes années, je chercherai un synonyme pour l'avenir, mais je crois que l'on continuera à dire pendant un certain temps que les finances de la Ville sont fragiles et qu'elles s'inscrivent, en particulier ces dernières années, dans des contextes très incertains.

Je pense évidemment aux réformes fiscales qui sont déjà une épée de Damoclès suspendue au-dessus de nos finances. Aux réformes fiscales fédérales, s'ajoute une nouvelle réforme en cours, qui sera moins impactante pour les finances des communes et des collectivités publiques, en tout cas telle qu'elle figure actuellement dans le projet. Et puis s'ajoute une réforme fiscale cantonale qui l'a-t-on appris il y a quelques semaines, serait anticipée, en tout cas serait introduite vraisemblablement en décalage – cela dépend encore à la vitesse à laquelle les Chambres travailleront –, mais qui pourrait être introduite avec la réforme fiscale fédérale. Et ceci, j'ai eu l'occasion de le dire à la Commission des finances, et je le redis ici, est un réel souci pour la Ville. Les communes, pas plus tard qu'aujourd'hui, ont pu faire part, dans une délégation, de ces soucis à l'Etat. Et je leur ai fait part de ces soucis, c'est de budget à budget, ce sera plus de 20 millions qui impacteront les finances de la Ville l'année prochaine.

Pour une part nous connaissons évidemment ce montant qui correspond au décalage entre les deux réformes et impacte pour moitié, une douzaine de millions, le budget 2019. Mais enfin n'anticipons pas, faisons déjà le débat sur le budget 2018, mais c'est vraiment pour montrer que nous recevons chaque jour d'autres informations, telles que celle-ci, qui nous tombent dessus et que nous devons y faire face.

Notre souci, ça a été relevé, ce sont bien les charges de ville-centre que nous assumons. C'est un élément que nous mettons en avant depuis des années, mais je crois qu'il est indispensable de trouver une solution ces prochaines années ; dans le cas contraire, ce sont les contribuables lausannois qui seront mis à contribution, ce qui est inéquitable par rapport aux autres contribuables qui habitent à quelques kilomètres du centre-ville.

Par rapport à certains éléments évoqués par les différents intervenants de ce jour, il est évident que je ne vais pas répondre à chacun, car certains arguments s'annulent au final. Cela montre que nous n'avons pas fait tout faux puisque nous avons des positions diamétralement opposées aux différentes extrémités de l'hémicycle. Vous mettez en avant le niveau de la dette, je pense que ce débat ne doit pas être éludé, mais il doit se faire de façon sérieuse dans le cadre du bouclage des comptes. Puisque dans le cadre des budgets, vous le voyez, nous avons réalisé à chaque fois des estimations et c'est vrai que souvent, par exemple avec les investissements, nous sommes plus ambitieux que ce qu'il est possible de réaliser et nous voyons qu'il y a souvent une grande différence au final, après les investissements, entre ce qui est annoncé et ce qui a réellement été dépensé.

Il est important de rappeler dans ce débat, que la dette s'est stabilisée, voire qu'elle a diminué si on regarde les comptes sur ces trois dernières années. Donc, nous essayons toujours de trouver le bon équilibre dans ce Conseil entre ce que nous disons et souvent ce que nous ne pouvons pas dire – mais c'est important d'avoir à l'esprit que ces dernières années la dette a été complètement stabilisée, voire a été diminuée, c'est bien ces chiffres-là qu'il faut regarder par rapport au résultat des comptes.

Certains éléments intéressants ont été évoqués par rapport aux cautionnements. La Municipalité travaille sur la bonne valorisation des cautionnements et les introduit dans son plafond d'endettement, parce que l'Etat l'a exigé, c'est une instruction de l'Etat. Nous n'avons pas attendu l'UDC, nous avons simplement répondu aux exigences de l'Etat pour introduire les cautionnements dans le calcul du plafond d'endettement.

Par rapport aux idées évoquées en vue d'améliorer la situation financière de la Ville. Je me réjouis de lire le texte de M. Moscheni, que je n'ai pas encore pu lire, relatif aux 30 millions qui sortent d'un chapeau. Il parle de 30 millions en recapitalisant la CPCL. Je ne sais pas où les millions pour la recapitalisation seraient pris. Peut-être qu'il y a un généreux donateur qui nous donnera ces millions, mais enfin je me réjouis d'examiner de plus près ce coup de baguette magique donné ce soir par M. Moscheni. Mais en tout cas s'il y a 30 millions à gagner comme ça, d'un coup, d'un seul, nous sommes très partants et ne serons pas sectaires. Concernant la remarque sur les Services industriels. Je peux vous garantir que le travail est bien fait et très bien fait aujourd'hui en matière de gestion des Services industriels. Une partie du rendement sur nos investissements légalement admissible au sens des différentes législations sert à financer le budget de la Ville ; ce rendement est précieux et aujourd'hui conséquent. Et ce ne sera pas en rémunérant de plusieurs centaines de milliers de francs chaque année un directeur que l'on va augmenter ces rendements. Voilà pour mes réponses par rapport aux éléments évoqués dans le cadre de vos différentes interventions.

En conclusion, ce que j'aimerais dire c'est qu'il est toujours assez difficile de trouver l'équilibre budgétaire. Nous apportons une attention particulière à stabiliser et améliorer les finances de la Ville. Vous le voyez, un programme d'économie de 13 millions – alors là encore une fois c'est facile à dire, que 13 millions c'est peu selon certains, beaucoup trop selon d'autres – mais enfin quand il faut les faire ce n'est pas toujours facile. Je rappelle que le PSAF I réalisé dans le cadre de la précédente législature correspondait à un montant de 40 millions annuels, donc, cumulés sur la législature, ce sont 120 millions qui ont été économisés par la Municipalité sur cette période. Je ne peux donc pas entendre que ce sont des bouts de ficelles et des quantités négligeables pour le travail qui a été fait, et nous nous acheminons vers un travail semblable dans le cadre de cette législature avec au final, vraisemblablement, plusieurs dizaines de millions d'économisés.



Et puis d'autre part, ce qui est très important pour nous, c'est de réussir en même temps à répondre aux attentes de la population. Je le dis chaque année, mais je le redis, c'est très important de pouvoir répondre aux attentes de la population. Ce sont des places en crèche et garderie, l'accueil de jour de l'enfance ; c'est aussi la sécurité avec 17 postes, ce n'est pas négligeable, qui seront octroyés pour augmenter la qualité de la prestation en Ville de Lausanne. Voilà, c'est cet équilibre, c'est ce compromis que nous recherchons en gardant à l'esprit l'importance de conserver une saine gestion financière, tout en répondant aux attentes de la population, c'est ce compromis-là que nous espérons avoir trouvé dans le cadre du budget 2018 que la Municipalité vous invite à soutenir.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Mon intervention concerne l'impact du taux de couverture insuffisant de la CPCL sur le budget et le bilan de la Commune. Les chiffres présentés montreront que la recapitalisation de la CPCL ne grève pas uniquement la dette, mais également le budget annuel par des charges pérennes de plus de 20 millions par année. Ce montant est à mettre en relation avec le déficit annoncé. Si on va un peu à la louche, c'est difficile en général de calculer exactement quels seront les effets à l'avenir. On pourrait dire : sans une recapitalisation récurrente chaque année, le déficit cette année, ou pour l'année prochaine, serait à zéro. (*Un document est projeté*) Le tableau que vous voyez est la page 15 de la présentation de la Municipalité sur les comptes 2016. Les cases en vert sont l'impact de la recapitalisation de la CPCL en 2009 et 2012 sur l'endettement de la Ville. Les colonnes bleues sont la dette nette, en rouge la dette brute sans cet effet. Et si je fais la somme des parties bleues-rouges et vertes, on a la dette brute effective et vous voyez-là qu'elle a été stabilisée, un peu réduite, ces dernières années.

Mais est-ce la réalité ? Ce tableau montre une certaine vision de la situation actuelle et là c'est celle de la Municipalité. Nous en avons une autre. A notre avis, ce tableau induit en erreur quant aux montants effectivement injectés et encore à injecter dans la CPCL pour la recapitalisation. Le tableau ne fait mention que des apports en capital et de la cession d'actifs pour un montant de 470 millions, et omet notamment de prendre en compte les intérêts versés et à verser en rapport avec les emprunts de 2009 et 2012. Les revenus perdus de façon pérenne du fait de la cession d'actifs, notamment d'immeubles en 2009. Et les cotisations employeur supplémentaires versées et à verser à la CPCL dans le but d'augmenter progressivement le taux de couverture de la caisse.

Ces trois éléments que j'ai mentionnés grèvent les budgets d'année en année. En tenant compte de ces éléments, le montant total injecté dans la CPCL par la Commune, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et la fin de cette année, est de plus de 700 millions de francs en valeur nominale. Or ce montant n'apparaît pas dans le tableau de la Municipalité. Il n'apparaît pas non plus dans un autre tableau. Et si on avait voulu splitter une année en partie capital et une partie je dirais récurrente, ben ce troisième tableau n'existe pas non plus apparemment.

Mais ce n'est pas tout. En effet la Commune a également pris des engagements pour le futur. Nous continuerons à verser des intérêts à la CPCL basés sur des taux d'intérêt de 3,5 % et 4 % alors que les marchés financiers offrent des taux bien plus bas. Je me permets de citer l'exemple de l'Autriche qui, en octobre 2016, a levé 2 milliards d'euros sur septante ans à un taux de 1,5 %, et en septembre 2017, 3,5 milliards sur cent ans à un taux de 2,1 %. Bref, les taux accordés à la CPCL comprennent un surplus destiné à la recapitalisation de la CPCL. De même la Commune s'est engagée à verser des cotisations employeur supplémentaires pour des années à venir. Là dans les chiffres que je vous ai donnés on a pris que ce qui a été fait depuis 2005, mais il y a déjà un effort de la Commune dans ce sens-là auparavant.

Et pour finir, les revenus des actifs immobiliers transférés à la CPCL resteront perdus pour la Commune et cela grève également le budget. Mesdames et messieurs, ces contributions sont exigibles ou déjà perdues quand je parle des revenus. Un calcul actuariel situe leur valeur actuelle à un montant entre 150 et 300 millions selon l'évolution des taux d'intérêt et un peu la méthode de calcul qu'on applique. Si je fais la somme de cela avec les 700

millions dont j'ai parlé tout à l'heure, on arrive à d'autres chiffres que ceux qui ont été montrés par la Municipalité. (*Un autre document est projeté*) Voilà donc trois visions sur ce qui a été fait pour la CPCL, les engagements futurs compris, donc déjà décidés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Vous voyez dans l'axe de gauche, ce sont des millions, 200 – 400 – 600 – 800 – 1000 millions jusqu'à 1,2 milliard. Et la première colonne ce sont les apports selon la Municipalité, que vous avez vu sur le graphique tout à l'heure, donc c'est à peu près 500 millions, 470 millions annoncés. La deuxième colonne ajoute à cela les contributions supplémentaires et les pertes réalisées jusqu'à aujourd'hui, donc depuis 2005 à fin 2017. Ici vous voyez la colonne est donc déjà augmentée et si je rajoute en plus les contributions et pertes futures, deux estimations et une estimation minimum et maximum, vous voyez que nous sommes quelque part entre 850 millions et 1 milliard pour la recapitalisation de la CPCL. Par rapport à ce que la Municipalité a proposé comme chiffres dans le graphique que je vous ai montré, il manque donc environ 500 millions et ceci donne, selon nous, une mauvaise appréciation de la dette.

Mesdames et messieurs, lorsque M. Moscheni et moi-même disons que le découvert de la CPCL devrait être considéré comme une dette brute, on nous répond que contrairement à une dette explicite ce découvert ne serait pas exigible. Comme vous avez vu, on peut en avoir une vision assez différente. En réalité la Commune n'y a non seulement apporté un capital et actifs de 400 millions à la CPCL entre 2005 et aujourd'hui, mais elle s'est aussi engagée à verser pour des décennies à venir plus de 20 millions en contributions annuelles extraordinaires sous diverses formes à la CPCL. Ce sont ces montants qui permettront à la CPCL de retrouver un taux de couverture de 80 % et plus. Or ces contributions futures sont exigibles et ne figurent nulle part explicitement dans un budget, dans les comptes ou dans la dette brute, si on fait abstraction du découvert de la CPCL, qui lui est annoncé. En déposant donc son postulat, M. Moscheni vous propose une mesure structurelle qui assainira définitivement la CPCL. On aura loisir d'en discuter.

Mesdames et messieurs, nous payons aujourd'hui pour les erreurs de gestion de la CPCL, mais nous n'avons pas tiré les bonnes leçons de cette expérience. En effet, nous continuons à faire de nouvelles erreurs sous d'autres formes, je veux parler des sociétés anonymes créées par la Municipalité pour occulter l'accroissement de la dette et des cautionnements accordés par centaines de millions. Ces engagements finiront par nous rattraper et grever nos budgets, comme les erreurs de gestion de la CPCL l'ont fait et continuent de le faire. Nous devons arrêter de nous cacher la réalité et réduire notre train de vie. Pour le moment, l'argent facile continue d'inonder les marchés, mais cette fête-là aussi arrivera à sa fin. Si ce ne sont pas les taux d'intérêt plus élevés ou la réforme fiscale américaine, ce sera autre chose qui nous rappellera à l'ordre. Mieux vaut commencer aujourd'hui à s'y préparer.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – M. Stauber a évoqué différents éléments, mais ici on mélange vraiment des pommes et des poires. Pour expliquer les choses de façon très simple. M. Stauber relève les impacts financiers issus de décisions qui ont été prises par rapport à la Caisse sur les finances de la Ville. Et il a tout à fait raison lorsqu'il évoque la charge d'intérêt qui est très élevée par rapport au prêt qui est fait à la CPCL, ou encore par rapport aux pertes de revenus qui ont été liées aux biens immobiliers qui ont été transférés, mais ces éléments-là impactent le budget de fonctionnement et y sont intégrés. Oui cela a des impacts de plusieurs millions. Je n'ai plus le chiffre exact en tête maintenant, mais si vous le souhaitez nous vous redonnerons tous ces chiffres, la Municipalité a toujours été très transparente. Elle a toujours montré de façon très précise, dans les deux préavis qui ont été présentés au Conseil ces dernières années, les impacts tant du prêt que des pertes de revenus. Et tous ces éléments intégrés dans le budget de fonctionnement. Quand nous vous présentons ce soir un budget avec un déficit de 30 millions, ce dernier tient bien sûr compte de ces différents éléments et des décisions qui ont été prises pour assainir la situation financière de la Caisse. Il ne faut donc pas mélanger ce qui touche le budget de fonctionnement et ce qui touche le résultat du

budget d'investissement qui est le niveau de la dette. Et dans le niveau de la dette, ce qui a évidemment eu un impact c'est la recapitalisation qui s'élève à environ 470 millions.

Voilà, il convient donc de bien différencier budget de fonctionnement où tout est intégré, je vous rassure, il n'y a pas d'éléments cachés, et budget d'investissement. Quant au découvert, il figure au bilan de la Ville et il y est aussi indiqué de façon très transparente. Le montant du découvert et de la garantie qui est inscrite au bilan de la Ville équivaldrait à un versement de toutes les prestations qui sont engagées à la Caisse à un moment T ; tous les affiliés ne vont tout de même pas prendre en même temps leur retraite dans une caisse de pensions.

Je ne vais pas faire le débat sur la Caisse de pensions de la Ville ce soir, mais il se trouve que le dernier plan que le Conseil a voté est bon, l'actuaire de la Caisse a encore confirmé que la CPCL était désormais un des meilleurs élèves de la classe en parlant des caisses de pensions publiques de ce pays. Nous sommes donc aujourd'hui vraisemblablement dans une situation stabilisée. Je dis vraisemblablement parce qu'évidemment les choses en la matière peuvent toujours beaucoup varier. Mais enfin nous avons des taux qui sont maintenant considérés comme très bas, et nous espérons que les taux techniques des caisses ne descendront pas encore plus bas, mais en tout cas notre actuaire nous confirme que la situation est bonne.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je vous donne mon avis d'entrepreneur actif dans la construction, et bien entendu pas celui des nombreux spécialistes en matière économique qui se sont exprimés tout à l'heure. Je crois qu'à part M. Moscheni, il n'y en a pas un seul qui était à son compte et qui est confronté tous les jours aux difficultés du marché actuel. Bref, il y a plusieurs risques que l'on court ces prochains mois, voire ces prochaines années et je pense que c'est quand même intéressant de pouvoir en parler.

Le premier est notamment lié à la LAT qui commence à déployer ses effets. Effectivement les demandes de permis de construire sont à peu près les mêmes, mais les permis de construire qui sont octroyés sont en nette diminution. Je vous rappelle un dicton qui dit que : « Quand le bâtiment va, tout va ». Donc c'est-à-dire que c'est un indice lorsque l'on construit moins que la conjoncture générale s'en contractera. On peut imaginer aussi qu'il y ait une régularisation de la bourse, c'est vrai que maintenant on a assisté à des sommets, on peut donc aussi s'attendre à peut-être à une diminution de ce phénomène. La hausse des taux hypothécaires, qui a été rappelée bien souvent, et la contraction générale de la conjoncture, j'en veux pour preuve les nombreux commerces qui sont fermés au centre-ville. Je crois qu'ici j'en ai vu deux, j'en ai vu deux autres aussi tout près du centre-ville, donc ce n'est pas forcément réjouissant. Je ne cause même pas de ceux de St-François.

C'est vrai qu'on a beaucoup causé de la Caisse de pensions, j'aimerais quand même bien y revenir parce que les risques liés à cette Caisse sont quand même importants. J'ai assisté à la présentation du syndic concernant ce sujet et j'ai été très étonné d'apprendre qu'il y avait 1,7 actif pour 1 inactif et qu'en 2030 il y aurait 1,2 actif pour 1 inactif. Donc c'est inquiétant, le plus inquiétant est de se rappeler quand même que le contribuable lausannois paie le double de la cotisation de l'employé d'administration. Le contribuable lausannois paie 15 % de la cotisation de LPP de l'employé d'administration et l'employé paie 7,5 %. Je trouve que c'est quand même discutable que les contribuables lausannois doivent continuer à assurer une retraite dorée à certains membres de l'administration. Je vous rappellerai juste que dans ma profession, dans les installations électriques, c'est paritaire : l'employé paie 6,25 % et l'employeur 6,25 %.

Une autre piste pourrait être ce fameux impôt de capitation, cela doit faire quatre fois que je le répète au budget, mais je trouve que c'est un impôt qui mériterait peut-être d'être travaillé. Parce qu'il est vrai que les personnes qui ne paient pas d'impôts et puis qui utilisent les infrastructures publiques, qui ont droit de profiter des W.-C. publics, de l'eau courante, des trottoirs, enfin de passablement de facilités, je pense que si on introduisait un impôt... (*rumeurs dans l'assemblée*) ce n'est même pas marrant parce que quelque part

c'est normal que celui qui paie un impôt ait droit à de la propreté et tout, et l'autre on peut imaginer qu'il pourrait payer 200 francs par année. Ce n'est quand même pas beaucoup demander. Sur le nombre d'habitants qui ne paient pas d'impôts, je crois qu'on est à 40 %, peut-être un peu plus maintenant, on va bientôt être à un contribuable qui paie un impôt sur un contribuable qui n'en paie pas. Donc quelque part on a quelque chose à faire là-dessus.

Maintenant par rapport aux mesures où on pourrait économiser, je pense que le nombre de fonctionnaires serait aussi peut-être à revoir parce qu'on a 27 habitants pour un fonctionnaire, je trouve que c'est quand même beaucoup. Donc est-ce qu'ils sont tous efficaces ? Est-ce que... (*rires dans l'assemblée*) ... non, c'est même pas drôle, j'entends, allez dans une entreprise tout le personnel n'est pas pareil. Il y a des gens qui travaillent peut-être plus rapidement que d'autres et il y en a qui travaillent peut-être plus régulièrement que d'autres. Maintenant je n'ai pas trouvé trace des 300 000 heures supplémentaires que vous nous sortez à chaque bouclage des comptes, qui représente à peu près 20 millions. Donc pourquoi est-ce que vous ne budgétisez pas ces heures supplémentaires lorsque vous présentez le budget, cela éviterait de grandes discussions lorsqu'on parle des comptes.

Et puis j'aimerais encore dire deux choses. C'est qu'en période préélectorale vous nous présentez un budget avec un petit excédent de 40 000 francs, et puis deux ans après vous avez multiplié le déficit par 750. Donc je suis un petit peu inquiet, je me demande quel plafond d'endettement vous avez fixé et quelles mesures de réduction de la dette vous allez appliquer. Parce que j'ai beaucoup entendu, ces derniers temps, que le fait d'engager 30 policiers supplémentaires justifiait ce déficit de 30 millions. 30 policiers supplémentaires c'est peut-être 5 millions de francs par année, il reste quand même 25 millions de francs de dépenses supplémentaires. J'ai pu constater que les poubelles se ramassent avec des camions Mercedes... non, ce n'est pas drôle non plus. Il y a certainement d'autres économies au niveau des achats que l'on peut faire. Vous remplacez des véhicules qui ont moins de 30 000 kilomètres. Je ne sais pas, on se conduit comme une commune riche alors qu'il y a passablement d'éléments que l'on pourrait économiser je pense en début d'année et puis en prenant chaque service l'un après l'autre.

Voilà, à titre personnel, je suis très inquiet par rapport à la gestion de la Ville. Et à titre personnel, je refuserai également ce budget pour toutes les raisons que je viens de vous expliquer.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – J'interviens pour différents points. Je voudrais juste reprendre mon collègue Gaudard, ce n'est pas 15 % mais 18 % cotisation payée par la Ville sur les salaires des employés, en fait 17,5 et 18,8 en fonction de la catégorie. Ce qui est largement supérieur à n'importe quelle cotisation dans n'importe quelle entreprise. Mais c'est vrai que notre particularité, vous et moi, de diriger une entreprise, n'est peut-être pas très intéressante pour le plénum ici. Néanmoins je reviens sur l'allusion qui a été faite et votre remarque sur les domaines prioritaires. Je crois qu'il faut effectivement aussi définir des domaines qui ne sont pas prioritaires. On ne va pas échapper à cette problématique, à moins comme vient de l'insinuer M<sup>me</sup> la municipale qu'il y ait une augmentation d'impôts. Puisque si j'ai bien compris en écoutant ce qu'elle disait attentivement, c'est que le Lausannois et la Lausannoise ne vont pas échapper à cette épée de Damoclès qui leur tombera sur la tête prochainement. On ne s'en réjouit pas. On pense qu'il y a d'autres manières de sauver la Ville en termes financiers.

Et quand j'entends M<sup>me</sup> la municipale qui nous explique que la CPCL va bien, mais madame la municipale, nous ne parlons pas de la CPCL, on parle de la Ville qui ne va pas bien. Oui la CPCL va bien, peut-être, mais vu comme elle est maintenue sous oxygène, alimentée, surcapitalisée, et je dirai avec des rendements qui feraient pâlir n'importe quel autre caisse de pensions en termes de prêts par exemple, elle ne peut aller que bien. La question qui se pose ce soir, ce sont les finances de la Ville, madame, ce ne n'est pas la CPCL.

Par rapport à vos remarques sur ce qui est budget de fonctionnement et dette, je crois que M. Stauber a très bien compris cela, et ce serait quand même une surprise de voir des comptes qui cachent certaines choses. Simplement il y a entre le niveau de la dette et le budget de fonctionnement une relation très simple, ce sont les intérêts. Effectivement, si vous avez une dette sans intérêt, il n'y a pas de lien, mais aujourd'hui, madame, on paie beaucoup d'intérêts, entre autres pour la CPCL, qui viennent grever le budget de fonctionnement et qui aujourd'hui vous font venir devant ce plénum avec un déficit de 30 millions.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Je dois malheureusement corriger ce qui vient d'être dit par M. Moscheni qui est assez créatif, en tout cas dans l'interprétation de mes propos. Ce n'est pas parce que j'ai dit que certains risques planaient sur le budget de la Ville, je crois que mon homologue au Canton le répète également depuis plus d'une dizaine d'années et c'est ce que je souhaitais évoquer ici, ce n'est pas pour autant qu'il faut en conclure que ses déclarations correspondent à une décision concernant la fiscalité des Lausannois. A ce titre la Municipalité a été très claire dans son programme de législature sur la question de la fiscalité : elle n'envisage pas de l'augmenter dans le cadre de cette législature. Mais enfin c'est bien essayé.

Par rapport à la Caisse de pensions, il convient de rappeler que c'est vrai, que le contribuable lausannois a fait des efforts très importants, et nous le rappelons à différents moments, comme par exemple dans ce graphique consacré à la dette de la Ville. Il y a aussi des efforts très importants qui ont été faits par les collaborateurs de la Ville, avec notamment le passage au salaire moyen de carrière qui est une différence importante par rapport à d'autres collectivités publiques, c'est un élément qui aura des effets très importants sur ces prochaines années, et qui nous permettront de respecter le chemin de recapitalisation fixé par la législation fédérale.

Et puis je dis, et je redis, la santé financière de la Ville est une préoccupation constante de la Municipalité. Le niveau de la dette, ou respectivement le résultat du budget et des comptes sont une préoccupation de la Municipalité. Je crois que nous le prouvons depuis plusieurs années en lançant des programmes d'économies successifs les plus intelligents possibles. Nous pensons que les petits ruisseaux font les grandes rivières et c'est avec le cumul de petites mesures, les unes apposées aux autres, que nous pouvons améliorer la situation financière de la Ville, et je le rappelle, cela nous a permis d'économiser 120 millions lors de la précédente législature. Donc ne venez pas dire que nous ne nous préoccupons pas de la question, nous le faisons chaque jour.

Fin de la discussion générale.

---

La séance est levée à 20 h 20

## Deuxième partie

### Séance

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Alix Aubert, Sébastien Kessler, Gaëlle Lapique, Anita Messere, Laurence Munding-Jaccard, Sandra Pernet, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild

Membre absent non excusé : M. Mathieu Maillard

Membres présents 90

Membres absents excusés 8

Membres absents non excusés 1

Effectif actuel 99

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

## Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2018. Plan des investissements pour les années 2018 à 2021

Préavis N° 2017/51 du 12 octobre 2017

Reprise de l'examen du préavis

Examen du budget – direction par direction

### **CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN**

**1000 Conseil communal**

**1001 Municipalité**

**1103 Secrétariat municipal**

**1104 Participation à des charges cantonales**

**1110 Secrétariat général**

**1401 Service de la culture**

**1800 Contrôle des finances de la Ville de Lausanne**

**1920 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne**

**1930 Service de l'urbanisme**

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – La Commission des finances vous propose d'accepter le budget, comme elle l'a fait, avec 14 oui, aucune abstention et aucune voix contraire.

Vote – Budget Direction de la culture et du développement urbain

**La présidente :** – Nous allons voter cette direction à main levée. Donc celles et ceux qui acceptent le budget de cette direction lèvent la main. Celles et ceux qui s'y opposent ? Abstentions ? Avec quelques refus, quelques abstentions, vous avez accepté le budget de cette direction.

Direction de...

### **SECURITE ET ECONOMIE**

**2000 Secrétariat général**

**2001 Taxis**

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Je m’excuse, j’étais un tout petit peu lent à la détente puisque j’ai un projet d’amendement qui concerne le chiffre 2000. J’ai même en fait deux projets d’amendement. Le premier porte sur l’amélioration des conditions salariales des correspondants de nuit. Ce point porte sur les chiffres 2301, 2303 et 2304, c’est à dire sur les questions salariales qui touchent aux correspondants de nuit et les différents points liés, que ce soit les assurances sociales et les cotisations à la Caisse de pensions.

Le montant de l’amendement proposé correspond à une augmentation globale pour ces trois chiffres de 189 800 francs. J’explique cet amendement de la manière suivante. La Municipalité, par le préavis que nous avons voté il y a peu de temps sur la pérennisation des mesures des correspondants de nuit, crée une nouvelle unité avec un nouveau métier. Or celui-ci, dans le cadre de l’attribution budgétaire qui est proposé par la Municipalité, crée en fait de nouveaux travailleurs précaires parce qu’ils sont souvent engagés avec un taux maximum de 60 % qui équivaut à un salaire mensuel qui ne dépasse pas les 4000 francs par mois. J’estime que ce salaire n’est pas suffisant pour vivre dans des conditions décentes quand on a notamment une famille.

La Municipalité, lorsque j’ai évoqué ce point dans les commissions qui traitaient de ce préavis, s’est défendue en disant qu’il s’agit d’une mesure qui vise à épargner du temps de travail à ces correspondants de nuit, temps de travail qui est surtout effectué la nuit. Ce serait donc pour des raisons de santé et pour le bien de ces travailleurs qu’on leur épargne un temps d’engagement supplémentaire. Or cette excuse, à mon avis, ne tient pas la route puisqu’elle oblige *de facto*, déjà à l’heure actuelle, un certain nombre de correspondants de nuit à devoir trouver un deuxième travail et, dans certains cas avérés, ce deuxième travail se passe aussi la nuit. Donc la Municipalité ne fait ici, en proposant un taux d’engagement réduit, que reporter le problème sur la vie privée de ces gens, qui doivent vivre avec un salaire précaire et trouver un deuxième emploi parfois, également de nuit.

La deuxième excuse qui a été mentionnée par la Municipalité, pour justifier ce taux d’engagement et ce salaire réduit, c’est le manque de budget que je propose de pallier ici ce soir en proposant une augmentation linéaire de 20 % dans la masse salariale. Cette augmentation ne doit pas forcément être attribuée aux travailleurs actuels et futurs employés de cette unité, mais doit être dépensée pour ceux qui en ont besoin, pour ceux qui font la demande, pour ceux qui ont besoin de ces 20 % supplémentaires simplement pour amener l’argent suffisant nécessaire à les faire vivre et à faire vivre leur famille. Et je crois ici ce soir qu’il n’y a pas besoin d’être syndicaliste pour trouver inadmissible que la Municipalité crée des nouveaux postes, pérennise des postes et place immédiatement les gens qui les occupent dans la précarité. Et je vous invite fortement à soutenir cet amendement.

#### Amendements

##### *Amendement 1 : Amélioration des conditions salariales des correspondants de nuit*

		Budget 2018 publié	Amendement proposé	Budget 2018 modifié
2000.301	Traitements	3'468'800	156'000	3'624'800
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	299'000	13'500	312'500
2000.304	Cotisations à la Caisse de pensions	492'400	20'300	512'700
Effet net sur le résultat			189'000	

**Amendement 2 : Annulation d'une mesure PSAF visant à économiser sur les équipements des correspondants de nuit**

		Budget 2018 publié	Amendement proposé	Budget 2018 modifié
2000.313	Marchandises	36'600	1'200	37'800
Effet net sur le résultat			1'200	

La discussion sur l'amendement n° 1 de M. Dupuis est ouverte

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je pense que la plupart, sinon la quasi-totalité d'entre nous, a encore en mémoire le très long et excellent débat que nous avons eu à l'occasion de l'étude du préavis relatif aux correspondants de nuit. Et je crois que cette question d'une augmentation de leur temps de travail, et par conséquent de leur rémunération, avait été largement débattue et il était apparu, à la majorité si ce n'est à la quasi-totalité, à l'exception de notre groupe, qu'il valait mieux en rester là, en tout cas pour les années à venir. Et on ne veut pas refaire tout l'argumentaire, c'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut en rester sur les conclusions qui étaient sorties de la discussion d'il y a un mois ou un mois et demi.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Au vu des finances précaires de la Ville, le PLR vous engage à refuser cet amendement.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Les Verts soutiennent la demande d'encourager les augmentations du taux de travail des correspondants de nuit. Cela a été évoqué lors du débat sur les correspondants de nuit sur le fond et cela est redit ce soir. Non seulement pour soutenir le fait que les correspondants de nuit ne doivent pas forcément trouver un autre travail, qu'il soit de jour et dans ce cas enchaîner une nuit et un jour de travail, ou de nuit car certains correspondants travaillent ailleurs la nuit, donc en enchaînent plusieurs, comme souhaite l'éviter la Municipalité et n'y parvient manifestement pas.

La Ville ne semble dès lors pas empêcher la précarisation du travail des correspondants de nuit, bien au contraire. Néanmoins, même si sur le fond nous sommes parfaitement en accord avec l'amendement et encourageons vivement la Municipalité, comme nous l'avons fait lors de la commission, à proposer ouvertement à tous les correspondants de nuit une augmentation de leur taux de travail plutôt que l'engagement de personnel supplémentaire, avec le budget que nous avons voté. Et ensuite en laissant les correspondants de nuit choisir eux-mêmes s'ils souhaitent augmenter leur taux de travail ou non, ce sont des personnes adultes qui sont à même d'estimer si leur travail est plus simple et plus sain en travaillant de nuit plutôt que de jour. Mais nous ne pouvons pas soutenir cet amendement tel quel.

En effet, M. Dupuis souhaite faire passer une demande de gestion du personnel, qui peut-être malheureusement n'est pas de notre ressort, par le biais d'une augmentation linéaire des charges, comme il l'a dit lui-même. La Municipalité pouvait en fait déjà offrir actuellement un travail à 80 %, à la majorité ou aux correspondants de nuit qui le souhaitent, avec une augmentation de 20 % en prenant sur cela le budget que nous avons voté il y a deux ou trois semaines. Nous venons de discuter longuement, comme l'a dit mon collègue Chollet, de l'augmentation du budget et de l'effectif des correspondants de nuit en réalisant une augmentation de plus de 50 %. Nous avons applaudi ce préavis. Nous l'avons soutenu comme la quasi-unanimité de ce Conseil. Par contre, revenir dessus pour



augmenter encore plus les équivalents temps plein, parce que nous n'augmentons pas le taux de travail de chaque correspondant de nuit, mais le budget qui leur est alloué, à charge pour la Municipalité de le répartir comme elle le souhaite. Sans garantir comment ces correspondants seront organisés nous paraît incompréhensible, laissons le nouveau préavis entrer en vigueur, examinons comment cela se passe les prochaines années et réexaminons le cas échéant s'il faut augmenter le nombre de correspondants de nuit dans le futur au vu des nouvelles expériences. Nous refuserons donc cet amendement en l'espèce.

**M. Vincent Brayer (Soc.)** : – Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes préopinants. Le groupe Socialiste a soutenu le préavis qui visait la pérennisation des 6 EPT des correspondants de nuit. Et puis dans le budget on a vu qu'il y avait une augmentation, qui était déjà dans le même préavis de 3,6 EPT pour porter le tout à 9,6 EPT. A notre sens, ce budget d'emploi peut être attribué sur le terrain, par les demandes faites par les employés et les personnes qui gèrent ces correspondants de nuit. Et 9,6 EPT nous semblent suffisant et en ce sens nous refuserons cet amendement.

**M. Axel Marion (CPV)** : – Pour les raisons qui ont également été signifiées, notamment le récent vote du rapport-préavis qui donnait une ligne directrice pour les correspondants de nuit ces prochaines années, il paraît prématuré d'entrer en matière sur cet amendement. Il convient effectivement de voir comment ce rapport-préavis se mettra en œuvre ces prochains temps. Comme cela a été dit aussi, l'augmentation de budget laisse une latitude à la Municipalité pour trouver les meilleures formules, et nous faisons confiance à la Municipalité et à la majorité qu'elle représente pour trouver les meilleures solutions par rapport à l'engagement et aux conditions de travail de ces correspondants de nuit. Si des manquements sont constatés dans les prochains mois, ils ne manqueront certainement pas de revenir jusqu'à nous. Et soit par le biais d'une interpellation, motion, postulat ou modification au budget 19, nous pourrions certainement corriger le tir, mais il est trop tôt aujourd'hui pour le faire. Donc le groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux refusera cet amendement.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – La Municipalité vous propose de repousser cet amendement. La discussion a eu lieu lors du débat sur le rapport-préavis. D'autre part il ne faut pas se le cacher, évidemment qu'il y a une gestion du personnel qui implique que certains correspondants de nuit puissent travailler à 80 %, mais d'autres travaillent à des temps moindre. Il y a aussi la volonté de multiplier les équipes à certains moments, ce qui empêche d'avoir que des gens à plein temps ou que des gens à 80 %. Et puis le dispositif est encore suffisamment jeune pour qu'il doive être évalué au bout d'un certain temps.

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Je serai très bref. Juste une réplique pour dire qu'il s'agit à nouveau, je crois l'avoir dit rapidement, d'une autorisation de dépenser puisqu'il avait été argumenté par la Municipalité qu'une des raisons pour lesquelles on ne montait pas systématiquement le taux d'engagement c'était des raisons budgétaires, donc je propose d'augmenter ce budget pour ne pas avoir ce problème en tout cas. Et il est clair que la gestion des taux de travail relève de la Municipalité, mais je tiens à dire à cet égard que le gros pour-cent de la Gauche soutiendra cet amendement avec force et que le cas échéant nous reviendrons à la charge sous diverses manières sitôt qu'on apprendra que le mécontentement demeure chez certains correspondants de nuit de ne pouvoir vivre du salaire qui est fourni par la Municipalité.

La discussion sur l'amendement n° 1 est close.

Vote – Amendement n° 1

**La présidente** : – Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons voter cet amendement n° 1 de M. Dupuis, à main levée. Celles et ceux qui acceptent cet amendement lèvent la main. Celles et ceux qui s'y opposent ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, quelques non, vous avez refusé cet amendement n° 1 de M. Dupuis.

La discussion sur l'amendement n° 2 de M. Dupuis est ouverte

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Je continue sur ma lancée pour présenter ce deuxième projet d'amendement qui porte lui sur le point 2313 – Marchandises. Le plan d'améliorations structurelles volume II de la Municipalité proposait une réduction de 1200 francs, donc une réduction minime mais symboliquement lourde de l'équipement à disposition des correspondants de nuit. Or, et là j'engage tous ceux qui avec moi en commission sont allés sur le terrain avec les correspondants de nuit, ceux-ci se plaignent du manque d'équipement qui leur est alloué, notamment pour faire face aux conditions climatiques, l'hiver, de nuit, par tous temps, pluie comme mauvais temps, par grandes chaleurs également, météo, par lesquels ils doivent parcourir de nombreux kilomètres à travers la ville. Donc la situation d'emploi pour laquelle ils ne disposent visiblement pas de l'équipement adéquat en termes de vêtements et d'équipement simplement pour tenir dehors dans cette situation-là.

Alors le plan d'améliorations structurelles proposé par la Municipalité dans ces conditions-là est tout simplement mesquin, car ces 1200 francs de réduction pourraient être utilisés à très bon escient pour leur acheter le matériel adéquat. Le groupe Ensemble à Gauche vous invite ici à refuser et à tracer cette mesure du PSAF. Il s'agit d'une mesure minime, je crois que cela a été évoqué, 1200 francs, mais mesure minime, lourde de symbole, que l'on se doit d'effacer pour assurer des bonnes conditions de travail à ce nouvel emploi et cette nouvelle fonction que la Ville de Lausanne s'efforce de lancer.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Ce n'est pas l'armée d'Italie de Bonaparte, les correspondants de nuit ne sont pas nu-pieds avec l'espoir d'aller piller des arsenaux pleins. Les montants qui sont à disposition suffisent à les équiper. Simplement dans le tournus des personnes embauchées, des personnes qui démissionnent et autres, on a mieux estimé les dépenses en matériel nécessaire. C'est là la réduction. Ce n'est pas une réduction nette sur les gants ou sur les pantalons.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Je me permets une rapide réplique parce que ce ton me semble parfaitement désolant. Est-ce que vous discutez avec vos propres employés de la satisfaction qu'ils ont à parcourir et effectuer leur emploi avec leur équipement actuel, monsieur Hildbrand ? Je n'en ai pas l'impression au vu de ces piques que vous vous permettez ici ce soir devant ce Conseil. Et je pense justement qu'il s'agit maintenant de corriger le tir et d'avoir à nouveau un budget qui permet l'achat de tout l'équipement nécessaire et je rappelle ici qu'il s'agit d'une autorisation de dépenser.

Si vous jugez qu'il s'agit de choses superflues, monsieur Hildbrand, libre à vous de ne pas vous les dépenser, mais je ne veux pas qu'on vienne redire devant ce Conseil communal ce soir qu'il y a un manque d'équipement de la part d'une nouvelle fonction lausannoise qu'on est en train de créer, c'est pour ça que je vous invite à soutenir cet amendement.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Même s'il est vrai que techniquement le montant est en dessous de 5000 francs et on n'a pas vraiment besoin d'une discussion en plénum, symboliquement le PSL soutiendra cet amendement.

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Effectivement je pense que les personnes qui ont suivi les correspondants de nuit lors la dernière commission ont pu se rendre compte de certains manquements, notamment que les correspondants devaient eux-mêmes amener une bouteille d'eau avec eux pour donner à des gens qui en auraient eu besoin ou des petites choses comme ça, c'est petit. D'un autre côté ce que demande cet amendement est aussi petit, 1200 francs. Je ne vois pas pourquoi on devrait s'y opposer pour simplifier la vie de personnes qui rendent un énorme service à Lausanne et aux gens qui viennent fêter à Lausanne ou qui simplement sont dehors à Lausanne. Le groupe des Verts acceptera donc cet amendement.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Au niveau strictement conceptuel considérer que l'entier du budget est une autorisation de dépenser qui n'a pas de conséquence est un peu

inquiétant et pourrait amener à des excès. D'un point de vue strictement symbolique, d'accord c'est peu, mais on remarque que vous détricotez déjà le PSAF, c'est tout. Ce n'est pas comme ça que ça marche. Il n'y a aucune continuité dans les efforts qui ont été demandés et les garanties que l'on a reçues il y a encore quelques semaines.

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – Vous n'avez pas tous le monopole de la communication en direct avec les correspondants de nuit. J'ai aussi fait l'expérience d'aller les rencontrer lors de mes nombreuses sorties nocturnes... (*Rires dans l'assemblée*) et j'ai discuté avec eux, j'ai constaté qu'ils avaient tout l'équipement nécessaire : veste, chaussures, pantalon. Ils étaient très très bien équipés. Ils n'avaient pas froid. Je leur ai posé la question s'il leur manquait quelque chose et ils m'ont clairement tous répondu : non. Donc je ne comprends pas bien que vient faire cet amendement ici. Désolé.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Bien que je sorte moins que M. Wyssa, et je le regrette, je fais le même constat. Je répondrai à M. Dupuis qu'il y a toujours des gens qui sont insatisfaits et je vois que son parti est le porte-parole d'une minorité, ça confirme un petit peu ce que je pensais d'eux. Ce que je constate également par le soutien que la Gauche, c'est-à-dire le parti Socialiste et les Verts, portent à cet amendement, que ça va totalement à l'encontre de ce que M<sup>me</sup> la municipale nous dit que ce sont les petites rivières qui font les grands effets. Eh bien on voit dans quelle direction les effets sont en train de se faire, c'est-à-dire vers une augmentation de la dette. On en prend note et une différence entre ce qui est dit et ce qui est fait, malheureusement les faits sont têtus.

La discussion sur l'amendement n° 2 est close.

Vote – Amendement n° 2

**La présidente** : – Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons voter cet amendement 2, à l'électronique. Donc celles et ceux qui accepteront l'annulation de cette mesure PSAF, voteront oui. Celles et ceux qui la refuseront, non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 50 oui, 32 non et 5 absentions, vous avez accepté l'annulation de la mesure PSAF.

Nous continuons donc dans la direction avec...

- 2001 Taxis**
- 2200 Commerces, manifestations, séjour**
- 2201 Inhumations et incinérations**
- 2300 Service du contrôle des habitants**
- 2410 Corps de police**
- 2500 Secours et incendie**
- 2501 Protection civile**
- 2502 Groupe sanitaire**
- 2503 Pompes funèbres officielles**
- 2910 Eau potable**
- 2911 Evacuation eaux claires et usées**
- 2912 Traitement eaux usées**

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – La Commission des finances vous incite à accepter ce budget, comme elle l'a fait à l'unanimité.

Vote – Budget Direction de la sécurité et de l'économie

**La présidente** : – Nous allons voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent le budget de la Direction sécurité et économie, lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Là aussi avec quelques refus, abstentions, vous avez accepté le budget de cette direction.

## SPORTS ET COHESION SOCIALE

### 3000 Secrétariat général

### 3810 Service des sports

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Après avoir péjoré le budget de moins d'un millionième, nous allons tenter de faire mieux. L'amendement que je vous propose porte pour titre « Subventions aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors féminins ou annulation partielle de la mesure PSAF II dite 'sport phare' ». Dans le cadre du PSAF, M<sup>me</sup> Germond et les services de la Ville ont donc dégagé des pistes d'économies, notamment celle sur les « sports phares », à savoir les grands clubs phares – il y en a quatre, dont celui que j'ai évoqué tout à l'heure, le LHC, qui a un budget de 12 millions –, et puis il y a aussi des sportifs qui ont des cartes olympiques qui ne sont pas forcément de la Ville de Lausanne.

Le groupe Ensemble à Gauche propose, nous qui défendons les grandes causes, toutes celles des petits, qu'une partie de ces économies faites sur les grands clubs et sur les sportifs de haut niveau, soit réallouée à des mouvements sportifs juniors. Juniors féminins comme l'a suggéré d'ailleurs très intelligemment M<sup>me</sup> Decollogny... (*remarque hors micro d'un conseiller dans la salle*) non cela a été répété dans les séances intergroupes, cela n'est pas un secret de commission, – chose qui est tout à fait justifiée puisqu'effectivement, très souvent, le sport est genré, non seulement dans sa pratique, mais en plus dans tous les accompagnements. Notamment chez les juniors où tout le monde sait que c'est plutôt les mamans qui lavent les maillots que les papas et il serait bon que la Ville consacre 40 000 francs, sur les 60 000 francs économisés, justement au soutien de ces sports, de ces clubs de sports féminins juniors.

Amendement

*Amendement* : « Subventions aux clubs sportifs s'occupant de mouvements juniors féminins » ou annulation partielle de la mesure PSAF II « sport phare ».

		Budget 2018 publié	Amendement proposé	Budget 2018 modifié
3810.365	Subvention à des institutions	4'998'500	+ 40'000	5'038'500
Effet net sur le résultat			+ 40'000	

La discussion sur l'amendement de M. Hubler est ouverte.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Je souhaitais corriger les propos de M. Hubler. C'est bel et bien des propos que j'ai tenus en Commission des finances et non pas en intergroupe.

**M. Daniel Dubas (Les Verts)** : – J'aimerais ici quand même relever deux choses. D'un côté que ce poste budgétaire a augmenté depuis l'année passée, donc de 65 000 francs. Qu'il est tout à fait possible, dans ce cadre, de soutenir par exemple aussi ponctuellement des mouvements de juniors féminins déjà aujourd'hui. Le montant qui a été biffé dans le cadre du PSAF II touche de moitié des subventions pour les grands clubs, le LHC et le Lausanne-Sport, et de l'autre part justement pour les personnes qui ne sont pas

Lausannoises. Donc cela me paraît supportable de ne plus allouer ces ressources. Et en considérant que, globalement, le montant budgétaire pour ce poste a augmenté, les Verts vont, très majoritairement, refuser cet amendement.

La discussion sur l'amendement Hubler est close.

Vote – Amendement de M. Hubler

**La présidente** : – Nous allons voter sur l'amendement Hubler, à main levée. Celles et ceux qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, une majorité de refus, vous avez refusé cet amendement.

**3910 Service des assurances sociales**

**3920 Administration du service**

**3921 Unités Support**

**3922 Unité prestations**

**3923 Subventions et aides individuelles**

**M. Alain Hubler (EàG)** : – Suite à la question de M. Calame de tout à l'heure, M. Tosato a répondu par le menu aux problèmes des personnes précarisées qui dorment dehors et on a eu droit quasiment à une réponse d'interpellation. La situation actuellement est laquelle ? Elle est la suivante : il y a des gens qui, en Ville de Lausanne, dorment dehors, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige. Ensemble à Gauche estime que cela est inadmissible, quelles que soient les explications que peut donner la Municipalité, qu'on peut comprendre intellectuellement, mais qu'on ne comprend pas d'un point de vue humain. Renvoyer des gens qui dorment dehors et qui ont froid à l'EVAM ou dans d'autres structures, les renvoyer au Canton, expliquer qu'il y a une répartition des tâches, c'est bien, mais cela ne met pas les gens à l'abri.

Ceci étant dit, comme M<sup>me</sup> Germond est une fine compensatrice, c'est-à-dire que son budget zéro implique que chaque augmentation nécessite une diminution ailleurs, le groupe Ensemble à Gauche est aussi capable de faire ce genre calcul. On le fait même sur des périodes qui sont plus que celle de l'année, mais qui peuvent porter sur quatre ans. Ainsi depuis 2013 l'aide individuelle au logement qui émerge au budget des Assurances sociales est en pleine diminution. Pourquoi ? Parce que depuis lors le Canton a mis en place des PC familles, il y a aussi le RI qui vient se mêler là-dessus, et les critères d'attribution de l'aide individuelle au logement, sont telles que de plus en plus de gens échappent – tant mieux d'ailleurs – et retrouvent d'autres moyens de subvenir à leurs besoins, que d'avoir recours à l'aide individuelle au logement.

Toujours est-il que depuis 2013, l'aide individuelle au logement, qui est payé à moitié par le Canton, a passé de 2,4 millions à 1,2 million, soit une économie de 1,2 million, dont 600 000 francs sont à la charge de la Ville de Lausanne. Il se trouve en même temps, par ailleurs, que dans le dernier rapport de gestion on pouvait lire qu'il y a eu 6674 refus dans les hébergements d'urgence de la Ville de Lausanne. Il se trouve que donc ces 600 000 francs pourraient faire 6000 nuits, si on compte qu'une nuit coûte dans les 100 francs. 6000 nuits ce n'est pas rien.

Il se trouve aussi qu'on a appris aujourd'hui que la Soupe Populaire s'engageait pour offrir, non pas des hébergements d'urgence où on peut dormir, mais des abris d'urgence pour la nuit où les gens pourraient se rendre, au nombre de 80 à 100 personnes, sans pouvoir dormir. C'est à dire être assis, mais au chaud. La Soupe Populaire Mère Sophia proposerait ce service, si on peut dire, à 1000 francs par nuit. Ce qui nous fait 600 nuits, ce qui est beaucoup. Mais comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, 600 000 francs d'amendement au budget sont une autorisation de dépenser et pas une obligation. Bref, par transfert des Assurances sociales au Service social d'un montant de 600 000 francs, le

groupe Ensemble à Gauche propose de fournir les moyens à la Municipalité de sortir un petit peu de l'impasse dans laquelle elle se trouve et surtout dans laquelle se trouvent les personnes qui sont là et qui ont quand même besoin d'affronter les conditions climatiques pénibles qu'on peut rencontrer, notamment en cette saison. Je vous amène tout de suite mon amendement, que je vous engage à soutenir.

#### Amendement

*Amendement : « Besoins vitaux des personnes en grande précarité » ou annulation partielle de l'économie due à la diminution constante, depuis 2013, de l'aide individuelle au logement.*

		Budget 2018 publié	Amendement proposé	Budget 2018 modifié
3923.365	Subvention à des institutions	10'756'900	+ 600'000	11'356'900
Effet net sur le résultat			+ 600'000	

La discussion sur l'amendement est ouverte.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – A propos de cet amendement, j'aimerais peut-être déjà commencer à rappeler un principe général. En tant que groupe représenté à la Municipalité, nous considérons, et je crois que c'est compréhensible, que l'élaboration du budget reflète des choix, des arbitrages politiques, de la Municipalité. Et nous soutenons ce budget, non pas parce qu'il est exactement le budget que chacun d'entre nous aurait pu imaginer *ex nihilo*, mais parce que ses priorités répondent aux nôtres. Nous examinons les amendements déposés à cette aune et non pas individuellement, en nous demandant à chaque fois si, dans l'absolu, l'amendement pourrait avoir du sens.

En l'espèce, il nous semble que la politique du logement et de l'hébergement au sens large fait nettement partie des priorités de la Municipalité et je n'ai pas de problème à le dire ici, nous nous en félicitons. Pourquoi je parle de logements et d'hébergements ? Parce que, comme l'a signalé M. Tosato à l'heure des questions orales, cette continuité est essentielle et s'inscrit dans un but politique qui est en fait le même, qui est en fait unique, proposer un toit à chacun comme réponse à un besoin fondamental, mais aussi comme point de départ pour construire ou poursuivre une vie et une activité en correspondance, en adéquation, avec les capacités de paiement des personnes concernées. Cela va donc, il y a continuité de l'accueil d'urgence de nuit, jusqu'à la politique du logement abordable et subventionné, en passant par des politiques sociales orientées sur le principe du « *housing first* » avec notamment les logements modulaires des Prés-de-Vidy pour lesquels nous avons voté un préavis il y a quelques années. Et qui sont dorénavant réalisés.

Pourquoi est-ce que j'affirme ici, mesdames et messieurs, que cette politique, en particulier dans son volet « Hébergement nocturne » dont il est question, fait partie des priorités ? Parce que la création, en 1999, du Point d'Eau, qui offre des prestations dans le domaine de l'hygiène, de la santé, des soins dentaires à toutes les personnes en situation de précarité, a été rendue possible par la Ville et par cette majorité. Qui a aussi augmenté sa subvention en 2005 à ce même Point d'Eau. Parce que l'Abri PC de la Vallée de la Jeunesse, qui complète depuis 2001 le dispositif qui comprend la Marmotte et le Sleep-In, a vu ses capacités renforcées. Parce que la même année, en 2001, Lausanne donnait l'impulsion financière pour la création de la Centrale alimentaire de la région lausannoise. Parce que depuis 2012, un plan grand froid a été mis en place pour les périodes particulièrement glaciales. Parce que l'ouverture en 2013 de l'Espace signalait une volonté de compléter la prise en charge nocturne par un lieu d'accueil et de soutien en journée, ouvert 7 jours sur 7 lors du déclenchement du plan grand froid. Parce que le budget que nous traitons aujourd'hui, mesdames et messieurs, prévoit encore pour l'année prochaine

des augmentations de subventions pour la Marmotte et le Sleep-In. Et parce que la subvention à la Soupe Populaire, assurée par la Fondation Mère Sophia, a progressé de 400 000 francs à 653 000 francs entre les budgets 2013 et 2018, c'est à dire 65 % de hausse en cinq ans pendant que le soutien aux colis alimentaires augmentait de 50 %, colis alimentaires assurés par la même Fondation Mère Sophia.

Le résultat, mesdames et messieurs, est lisible dans les rapports de gestion. En dix ans, le nombre de nuitées dans l'hébergement d'urgence a pratiquement doublé. Il en va de même pour le nombre de repas servis par la Soupe Populaire. C'est évidemment le signe d'une croissance inquiétante des besoins, une croissance à laquelle il faut répondre, mais c'est aussi, et c'est ici le contre-récit que j'aimerais proposer, la marque nette, claire, et je crois, incontestable, de la volonté de la part de la Municipalité de répondre à cette augmentation croissante et à cette croissance inquiétante des besoins et de la précarité. Comme elle l'a fait encore récemment, pas plus tard qu'il y a trois jours, en annonçant la possibilité de développer la capacité d'accueil de 50 places. Que dire alors dans ce contexte de la communication de la formation politique de M. Conscience, collègue de parti ou de groupe de M. Hubler, qui dénonce, je cite : *«Un choix politique traduisant un mépris des personnes précaires et une volonté de ne rien faire devant cette urgence sociale et humanitaire.»*

Je prends note, avec plaisir, que l'appréciation de M. Hubler était plus modérée, mais je refuse les assignations à résidence psychologisantes, je refuse qu'on nous explique selon quelles intentions cachées nous agissons. Le bilan que je viens de vous donner est concret. Il n'y a aucun signe qui laisse penser que le développement du dispositif va s'arrêter dans les années à venir, pour les raisons là aussi que je viens de vous donner. Et c'est pour soutenir cette Municipalité, celle qui a mis en place patiemment, mais efficacement une offre sérieuse, efficace, qu'elle continue à adapter de manière continue, que je vous invite à rejeter cet amendement. Ça n'est évidemment pas par mépris pour les besoins qui se montrent et qui se démontrent malheureusement dans les rues, à Lausanne comme ailleurs, mais c'est précisément en soutien au fait que la Municipalité a su faire de cette politique une de ses priorités et continuera à le faire. Je crois que nous pouvons, en toute confiance, refuser cet amendement quand bien même évidemment nous pouvons partager le souci et les inquiétudes exprimées face, encore une fois, à cette précarité croissante par M. Hubler.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Réagir un peu à ce que vient de dire mon collègue M. Gaillard. Oui la Ville de Lausanne fait bien plus que d'autres collectivités publiques dans la région et ailleurs en Suisse, et M. le municipal Tosato ne cesse de nous le rappeler à chaque fois que nous avons cette discussion dans notre plénum et ce soir à l'occasion du vote du budget. Oui des structures existent. Oui des associations, fondations et des travailleurs sociaux font un travail admirable en la matière pour faire le maximum et accueillir, comme vous l'avez listé, dans plusieurs espaces d'accueils d'urgence un certain nombre de personnes.

Mais monsieur Gaillard, nous n'avons justement pas le temps d'attendre actuellement une mise en place patiente. Chaque nuit et malgré les efforts qui sont consentis, des dizaines de personnes dorment encore dehors malgré les températures hivernales. Et donc oui je dis, je persiste et je signe de dire que devant cette situation humanitaire dramatique, et devant les possibilités de la Ville d'agir avec les moyens qui sont les siens en mettant à disposition de façon urgente dans l'urgence des locaux qui sont inoccupés, en dégageant les sources financières nécessaires telles que nous le proposons à travers cet amendement, il y a la possibilité de répondre à une demande urgente. Et j'entends bien les considérations qui consistent à dire que le Canton devrait y prendre sa part, je partage cette opinion, bien sûr. J'entends bien les considérations qui consistent à dire que dans d'autres communes il pourrait y avoir un effort qui soit fait. J'entends bien que les problèmes qui sont soulevés dans les médias par nos municipaux sont aussi du domaine de l'asile et pas seulement de la précarité et du fait de ne pas avoir de toit pour dormir. Néanmoins, quand on se retrouve face à des personnes qui n'ont pas d'endroit pour aller dormir le soir, le vendredi soir, et

que la décision politique qui est prise c'est de les jeter à la rue à minuit par moins trois degrés, oui j'appelle ça du mépris et j'appelle ça un manque d'humanité dans la décision qui est prise.

Plus généralement, il y a des carences dans le domaine du Bas Seuil à Lausanne. Discutez avec les travailleurs sociaux de Mère Sophia, avec les travailleurs sociaux du Sleep-In, si vous n'avez pas les personnes qui leur donnent les subventions à côté de vous, eh bien ils vous diront qu'il y a des manquements, tant en termes d'espaces de nombre de places pour dormir, que de salaires, que d'équivalents plein temps, toutes ces personnes ne comptent pas leurs heures, dépassent largement le temps de travail pour lequel elles sont salariées et la somme que nous vous proposons est juste ce qu'il faudrait pour pouvoir permettre à ce système de fonctionner correctement et que plus personne ne dorme dehors dans une ville de gauche. Chères collègues, chers camarades, dans une ville de gauche la moindre des choses est de s'assurer que personne ne dorme dehors.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – J'aurai une argumentation assez différente. Je reconnais, oui, que Lausanne est une ville qui fait bien, mais ce bien n'est pas assez en l'occurrence dans ce domaine. Et je voudrais rendre attentif les socialistes, les verts et la Municipalité, que refuser ce genre d'amendement permettrait de fournir ne serait-ce que les montants nécessaires aux fameuses places créées depuis samedi qui vont bien coûter quelque chose si ça se renouvelle, si on a des grands froids. On nous répondra chaque hiver que l'hiver sera le plus froid du siècle, si ça dure, s'il faut pérenniser pendant une, deux, trois semaines, un mois, il faudra bien sortir des sous. On vous donne là l'occasion d'avoir le budget. Un budget voté par le Conseil communal.

Personnellement, si j'étais en charge du TSAS du Canton et que j'apprenais que le Conseil communal de Lausanne refuse un effort en matière d'hébergement d'urgence, je dirais à M. Tosato : ben tu vois, mon grand, à Lausanne ils sont contents, il n'y a pas de problème, on ne va rien faire. Parce que oui, l'hébergement d'urgence dépend du Canton, mais si Lausanne montre sa volonté de faire mieux que ce qu'elle fait bien, c'est-à-dire de ne pas avoir 6774 refus comme en 2016 dans les hébergements d'urgence, eh bien je pense que le Canton se montrera lui aussi plus volontaire pour régler ce genre de situation. Je vous encourage donc à voter cet amendement qui certes péjore le budget, mais qui améliorera la vie de ceux qui dorment dehors.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – J'aimerais, en mon nom personnel, remercier M. Gaillard de la liste exhaustive, je suppose, peut-être même pas, de ce qui s'est fait ces dix dernières années, de cette montée en puissance, de cette responsabilisation de notre Ville qui est une ville-centre. Et j'aimerais lui dire qu'effectivement la sensibilité et la prise en compte de cette réalité n'est pas partout la même dans les travées du Grand Conseil, ne serait-ce que parce qu'il faut être témoin de tout ce qui arrive dans une ville-centre comme demandes en matière sociale, et en l'occurrence d'hébergement, pour se rendre compte de phénomènes dont on n'a peut-être pas vraiment conscience dans le restant du canton.

Je ne dis pas ça pour dédouaner le Grand Conseil, mais pour dire que nous avons une situation particulière. Mais je suis intimement persuadé que si nous augmentions de 100 ou 150 ou 200 places chaque année, il y en aurait toujours 50 de pas assez. Alors je crois qu'il ne faut pas battre notre coulpe, il ne faut pas non plus nous citer en exemple, l'effort est là, il est réel, et je crois que pour l'instant il faut en rester là et ne pas accepter cette augmentation de budget que nous demande la gauche de la gauche.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Je vais essayer de ne pas tomber dans le travers de M. Conscience qui s'amuse à répondre à des arguments fantômes que personne n'a encore apportés dans le débat ce soir. Monsieur Conscience vous ne m'avez pas écouté. Personne n'a dit, du moins pas encore, que le fait d'en faire plus que d'autres soit une excuse pour s'arrêter là. Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit. Je vous dis que ça fait des années qu'on en fait plus que les autres, qu'on lance des prestations qui sont parfois d'ailleurs reprises en termes de financement par d'autres. Je vous dis que le développement se poursuit puisque



des augmentations de subvention figurent dans le budget 2018, encore faut-il aller jusqu'aux dernières pages de la brochure, vous me ferez remarquer. Et puis que je vous dis que la Municipalité a marqué précisément le week-end passé, et vous pourriez avoir la bonne foi de vous en féliciter, une volonté d'augmenter la capacité face à des besoins.

Vous savez comme moi, monsieur Conscience, on ne va pas se bagarrer ici, que la question de savoir s'il y a des refus, ou s'il n'y en a pas, se pose de différentes manières. Une chose qui est certaine, pour les renseignements que j'ai pris encore aujourd'hui auprès du Service social, c'est qu'il y avait des places de libres dans le dispositif toutes ces dernières nuits depuis vendredi. Combien je ne le sais pas par cœur, vous allez sans doute me le dire, mais ça n'est pas la même chose, monsieur Conscience, de faire comme vous le dite, de la rhétorique en disant il y a des refus tous les soirs ou d'accepter de dire qu'il y a peut-être un problème de distribution, d'organisation, mais qu'on ne peut pas aujourd'hui affirmer que le dispositif est totalement débordé puisqu'il reste des lits libres – vous venez de l'admettre en m'interrompant avec votre élégance habituelle.

A votre fougue, monsieur Conscience, dont je respecte les motifs, honnêtement, j'oppose simplement un bilan et des perspectives. Vous présentez un amendement, un de vos collègues l'a fait l'année passée, dont on ne connaît finalement pas les raisons du dimensionnement, enfin ils ont été un peu exposés par M. Hubler. Alors on ne sait plus très bien maintenant, est-ce que cet amendement est censé payer pour les annonces de la Municipalité d'il y a trois jours, alors qu'il a été déposé il y a trois semaines, est-ce qu'il est censé payer pour autre chose, on ne le sait pas exactement ? Vous proposez de fonctionner comme ça. Moi je vous dis et je crois que vous pouvez aussi respecter cette façon de faire, encore sans donner dans les procès d'intention, j'oppose à ça la confiance dans une Municipalité qui a développé, oui j'ose le dire, la meilleure offre de prise en charge de la grande précarité, ces dernières années.

Et puis un dernier point. Je suis fier quant à moi, monsieur Conscience, d'avoir appartenu à la majorité qui, contre les votes de votre formation politique, a alloué, année après année, les moyens aux personnes dont vous saluez à juste titre le travail de faire, précisément d'apporter, leur prestations aux personnes en grande précarité. Je suis fier de soutenir cette Municipalité qui prévoit, encore une fois, pour l'avenir de s'adapter à l'augmentation des besoins et de prendre en compte cette grande précarité qui nous frappe. Voilà simplement la philosophie de notre prise de position. Je crois, et je le répète, que ça n'est pas nécessaire de se traiter par le mépris dans ce genre de débat, mais enfin si vous persistez dans cette voie, évidemment ben je prendrai acte du fait que ce qui vous intéresse ça n'est ni le dialogue, ni les résultats, mais simplement la rhétorique.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le chiffrage de l'amendement vous a été explicité par mon collègue Hubler. Il vient du fait que d'année en année des dépenses ont été retirées des budgets successifs et que donc il y a dans l'esprit d'un budget zéro, en l'étendant sur plusieurs années, les moyens pour allouer cette somme-là à une urgence sociale. Je répondais tout à l'heure à M. Tosato qui, à plusieurs reprises, compare les prestations de la Ville de Lausanne avec celles des autres collectivités publiques et en fait un argument en faveur du statu quo en la matière ou du statu quo du projet qui a été explicité par M. Tosato.

Vendredi dernier, il y avait une vingtaine de places disponibles, monsieur Gaillard. Il y avait 58 personnes à Grand-Vennes. Il y en avait évidemment d'autres qui ne sont pas dans les réseaux et dans les sillons du Collectif New Life, qui à cette occasion a occupé l'établissement de Grand-Vennes. Vous voyez bien qu'il y avait un décalage. Et, non moi je ne prends pas la décision de la Municipalité de mettre en œuvre le plan « Grand froid » même si les conditions ne sont pas réunies. Excusez-moi, mais moi ces mesures formalistes qui consistent à attendre qu'il fasse trois nuits de suite moins cinq degrés et que le thermomètre ne dépasse pas les zéro pendant trois jours de suite, je ne comprends pas l'esprit qui permet d'agir face à l'urgence sociale sur des critères aussi formels.

De manière plus générale, nous posons des questions sur la précarité à Lausanne, que ce soit sur l'hébergement d'urgence de nuit ou sur le travail de la Maraude, nous constatons un formalisme de la Municipalité dans ses réponses pour dire que tout va bien, ou plutôt qu'elle fait le maximum qui est possible. J'estime que sur le budget qui nous est présenté ce soir, ce plus 600 000 francs que nous vous proposons reste dans le cadre de ce maximum et que de le refuser c'est de garder le couvercle sur une marmite qui bout, sur une situation qui est tendue, vous le reconnaîtrez avec moi, que ce soit avec les associations qui défendent ces personnes, mais pour les personnes elles-mêmes. Ça fait plusieurs années d'ailleurs que cette tension s'augmente et si on laisse la situation continuer comme ça eh bien moi j'ai peur qu'on se coupe de toute une catégorie de la population et qu'un jour aussi, eh bien faute de prestations d'urgence sociale suffisantes on se retrouve devant des drames. Et c'est pour ça que nous vous présentons cet amendement, ce n'est pas de la rhétorique, je défends mes convictions ici, je les défends comme je le fais, et avec mon groupe, et nous continuerons à les défendre évidemment dans la rue et dans les mobilisations sociales si ce n'est pas par le plénum que nous pouvons faire bouger les choses.

Et d'ailleurs je note que finalement des occupations peuvent être utiles vu qu'elles ont permis de débloquent une situation et que visiblement il y a plus de mobilité de ce point de vue-là que dans ce plénum dans les rangs socialistes et verts.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je suis assez sensible à la fougue de M. Conscience, qui de façon je dirai un peu assez enfantine, mais de façon très émotionnelle nous dit peut-être une vérité, et je suis prêt à le croire. Je suis prêt à le croire, je suis prêt à croire que M. Gaillard a tort, qu'on n'en fait pas assez. Je suis prêt à croire que M. Tosato nous raconte des bobards et qu'on n'en fait pas assez. Mais j'ai une question à poser à M. Conscience. Ok, on alloue ce budget en plus, est-ce que le problème est résolu ? Est-ce que l'année prochaine nous n'aurons plus personne dans la rue et tout ira bien ? Nous aurons pris les bonnes mesures et on aura alloué assez d'argent pour aider les gens qui aujourd'hui sont dans la rue. Est-ce que vous pouvez nous assurer qu'il n'y aura plus personne dans la rue et que le budget que l'on va allouer suffira ?

Motion d'ordre

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – J'admire l'art oratoire de M. Gaillard, mais je vois que ça n'a pas encore suffi. Donc je reviens à des moyens un peu plus crus si vous le permettez et je demande, par motion d'ordre, d'arrêter le débat et de passer au vote.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – Permettez-moi de dire à M. Conscience que nous sommes, dans ce plénum, les deux à dire toujours la même chose. Et pour vous rassurer par rapport à cet amendement, j'aimerais simplement vous informer que la Municipalité a accepté un préavis qui vous parviendra la semaine prochaine ou la semaine suivante, qui propose de démolir et reconstruire les locaux de St-Martin, là où il y a la Soupe populaire, ce qui permettra à la Municipalité, grâce à l'appui de ce Conseil, d'augmenter le nombre de logements sociaux, d'augmenter le nombre de places en hébergement d'urgence, d'augmenter le nombre de places en accueil de jour, de créer une consigne beaucoup plus grande et de développer la Soupe populaire.

Je vous recommande donc, quels que soient les motifs invoqués par M. Hubler, au nom de la Municipalité de vous en tenir au budget.

La discussion sur la motion d'ordre n'est pas utilisée.

Vote – Motion d'ordre

**La présidente :** – Est-ce que cette motion d'ordre est acceptée ? Celles et ceux qui l'acceptent lèvent la main. Celles et ceux qui la refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté cette motion d'ordre.

Vote – Amendement de M. Hubler

**La présidente** : – Celles et ceux qui acceptent cet amendement lèvent la main. Celles et ceux qui refusent cet amendement ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, quelques acceptations, vous avez refusé cet amendement.

### **3930 Administration du service**

#### **3931 Inspection du travail Lausanne**

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Alors on continue notre montée en puissance du côté d'Ensemble à Gauche. Je dépose un amendement aux lignes 3931.301 – 303 – 304 dans l'objectif de permettre l'engagement de trois inspecteurs ou inspectrices du travail supplémentaire pour l'ITL, pour une augmentation de 360 000 francs. La Municipalité, dans une réponse à une interpellation de mon camarade et ancien collègue Hadrien Buclin, rapportait qu'entre 2009 et 2013 parmi les entreprises contrôlées, la proportion d'entre elles qui étaient en ordre avait chuté de 56 à 27 %. Pourtant le nombre d'avertissements formulés par l'Inspection du travail de Lausanne n'est passé, dans la même période, que de 19 à 21. Quant aux décisions de mesures et aux dénonciations formulées, elles stagnent voire diminuent. Pourtant toujours, durant la même période, selon la Municipalité elle-même, l'ITL a vu une recrudescence de plaintes de salariés portant notamment sur les problématiques de harcèlement et de mobbing.

Dans une période de recrudescence de ces deux phénomènes dont les médias ne manquent pas de nous rappeler la réalité, il est nécessaire que les collectivités publiques se saisissent de ce problème en se donnant les moyens de sévir lorsque cela est justifié. Aujourd'hui l'ITL compte 5,9 équivalents plein temps répartis en sept collaborateurs et collaboratrices. Selon l'ITL, le nombre d'emplois en 2013, d'équivalents plein temps à Lausanne, est de 91 787. Vu l'évolution de la courbe de l'emploi à Lausanne, il y a fort à parier que nous atteignons les 100 000 dans la prochaine décennie. Ce qui ferait un ratio, si nous restions avec le même nombre de collaborateurs, d'un inspecteur ou une inspectrice du travail pour 14 300 équivalents plein temps. Donc en nombre de places de travail, et encore, je suis généreux en prenant le nombre d'inspecteurs dans le calcul plutôt que le nombre d'équivalents plein temps qui est évidemment plus pertinent pour calculer la quantité de travail que peut fournir l'ITL.

Or le Bureau international du travail donne comme recommandation pour les pays les plus industrialisés à économie de marché un ratio d'un inspecteur pour 10 000 salariés. On en est loin. Plus encore une motion, qui sera discutée prochainement au Grand Conseil, qui a été signée par de nombreux députés socialistes, verts et Ensemble à Gauche, demande une modification de la Loi vaudoise sur l'emploi impliquant notamment un ratio d'un inspecteur pour 5000 salariés. Actuellement d'un pour 16 500 au niveau cantonal, cette mesure impliquerait donc un triplement des effectifs puisqu'il y a 22 inspecteurs et inspectrices du travail y compris ceux de Lausanne et une augmentation des effectifs également de l'ITL. Car si aujourd'hui en effet l'ITL constitue, avec ses 7 collaborateurs, une forte part sur les 22 inspecteurs au total du travail dans le Canton de Vaud, qui n'est pas si surélevé, rappelons tout de même que c'est 27 % des EPT du Canton qui sont à Lausanne. On est donc dans des proportions environ d'un tiers qui reste comparable et l'ITL ne pourrait garantir la part actuelle de sa contribution à l'inspection du travail sans augmenter ses effectifs dans une situation heureuse où une septantaine d'inspecteurs et inspectrices du travail travailleraient sur l'ensemble du canton, ce dont je ne doute pas, la majorité de ce plénum souhaite pour assurer le respect des lois et des conventions collectives sur les lieux de travail dans le canton.

C'est donc dans l'esprit de contrecarrer la recrudescence de ces plaintes, d'améliorer la performance de l'ITL tout en allégeant la charge de ses employés, pour respecter les recommandations du Bureau international du travail et aussi pour donner un signal positif au projet de loi qui sera discuté prochainement au Grand Conseil, que nous proposons d'augmenter de trois EPT l'Inspection du travail. C'est une revendication récurrente des

syndicats de la place, comme vous le savez, dont je sais que vous êtes toutes et tous ici compagnons de route et dont vous partagez les valeurs.

#### Amendement

*Amendement « 3 ETP supplémentaires pour l'inspection du travail »*

		Budget 2018 publié	Amendement proposé	Budget 2018 modifié
3931.301	Traitements	784'400	+ 293'200	1'077'600
3931.303	Cotis. ass. soc.	67'700	+ 25'200	92'900
3931.304	Cotis. CPCL	111'200	+ 41'600	152'800
Effet net sur le résultat			+ 360'000	

La discussion sur l'amendement est ouverte.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – C'est allé trop vite, je n'ai pas compris les calculs. Donc on vise pour 5000 employés un inspecteur. A Lausanne on a 4000 et quelques-uns employés selon la terminologie EPT, ce qui ferait 0,8 inspecteur. Mais on en a à peu près cinq ou six fois plus et ça ne suffit pas. Est-ce que j'ai mal compris les calculs ? Merci de m'éclaircir sur ce sujet.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Pour commencer, le fait de disposer d'une inspection du travail communale – M. Conscience pourra comme cela dire que je commence toujours par chanter les louanges de la politique passée de la Municipalité –, organe d'exécution au sens formel des lois fédérales sur le travail et sur l'assurance accident, est une caractéristique que Lausanne partage avec seulement deux autres villes, historiquement très marquées par la tradition ouvrière en Suisse : Winterthur et Zurich. Comme nous avons eu récemment l'occasion de le dire en tant que groupe Socialiste à propos d'une proposition du PLR, M<sup>me</sup> de Meuron si je me souviens bien, nous sommes fiers, quant à nous, de cet acquis historique. Elle est fière, me souffle-t-elle, de sa proposition de la supprimer. Hé bien nous nous sommes fiers de notre position de la défendre et nous continuerons à la défendre.

Pour continuer dans les éléments de contexte, je souhaite préciser ici qu'une inspection du travail au sens que je viens de décrire, ne peut appliquer ni la loi contre le travail au noir, ni les différents dispositifs contre la sous-enchère salariale prévue par les mécanismes des mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes, ni les conventions collectives. Maintenant, et là il va falloir que tout le monde s'accroche, y compris M. Stauber ou peut-être surtout M. Stauber, non pas parce qu'il serait moins capable que les autres, mais parce que cela l'intéresse plus.

Un ratio existe, comme l'a dit M. Conscience, pour déterminer le nombre d'inspecteurs du travail par rapport au nombre d'emplois qu'il est souhaitable d'atteindre. Ce ratio est fixé par l'Organisation mondiale du travail, organe d'exécution de la Convention internationale sur l'inspection du travail de 1947, ratifiée par la Suisse en 1949. Ce ratio est fixé à un inspecteur pour 10 000 emplois. On dira comme M. Conscience, un EPT d'inspecteur pour 10 000 emplois, c'est une concession qu'on peut lui faire. L'inspection du travail recouvre, au sens de l'Organisation internationale du travail : le contrôle de la durée du travail, de l'hygiène et de la sécurité sur les lieux de travail, des normes applicables au salaire, au travail des mineurs, ainsi que le travail d'information et de prévention de l'ensemble des atteintes à la santé possibles en raison du travail. Voilà juste pour rappeler le spectre.

Avec 330 000 emplois en équivalents plein temps dans l'économie du Canton et 24 – vos chiffres datent, ils ont deux années de retard monsieur Conscience – employés au Service

de l'emploi cantonal. Le Canton de Vaud a déjà un taux de un pour 13 500. Je l'obtiens en divisant 330 000 par 24. En ajoutant, pour la seule Ville de Lausanne, sachant que les inspecteurs du Service de l'emploi s'occupent de tout le canton, six inspecteurs pour 93 000 emplois – dernier chiffre disponible qui date, sauf erreur, de 2015 – nous sommes à Lausanne à un inspecteur du travail, au sens de l'inspection du travail en Suisse – et je reviendrai tout à l'heure sur la différence – pour 7000 emplois. Quand on prend encore en compte que les contrôles dans les branches particulièrement risquées que sont l'industrie, certaines parties des arts et métiers, les transports, le traitement de l'eau, l'élimination des déchets, etc. sont pris en charge, monsieur Conscience, de par la Loi par la Caisse nationale d'assurance accidents (la SUVA), s'ajoutant donc aux inspecteurs du Service de l'emploi cantonal et aux inspecteurs de l'Inspection du travail communal, nous atteignons selon toute vraisemblance – et je suis en train de vérifier ces chiffres et je le ferai volontiers avec vous – un ratio s'approchant de un inspecteur pour 4 ou 5000 emplois demandé par un certain député Dolivo au Grand Conseil dans la motion que vous avez citée précédemment.

Je répète pour que ça soit bien clair : 24 inspecteurs pour le travail au noir, le contrôle des conventions collectives et le travail au service des commissions paritaires au Service de l'emploi cantonal pour 330 000 emplois. Ça nous donne un taux de un pour 13 500 pour le Canton. Quand on ajoute à ça six inspecteurs pour 93 000 emplois spécifiquement lausannois, on est déjà à Lausanne à un inspecteur pour 7000 emplois. S'ajoute à ça l'activité de la SUVA qui assure le contrôle de la sécurité et des mesures de santé et sécurité au travail dans les entreprises présentant des dangers particuliers que j'ai citées tout à l'heure, nous descendons très probablement, ou nous montons plutôt, à un inspecteur pour 4 ou 5000 emplois.

Quoi qu'il en soit, point 1, les standards de l'OIT sont remplis à Lausanne et plutôt largement. Point 2, les standards de la motion Dolivo le sont très probablement, je suis en train de le vérifier, évidemment M. Conscience sera le premier informé du résultat de mes recherches, mais je crois avoir démontré que c'est en tout cas vraisemblable. Point 3, les effectifs de l'Inspection du travail ont été adaptés il n'y a pas si longtemps, il y a sept ans, ce qui contribue encore à démentir l'idée d'une insuffisance ou d'une inadaptation chronique ou d'une incapacité de la Municipalité à entendre les urgences ou les nouveaux besoins lorsqu'ils se présentent. J'ajoute enfin, pour la complétude des informations et puisque j'ai pris la peine de me documenter un peu avant ce débat que, monsieur Conscience, ni le harcèlement, ni le mobbing n'entrent dans les compétences de l'Inspection du travail. Je vous recommande, en conclusion, de rejeter cet amendement, mais de maintenir, avec joie et bonheur, une inspection du travail communale à Lausanne.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Je ne vais pas ajouter d'autres arguments, je me rallie aux propos de mon préopinant et le groupe des Verts vous propose également de refuser cet amendement.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Alors je crois que M. Stauber a eu sa réponse, en tout cas pour ce qui était de l'esprit du calcul, sauf que les chiffres évoqués par M. Gaillard sont faux. Les 24 inspecteurs du travail dans le Canton comprennent les 7 inspecteurs lausannois, et donc cela change tout votre calcul, monsieur Gaillard ce qui fait que tous les ratios que vous avez évoqués sont une contre-vérité.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – Commission tripartite cantonale vaudoise, mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, rapport de la Commission tripartite du Canton de Vaud chargé des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes sur les activités 2016 : dans le Canton de Vaud, 30 inspecteurs sont en charge du contrôle du marché du travail, protection des travailleurs, lutte contre le travail au noir, mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et ce chiffre est resté stable en 2016. Une recherche dans un autre document, que je n'ai pas sous les yeux, montre qu'il y a 24 employés au Service de l'emploi cantonal et six employés à l'Inspection du

travail communale qui donnent ce total de 30 inspecteurs. Raison pour laquelle j'ai divisé le nombre d'emplois le canton par 24, puis j'ai ajouté le ratio correspondant au nombre d'emplois dans la commune divisé par 6, on arrive à un inspecteur pour 7000. Vous pouvez refaire les calculs dans tous les sens, monsieur Conscience. Je publierai, si vous le voulez, un article qui démontre la source de tous ces chiffres et vous serez démenti.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : – Je ne veux pas trop me mêler du combat de chiffres de MM. Conscience et Gaillard. Néanmoins, petite question, est-ce que dans vos chiffres vous avez compté les sept inspecteurs des chantiers ? Le contrôle des chantiers a été comptabilisé ici ou pas ? Ce qui pourrait vous mettre d'accord.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Alors là je vous avoue que vous me posez une colle, madame de Meuron, parce que je sais que c'est quelque chose qui est adhoc, qui n'est pas directement employé par les inspecteurs du travail, je ne crois pas que ça fasse partie des chiffres évoqués par M. Gaillard. La grande différence qu'on a c'est le temps de travail, la masse de travail, que fournissent les inspecteurs. Ça renvoie de nouveau à la différence entre les 5,9 EPT de Lausanne et les sept collaborateurs.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Je n'ai pas le chiffre des inspecteurs du chantier, mais j'aimerais tout de même relever, dans ce combat de chiffres, que la mission de l'Inspection du travail doit se faire dans deux activités : la protection des travailleurs et la lutte contre le travail au noir. Les inspecteurs du travail de la Ville de Lausanne ne sont pas mandatés pour la lutte contre le travail au noir qui est totalement à charge du Canton, et ça répond à votre question.

Ce qui fait, monsieur Conscience, que si on calcule le nombre d'inspecteurs qui travaillent pour la protection des travailleurs dans le Canton et le nombre d'inspecteurs qui travaillent pour la protection des travailleurs en Ville de Lausanne, nous avons exactement le même chiffre. Il y a donc autant d'inspecteurs du travail qui travaillent pour tout le canton que d'inspecteurs du travail qui ne travaillent que pour la Ville de Lausanne. Madame la Présidente, la Municipalité vous recommande de vous en tenir au budget présenté.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Je vous propose de passer un test *multiple choice* et de ne laisser voter que ceux qui réussissent. Moi je suis prêt. (*Rires dans l'assemblée*)

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – La réponse à la question de M<sup>me</sup> de Meuron est oui. Pour le surplus je renonce à tout commentaire.

La discussion sur l'amendement est close.

Vote – Amendement de M. Conscience

**La présidente** : – Nous allons voter cet amendement de trois ETP supplémentaires pour l'Inspection du travail. A main levée. Donc celles et ceux qui acceptent l'amendement lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec une large majorité de non, quelques abstentions, vous avez refusé cet amendement de trois ETP supplémentaires.

Nous passons au...

**3932 Office régional de placement**

**3933 Unité spécialisée ORP-CSR**

**3934 Emploi Lausanne**

Et nous en avons fini avec la Direction de sports et cohésion sociale.

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – La Commission des finances a décidé d'accepter ce budget à l'unanimité et vous propose d'en faire de même.

Vote – Budget Direction des sports et cohésion sociale

**La présidente** : – Nous allons donc voter à main levée le budget de cette direction. Donc celles et ceux qui acceptent lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus, abstentions, vous avez accepté le budget de cette direction.

Nous passons à la Direction du logement, environnement et architecture

#### **LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE**

- 4100 Service général et cadastre**
- 4400 Service d'architecture**
- 4510 Service des parcs et domaines**
- 480 Service de la propreté urbaine**
- 4900 Service du logement et des gérances**
- 4910 Service d'organisation et d'informatique**
- 4100 Secrétariat général et cadastre**

Et nous en avons ainsi terminé avec cette direction. Nous allons donc passer au budget de la Direction logement, environnement et architecture, avec monsieur le rapporteur, les conclusions de la commission.

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – La Commission des finances a accepté à l'unanimité ce budget et vous propose d'en faire de même.

Vote - Budget Direction du logement, environnement et architecture

**La présidente** : – Là aussi à main levée. Celles et ceux qui acceptent le budget de cette direction lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Là aussi avec quelques refus, abstentions, vous avez accepté le budget de cette direction.

Nous passons à enfance, jeunesse et quartiers.

#### **ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS**

- 5010 Administration du service et institutions subventionnées**
- 5011 Accueil vacances**
- 5012 Institutions d'éducation**
- 5013 Cultes et temples**
- 5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire**
- 5420 Office de santé**
- 5421 Office dentaire**
- 5800 Ecoles primaires et secondaires**
- 590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**
- 5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Alors il y en aura deux autour de ces lignes. Premièrement un amendement pour une augmentation de 10 % du budget du Service de l'accueil de jour de l'enfance qui se décline des lignes 301 aux lignes 318 que M. le secrétaire pourra afficher. Et deuxièmement... je les liste les deux ou on les prend un par un, comment qu'on fait ?

**La présidente** : – Un par un.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Donc je dépose donc cet amendement pour l'accueil de jour. Le groupe Ensemble à Gauche considère que les moyens accordés au Service de

l'accueil de jour de l'enfance ne sont pas suffisants pour permettre de répondre à la pénurie de places en crèche et garderie. Une pénurie particulièrement aiguë pour les enfants en tout bas âge. Aujourd'hui encore, et malgré vingt-cinq ans de gestion municipale à gauche, la pénurie de places en crèches et garderies se fait cruellement sentir pour de nombreux parents, des centaines d'enfants qui sont sur liste d'attente parce que les parents n'ont pas trouvé de place pour eux. Une situation infernale pour beaucoup de ces parents qui doivent jongler entre leurs obligations professionnelles et la garde de leurs enfants, une garde qui le plus souvent est allouée, dans notre société, aux femmes.

Si des efforts ont certes été réalisés par la Ville ces dernières années et continuent d'être consentis pour augmenter le nombre de places, ceux-ci sont donc clairement insuffisants. Il est nécessaire d'accélérer les rythmes. C'est donc dans cet esprit que le groupe Ensemble à Gauche annonce cet amendement d'augmentation de 10 % du budget du Service de l'accueil de jour de l'enfance. Il s'agit par là de donner au Service des possibilités additionnelles pour louer ou acheter des locaux, pour acheter du matériel, pour embaucher du personnel dans ce secteur, dans le but d'offrir davantage de places. Cette augmentation des moyens du service représente une hausse des charges brutes de 6 240 800 francs. Toutefois, comme les parents payeront aussi pour ces nouvelles places en crèche, il faut donc compter avec des revenus supplémentaires de l'ordre de 2,6 millions. En conséquence le coût net de cet amendement est de 3,65 millions. Nous espérons que les membres de ce Conseil lui réserveront un chaleureux accueil. A défaut, nous serions intéressés à savoir si des groupes seraient disposés à envisager un amendement du même esprit, mais avec un montant plus modeste au vu de l'importance de cette situation. A condition que ce montant en question ne soit pas réduit comme peau de chagrin, le groupe EàG pourrait envisager de s'y rallier.

#### Amendement

*Pour une augmentation de 10 % du budget du Service de l'accueil de jour de l'enfance*

	<b>Amendement</b>
5900.301	+4'327'400
5900.303	+377'900
5900.304	+529'800
5900.305	+40'500
5900.309	+18'000
5900.310	+7'500
5900.311	+26'700
5900.312	+32'300
5900.313	+217'000
5900.314	+18'800
5900.315	+2'200
5900.316	+261'300



5900.317	+7'700
5900.318	+373'700
<b>Charges</b>	<b>6'240'800</b>
5900.434	+1'506'300
5900.451	+1'079'900
<b>Revenus</b>	<b>2'586'200</b>
<b>Total net</b>	<b>3'654'600</b>

La discussion sur l'amendement est ouverte.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Effectivement nous avons déjà discuté un tout petit peu de l'accueil de jour plutôt ce soir dans le cadre du budget. J'aimerais vous rappeler quand même ici un chiffre, monsieur Conscience, vous dites que vous voudriez éventuellement une augmentation un peu plus modeste du montant qui est dépensé pour ces différents postes budgétaires pour l'accueil de jour, mais en fait dans le budget 2018 ce montant est déjà de 6 % supérieur au montant de l'année passée, ce qui est quelque chose de relativement impressionnant et certainement très positif.

J'aimerais juste ici réaffirmer aussi le soutien des Verts à cet objectif d'augmenter à long terme le nombre de places d'accueil de jour. Nous avons eu, et j'aimerais le rappeler quand même, une augmentation régulière dans la législature 2002-2006, il y a eu près de 1000 places qui ont été ajoutées en accueil de jour. Dans la législature passée, 2006-2011, c'était à nouveau quelque chose comme plusieurs centaines, presque 1000 places qui ont été ajoutées. Et nous avons donc un objectif d'augmentation de l'accueil de jour qui est louable et qui est certainement, probablement par rapport aux réalités budgétaires, le maximum, la vitesse de croisière maximale pour l'augmentation du nombre de places que nous pouvons, aujourd'hui, justifier de façon responsable en pensant aux finances publiques à long terme. Donc oui c'est un objectif louable, mais nous avons déjà un objectif très important d'augmentation du nombre de places en accueil de jour et donc nous ne sommes pas disposés aujourd'hui à accélérer encore ce rythme, ce ne serait pas responsable financièrement malheureusement.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Au début de ce millénaire il y avait un slogan qui courrait dans les travées de cette Ville et du Conseil communal et qui disait : « Ce n'est pas la crèche qui coûte, c'est son absence ». Alors lorsque j'ai commencé la politique communale au début des années nonante on était à 17 millions. Au tournant du siècle nous avons dépassé les 30-32 millions, sauf erreur en 2000. Maintenant nous sommes au triple à 90 millions. L'effort est colossal, considérable. Nous pouvons nous en féliciter, mais je crois qu'il faut savoir raison garder, nous n'allons donc, en ce qui nous concerne, évidemment pas voter cet amendement.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Comme je l'ai fait dans mon intervention d'entrée en matière sur ce budget, sur la législature 2011-2017, nous avons augmenté de manière pérenne 7,9 millions consacrés à l'accueil préscolaire et parascolaire, et le budget de cette année continue l'effort, qui est un des axes forts de la législature. Nous sommes d'accord sur le fond avec le groupe Ensemble à Gauche, mais nous ne sommes pas d'accord sur le rythme de croisière. Nous voulons aller décidément vers l'avant, mais avec un rythme contrôlé, c'est ce qui est proposé dans ce budget. Je rappelle que cette année c'est 20 places d'accueil en préscolaire et 60 en parascolaire, et si on continue comme ça pendant plusieurs années, à la fin on obtient un pécule de 900 places, comme on l'a fait sur la

législature précédente et c'est ça notre objectif. C'est pourquoi le groupe Socialiste vous propose de refuser cet amendement.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Deux petites choses. La première, il ne faut pas négliger le fait que la population lausannoise augmente, donc peut-être que ces fameuses 900 places ne suffiront pas à éponger totalement les nouvelles demandes. Et j'aurais voulu que M. Tosato, dans le commentaire qu'il va apporter sans doute tout à l'heure, contredise des vieux propos qu'il a tenu – je pense dans les années fin 2000 – qu'un franc investi en garderie en rapportait trois. Ce qui veut dire que les 8 millions en gros qu'on a investis rapporteraient 24 millions et que les trois millions et demi pourraient rapporter eux plus de dix millions. Donc finalement plutôt que de faire des PSAF, gagnons de l'argent et ouvrons des garderies.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Je me permettrai de répondre à la place de M. Tosato. J'espère que cela ne m'empêchera pas de commencer par évoquer aussi la politique qui a eu lieu au cours des deux dernières législatures.

Peut-être un préambule, signaler que, d'un point de vue technique, l'amendement pourrait être critiquable dans la mesure où il s'adresse exclusivement à la rubrique 5900, donc pour les lieux d'accueil de jour communaux, et qu'il néglige les institutions privées subventionnées au 5901. De ce point de vue-là, la technique pourrait être discutée. Néanmoins il me semble qu'il s'agit surtout d'un amendement de combat et que c'est donc plutôt sur les principes qu'il y a lieu d'intervenir.

Pour signaler en premier lieu la situation actuelle. Le réseau d'accueil de jour de la Ville de Lausanne c'est donc 3000 places en préscolaire, 2000 places en parascolaires, plus 300 en milieu familial, et encore les structures à temps d'ouverture restreint : haltes-jeux et autres structures de ce type-là. Ça veut dire que Lausanne a le taux de couverture le plus développé du canton en préscolaire et le deuxième plus développé en parascolaire selon les statistiques cantonales. Le fait d'avoir seulement la deuxième place est dû au fait que nous avons une offre pour les 7-8 P qui n'est pas répertoriée dans les structures relevant des réseaux d'accueil de jour et qu'elle est faite de manière séparée. La Ville de Lausanne a donc actuellement un taux de couverture qui est clairement le meilleur du canton avec une augmentation des places en préscolaire de 1274 en l'espace de dix ans, entre 2006 et 2016, plus 67,8 %. Et plus 1237 places en parascolaire, soit plus 134 %. Ça fait aussi qu'actuellement 69 % des enfants lausannois sont accueillis en garderie et 55 % sont accueillis en APEMS. C'est donc la majorité qui est accueillie pour un jour ou plus par semaine dans les structures d'accueil de jour.

Insister donc sur ce développement très important qui a été fait, avec environ 1000 places par législature créées, même un peu plus. Et signaler aussi que s'il y a effectivement une liste d'attente qui n'est pas encore résorbée, il y a un phénomène assez particulier puisque la liste d'attente, qui comptait 1800 enfants en 2011, en compte 6 de plus en 2016, ceci alors que justement l'offre a augmenté de 1000 places. C'est signaler qu'en particulier utiliser la liste d'attente centralisée comme outil pour mesurer les places non couvertes peut être un outil un peu trompeur, en particulier parce qu'il y a des enfants à naître et des enfants qui sont, pendant la période du congé maternité de la mère, répertoriés sur cette liste d'attente centralisée. Et aussi parce qu'il y a des attentes des parents qui modifient un peu cette liste, en particulier le fait qu'un certain nombre considérant qu'il est possible d'avoir une place en Ville de Lausanne, mais que cela nécessite une certaine attente, inscrivent leurs enfants même s'ils ont une alternative et une autre solution de garde. Et lorsqu'une solution dans une structure d'accueil de jour leur est proposée, ils disent qu'ils préfèrent renoncer pour ce moment-là et rester sur la liste d'attente plutôt que d'accepter la place qui est proposée.

Et insister aussi sur le fait que le développement qui a été proposé jusqu'à présent permet de répondre entièrement à la demande au niveau des APEMS et de développer également la réponse pour les enfants de 3-4 ans avec aussi une priorité pour les enfants qui ont une

fratrie. C'est-à-dire que les enfants qui ont déjà un grand frère ou une grande sœur accueillis dans une structure de jour ont une priorité pour que naturellement on n'ait pas un enfant accueilli et les parents qui se trouvent malgré tout dans l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale pour des problèmes de garde du deuxième enfant. Donc quand il y a un enfant déjà accueilli, il y a toujours aussi une priorité qui permet de répondre à la demande. C'est uniquement pour les premiers enfants de la fratrie que se trouve une liste d'attente significative avec tout de même une évolution qui est marquante. Entre le moment où une place leur est offerte et le moment où il était souhaité qu'un accueil soit proposé, la différence moyenne était en 2011 de 8,5 mois et en 2017 elle est de 3,4 mois. Et la perspective du point de vue de la Ville de Lausanne est naturellement de continuer à résorber cette différence en développant d'une part des structures d'accueil de jour en proportion du développement urbain dans les nouveaux quartiers tels que ceux des Fiches ou ceux de Métamorphose, et d'autre part d'augmenter l'offre en général pour continuer à améliorer le taux de couverture pour les enfants lausannois.

En conséquence, l'offre lausannoise apparaît assurément extrêmement favorable en comparaison nationale, en comparaison communale également, et je peux confirmer à M. Hubler que les chiffres disent que l'argent investi dans une place d'accueil en garderie en rapporte un multiple, même s'il varie selon les études, entre 2,7 – 3 – 4 voire 8. Ces chiffres restent néanmoins relativement théoriques et il est important de signaler que par contre ils ne disent pas le rapport entre l'argent investi par la Commune et celui qui revient à la Commune puisque l'argent qui revient ensuite dans l'économie peut arriver à d'autres bénéficiaires, à d'autres entités et à d'autres structures. Donc confirmer que la Ville de Lausanne développera sa politique d'accueil de jour, qu'elle a un plan de développement qui figure dans son programme de législature et qu'elle y donnera suite, ceci non seulement pour que l'accueil de jour permette la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, mais aussi pour garantir la qualité de l'accueil de jour et que ce soit une offre pédagogique importante puisque la majorité maintenant des enfants lausannois sont accueillis dans des structures de jour. Cela permet aussi d'en faire un outil d'une politique publique importante pour préparer les enfants à l'école, notamment, et c'est un outil qui est reconnu. Les enfants qui sont accueillis dans les structures de jour ont des meilleurs résultats dans leur futur scolaire et c'est un point que nous souhaitons aussi mettre en valeur.

La discussion sur l'amendement est close.

Vote – Amendement de M. Conscience

**La présidente** : – Nous allons voter l'amendement Conscience pour une augmentation de 10 % du budget du Service de l'accueil de jour de l'enfance, à main levée. Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ? Avec quelques oui, 1 abstention, vous avez refusé cet amendement de M. Conscience.

Le deuxième amendement, monsieur Pierre Conscience. C'est à vous.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – En commençant par une autocritique, j'avais mélangé mes deux amendements que je voulais déposer. Le premier était à la ligne 5800.28 qui visait à augmenter une subvention des TL. Est-ce que Madame la Présidente vous me permettez néanmoins de le présenter ?

**La présidente** : – Comme il avait été annoncé, je vous laisse le présenter.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Cet amendement vise à augmenter les subventions TL pour les jeunes en formation jusqu'à 20 ans de sorte à ce que tous puissent obtenir la gratuité de l'abonnement TL. Une telle augmentation aurait, selon le groupe Ensemble à Gauche, deux vertus qui vont ensemble l'une et l'autre. La première est de favoriser le report modal des nouvelles générations vers les transports publics. Et le deuxième est d'alléger la charge financière des ménages, des familles.

Premièrement, c'est à la fin de l'école obligatoire que les jeunes hommes et femmes découvrent les premiers jalons de leur indépendance, parmi ceux-ci figure la possibilité de conduire un deux-roues et très vite après une voiture. La réduction, voire la suppression de la subvention qui leur était allouée précédemment n'est en ce sens, selon le groupe Ensemble à Gauche, rien d'autre qu'une incitation à transiter des transports publics vers les transports individuels motorisés, ou du moins un manque d'encouragement à rester prioritairement sur les transports publics. Une disposition qui donc, pour nous, n'est pas conforme avec l'envie de cette Municipalité d'assurer la transition écologique qu'appelle notre époque. Ce pas vers plus de gratuité diminuera le trafic motorisé comme le montrent de nombreuses villes où la gratuité a été étendue même au-delà de la catégorie de population concernée.

Deuxièmement, les baisses de subvention de 100 à 50 % ou de 50 à 0 % lorsqu'on arrive à l'âge, se font alors que les enfants ou les adolescents grandissent. Or vous le savez, pour celles et ceux qui ont des enfants – ce qui n'est pas mon cas, mais je me renseigne – ces besoins des jeunes adolescents ne font qu'augmenter en grandissant et avec eux la charge financière des familles, que ce soit des besoins en matière de scolarité ou par la suite au gymnase ou aux études ou voilà les besoins que sont celles d'un jeune adulte de 16 à 18 ans. Des situations qui amènent de nombreuses familles avec enfants dans le post-obligatoire à compter chaque centime pour arriver indemnes au bout du mois.

En plus de constituer une incitation écologique, un tel amendement constituerait donc une mesure sociale salubre pour de nombreuses familles. Ce d'autant que, je le rappelle, l'immense avantage d'un financement, enfin de la gratuité, est que le financement des transports se fait donc par la collectivité et donc par l'impôt et donc il a l'immense avantage de tenir compte de la capacité financière ces personnes, ce qui évidemment n'est pas le cas lorsqu'on contracte un billet de bus TL. Pour ces raisons, je vous invite donc à voter cet amendement.

#### Amendement

*Pour l'extension de la gratuité des TL à tous les jeunes jusqu'à 20 ans*

	<b>Amendement</b>
5800.318	+2'700'000

La discussion sur l'amendement est ouverte.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Comme vous le savez le groupe des Verts est très fortement attaché à des transports publics de qualité, avec une bonne desserte et également des coûts qui sont abordables pour les usagers. Maintenant, la gratuité n'est certainement pas le seul moyen d'inciter les gens à prendre les transports publics, il y a d'autres mesures dans le domaine de la gestion de la mobilité sur lesquelles on peut agir, notamment les parkings ou d'autres choses. On ne va pas débattre ce soir de ça.

Il est quand même important de relever que les transports publics ont effectivement un coût et donc c'est aussi raisonnable et important de leur donner un prix. C'est aussi un signal, la gratuité est un peu un phénomène sociétal aujourd'hui, et surtout aussi par rapport aux jeunes, ce n'est peut-être pas forcément le meilleur message de leur faire croire que ces investissements et ces coûts de fonctionnement, qui sont très élevés, que finalement cela représente quelque chose de gratuit. C'est un domaine qui est fortement subventionné et en concurrence avec d'autres modes de transports, qui ne sont pas individuels motorisés, mais notamment dans le domaine de la mobilité douce et il faut aussi inciter les jeunes justement à se déplacer à vélo, en investissant peut-être aussi de l'argent dans ce domaine-là et à sécuriser les chemins piétonniers, ce que nous venons de voter tout récemment dans ce Conseil.

Donc justement c'est déjà subventionné, si on accorde une gratuité des transports publics pour les jeunes jusqu'à 20 ans, il y a aussi la question du financement, surtout pour des

personnes qui n'en ont pas forcément besoin. De notre avis il est plus important de cibler les personnes qui en ont vraiment besoin plutôt que de donner ça comme cadeau à tous les jeunes, même ceux qui n'en auraient pas besoin et qui pourraient tout à fait se le permettre autrement.

Nous avons également un petit doute sur l'incitation. En dessous d'un certain coût à assumer par l'utilisateur, on se demande si l'incitation financière est vraiment suffisamment importante pour avoir un report modal substantiel. Et finalement, comme nous le voyons dans la proposition, c'est une mesure qui est quand même très coûteuse. Donc la position du groupe des Verts est majoritairement, et j'aimerais souligner que ce n'est pas forcément toutes les personnes du groupe qui vont refuser cette mesure, mais en tout cas une majorité et une minorité va s'abstenir ou l'accepter.

**M. Georges-André Clerc (PLC) :** – Monsieur Conscience, vous avez oublié une catégorie de la population qui sont les retraités, parce qu'aussi leur revenu descend d'une manière drastique.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Dont acte, proposez un équivalent pour les troisièmes générations, je vous soutiendrai.

**M. Vincent Brayer (Soc.) :** – Mes préopinants ont déjà beaucoup dit sur le sujet. Il est vrai que tous les enfants entre 11 et 20 ans reçoivent un bon de réduction de 50 % pour l'achat d'un abonnement annuel Mobilis. C'est déjà un effort que fait la collectivité pour tous. Et, à notre sens, ces 2 700 000 francs sont un surcoût que l'on ne peut pas accepter. Ce n'est pas que dans le fond on ne comprend pas les situations décrites par nos collègues d'Ensemble à Gauche, c'est plus qu'il s'agit de faire des arbitrages politiques et de définir des urgences municipales, et en notre sens, avec les mesures déjà en place, on fait ce qu'on peut pour ces populations. Et les objectifs que s'est fixés la Municipalité dans cette législature, c'est de travailler sur l'accueil de jour de l'enfance et sur l'aspect-volet sécuritaire en Ville, c'est ce que fait ce budget et, en ce sens, le groupe Socialiste vous recommande de refuser cet amendement.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – La Municipalité recommande également de refuser cet amendement. Pour le rappel de nouveau des questions techniques, l'effet que pourrait avoir cet amendement dépend fortement aussi du taux de recours qu'auraient, le cas échéant, les jeunes qui obtiendraient la gratuité. Actuellement avec le demi-tarif c'est à peu près 60 % des ayants droit qui ont recours à cette réduction. Là, en supposant que ce soit potentiellement le 100 % qui recourt à la gratuité, le montant de 2,7 millions ne suffirait pas.

Néanmoins, il paraît que ce n'est aussi plus une question de principe qu'une question de technique qui doit faire l'objet du débat ce soir. En l'occurrence il est utile aussi de rappeler que non seulement il est proposé pour les jeunes un bon de 50 %, mais qu'il y a également une gratuité des transports qui est assurée pour tous les enfants dès 6 ans et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire si la distance entre leur domicile et leur lieu de scolarisation dépasse un kilomètre. L'obligation qui est faite par la Loi vaudoise est de 2,5 kilomètres et la Ville de Lausanne, par son préavis de 2009, avait décidé de diminuer cette distance à un kilomètre.

Par ailleurs, on peut signaler que les autres moyens de mobilité douce ne sont pas en reste puisque la Ville de Lausanne est notamment pionnière dans le développement des pédibus. Il y en a 16 à Lausanne et ils existent depuis 1999. Et également qu'elle se soucie en particulier des tracés pour le cheminement des enfants vers l'école avec notamment une collaboration entre le Service des écoles primaires et secondaires et celui de Routes et mobilité. Une collaboration qui pourra se développer et où nous prévoyons également d'impliquer, pour un projet pilote, l'Association transports et environnement.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Juste un étonnement sur ce que vient de dire M. le municipal Payot quant au montant. C'est après avoir sollicité les services de M. le municipal Payot qu'il m'a été répondu que pour obtenir la gratuité pour tous les jeunes

jusqu'à l'âge de 20 ans c'est un montant de 6,5 millions de francs que cela coûterait et l'amendement en question permet d'atteindre ce montant. Donc je suis un peu étonné, mais enfin voilà cela ne changera pas grand-chose, j'ai bien compris le débouché de cet amendement pour cette soirée.

La discussion sur l'amendement est close.

Vote – Amendement de M. Conscience

**La présidente** : – Nous allons voter l'amendement pour l'extension de la gratuité des TL à tous les jeunes jusqu'à 20 ans. Celles et ceux qui acceptent cet amendement sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec des refus et quelques oui, vous avez refusé l'amendement Conscience.

#### **5901 Institutions subventionnées**

Il n'y a plus de demande de parole. Donc cette fois nous allons pouvoir voter le budget du département Enfance, jeunesse et quartiers.

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – La Commission des finances vous invite à accepter ce budget. Elle l'a fait à l'unanimité.

Vote - Budget Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

**La présidente** : – On va voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission lèvent la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques abstentions, des refus, vous avez accepté le budget du Département enfance, jeunesse et quartiers.

Nous passons à Finances et mobilité.

#### **FINANCES ET MOBILITE**

**6010 Secrétariat général**

**6700 Service achat et logistique Ville**

**6900 Service des finances**

**6910 Service du personnel**

**6920 Service des routes et de la mobilité**

**6930 Administration du service**

**6931 Tri des déchets**

**6932 Gestion des déchets urbains**

**6933 Propreté du domaine public**

**6934 Incinération des déchets**

**6935 Centre de compactage (GEDREL)**

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – J'ai une question d'ordre général. Est-ce qu'il est prévu que la Ville change les couleurs du logo ou bien les armoiries de la Ville, ou bien le papier à lettres. Est-ce qu'on n'aurait pas une intention future par rapport à ces éléments ?

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Il y aura peut-être quelques évolutions dans ce domaine, mais ce qu'on peut vous garantir c'est qu'elles seront sans impact sur le budget de fonctionnement de la Ville de Lausanne.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – J'ai une question générale à M<sup>me</sup> Germond. L'augmentation des périodes où les parkings sont payants et accessoirement des parkings pendant le week-end a été budgétée à une somme de 850 000 francs. Suivant certains calculs qui ont été faits par d'autres personnes, dont moi, nous sommes plutôt à une somme de 2 millions comme revenu supplémentaire qui clairement sera payé par les familles

lausannoises ou les personnes qui veulent sortir en famille. Est-ce que vous confirmez le montant de 850 000 francs ?

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Comme dans tout budget les charges et les dépenses que nous indiquons sont des prévisions et la prévision que nous avons en la matière correspondent aux chiffres indiqués dans les débats publics. Nous verrons, dans la réalité, comment ces chiffres se développeront, mais c'est en tout cas la prévision, les calculs qui ont été faits par les services.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – Je m'excuse de reprendre la parole après M<sup>me</sup> la municipale, mais elle m'a élégamment répondu avec une certaine qualité de langue de bois. Parmi ces prévisions, quel est le pourcentage d'atteinte de ces 850 000 francs ? Est-ce que c'est 50 %, est-ce que c'est 80 % ou plus, ou bien est-ce que les prévisions que nous avons calculées, qui sont prévues doubles, voire plus du double, sont réalistes pour elle ?

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Les prévisions de la Direction des finances sont souvent prudentes.

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – La Commission des finances vous propose d'accepter ce budget Finances et mobilité. Elle l'a fait à l'unanimité.

Vote - Budget Direction des finances et de la mobilité

**La présidente** : – Là aussi à main levée. Celles et ceux qui acceptent le budget du Département finances et mobilité sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté le budget des finances et mobilité.

Chapitre suivant, Services industriels...

## SERVICES INDUSTRIELS

- 70      **Secrétariat général**
- 71      **Finances, administration et développement**
- 74      **Gaz et chauffage à distance**
- 76      **Electricité**
- 77      **Multimédia**
- 78      **Service commercial**

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – Voici le vœu formulé par la Commission des finances : « Les Commissaires souhaitent, à l'avenir, disposer d'un projet de budget qui descende plus précisément dans le détail des différentes rubriques. Ils souhaiteraient, à tout le moins, que les rubriques qui comportent des montants supérieurs à un million de francs suisses, les notes explicatives détaillent les principaux postes et leur évolution. De surcroît, ils souhaiteraient que les notes explicatives détaillent systématiquement, pour les ventes et achats de fluides, les quantités et les prix (et donc, dans l'évolution ce qui relève de l'évolution des volumes par rapport à l'évolution des prix) »

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – Je prends acte, mesdames et messieurs les conseillers communaux, de ce vœu de la Commission des finances, qui me paraît tout à fait légitime dans la mesure où effectivement cet effet d'agglomération des achats d'énergies dans le 312 sera certainement encore accentué. C'est-à-dire les achats d'énergies et la réorganisation des Services industriels – qui va, mais beaucoup plus intelligemment, dans le sens préconisé par M. Moscheni et qui ne prévoit pas de CIO, c'est à dire de chef opérationnel des Services industriels mais une vraie organisation de l'ensemble de la direction avec l'ensemble des chefs de service qui constituent un collège de direction. Cela justifie effectivement la demande de la Commission des finances que nous suivrons autant que faire se peut.

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – La Commission des finances vous propose d’accepter le budget SIL par 14 oui, ce qui en fait une unanimité.

Vote - Budget Direction des Services industriels

**La présidente** : – Là aussi nous allons voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent le budget de ce dicastère sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus, abstentions, vous avez accepté le budget des Services industriels.

### **Plan des investissements – Années 2018 à 2021**

Discussion

**La présidente** : – Je dois passer encore le Plan des investissements. Y a quelqu’un qui a quelque chose à dire sur les dépenses et recettes présumées sur les crédits à voter ?

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Je prends la parole après le passage en revue des différentes directions sur notamment ce qui s’est passé dans la Direction de sécurité et de l’économie, à savoir l’exception de la suppression d’une ligne du PSAF.

Il serait pour nous extrêmement intéressant d’entendre la Municipalité sur ce point, même si elle ne peut rien dire parce que la compétence budgétaire est de notre Conseil. Et puis précisément nous avons demandé un vote du Conseil par un postulat pour transformer une politique municipale en une politique du Conseil communal, je l’ai réitéré à plusieurs reprises, jusqu’à ce soir. Alors bien sûr c’est l’amendement le plus petit. Naturellement il touche notre direction en faveur de nos politiques semblerait-il, il s’agit de ce qu’on appelle littéralement une provocation. Oui vous pouvez soupirer, c’est comme ça que cela s’appelle, c’est une provocation. Nous sommes venus l’année dernière en expliquant que nous ne serions pas des orthodoxes budgétaires, que nous étions capables d’accepter un budget déficitaire pour peu qu’on s’engage à avoir une politique, que la Municipalité avait ébauché, de restriction des dépenses, une politique d’amélioration structurelle de nos finances.

On l’a dit l’année passée lors du débat budgétaire. On a déposé une motion. On a accepté de transformer cette motion en postulat. On a voté le postulat. Je suis revenu devant ce Conseil pour dire : la politique du PSAF est, pour nous, la condition sine que none du soutien du budget. Et la première chose que vous faites c’est de supprimer une ligne. C’est de vous dire que vous ne vous sentez finalement pas du tout liés par la décision que ce Conseil avait pris il y a un ou deux mois. Donc voilà, les conséquences que ça a. Alors j’avoue ma naïveté, mais je n’avais pas anticipé ça, honnêtement. Je pensais alors qu’il y aurait peut-être des choses plus massives, des politiques plus assumées, mais ce genre de provocation ridicule je ne l’avais pas anticipé. Ce qui est sûr c’est que l’on est délié par ce qui avait été dit l’année passée. On est délié par ce que j’ai dit ce soir, la position du groupe que j’avais annoncée ne tient plus.

Chacun votera en son âme et conscience après avoir, je l’espère, entendu la Municipalité et M<sup>me</sup> Germond sur cette question et sur ce qu’elle entend faire si on venait, à l’avenir, à réitérer des amendements qui détruiraient finalement son PSAF. Là on n’a qu’une tranche, mais où est la limite ? Et puis, à titre personnel, je refuserai le budget parce que je me suis investi dans quelque chose qui était de l’ordre, pour reprendre toujours le terme de M. Gaillard, de la co-construction, ça ne marche pas et ben tant pis. C’est une provocation. On y répond comme on peut. Ce n’est pas glorieux mais vous assumerez.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Alors pour répondre à la question liée aux PSAF, j’aimerais préciser ici de façon assez catégorique que la Municipalité s’est fixé 35 millions d’économies, ou d’augmentations de recettes, respectivement 35 millions d’améliorations structurelles. Elle vous présentera, ces deux prochains budgets ainsi que différentes mesures qui se monteront à 35 millions. Le Conseil fera évidemment ce qu’il souhaite de ces mesures. Nous avons déjà fait un grand pas dans



le cadre de ce budget en vous présentant pour 13 millions d'améliorations des finances du budget de la Ville.

Et si le Conseil n'accepte pas certaines mesures et revient en arrière, alors nous sommes ici dans la symbolique, mais la Municipalité n'oubliera pas ces 1200 francs et reviendra inscrire un montant qui s'élèvera à 35 millions pour aussi respecter le signal donné dans le cadre de cette motion à la base, et ensuite de ce postulat, et de respecter nos engagements par rapport aussi aux discussions qui ont eu lieu par différents groupes de ce plénum.

Maintenant par rapport à la direction concernée, j'aimerais quand même rappeler ici que nous avons fait un effort particulier pour la sécurité dans le cadre de ce budget 2018, 17 postes c'est la plus forte augmentation de ressources qui est allouée à une tâche dans le cadre de ce budget. Donc je crois que la direction concernée est largement bénéficiaire des compromis qui ont été faits dans le cadre de ce budget et des efforts importants qui sont faits pour allouer les ressources dans les domaines qui en nécessitent au-delà, j'ai presque envie de dire des visions partisans, mais dans une vision d'intérêt général de la Ville, et je vous assure que la Municipalité réfléchit dans le sens de l'intérêt général.

Voilà, anecdote dans le cadre du budget, mais ne perdons pas de vue, s'il vous plaît, l'effort considérable, respectueux, qui est fait pour donner des moyens à cette mission et à cette direction en regard des 17 postes qui sont offerts dans le domaine de la sécurité. Tout simplement s'il n'y avait pas le vote du budget il n'y aurait pas de moyen d'augmenter le nombre de policiers dans la rue, d'augmenter de 80 places dans les crèches et garderies, ou encore de verser des annuités aux collaborateurs de la Ville. Ce ne sont jamais des actes anodins que de refuser un budget, en tout cas là, ce serait empêcher la création de 17 postes de policiers dans les rues de la Ville de Lausanne.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Je voudrai rassurer mon collègue PLR. Les engagements que prend la Municipalité avec la droite sont beaucoup plus solides, en tout cas aujourd'hui, que ceux qu'elle prend avec la gauche radicale. Je vous avais dit, dans le débat d'introduction, que nous jugerions notre position à l'aune de l'accueil réservé à nos amendements. En matière de provocation, ou je pensais plus ce qu'a dit M. Carrel, accepter un amendement de 1200 francs symboliques, dont nous sommes d'ailleurs ravis à part cela et on remercie ce Conseil, n'est nettement pas suffisant pour nous faire accepter le budget. En conséquence de quoi il sera majoritairement refusé par le groupe Ensemble à Gauche.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Pour ma part, j'appliquerai la décision sur le PSAF et prendrai les mesures en conséquence.

La discussion est close

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur :** – La Commission des finances vous propose d'adopter la première conclusion comme suit : d'arrêter le budget de fonctionnement amendé de l'exercice 2018 comme il suit – charge 1 885 061 200 francs – revenus 1 855 355 800 francs – résultat/déficit, excédent de charges 20 705 400 francs. La Commission des finances l'a adopté avec 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Vote – Conclusion n° 1

**La présidente :** – Nous allons donc voter à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 1 de ce rapport-préavis, donc votent oui. Celles et ceux qui refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 48 oui, 31 non et 3 abstentions, vous avez accepté les conclusions 1 de ce rapport-préavis.

La conclusion n° 2, à l'électronique également. Je vous laisse lire les conclusions, monsieur le rapporteur de cette conclusion 2.

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – Conclusions 2 : prendre acte du Plan des investissements pour les années 2018 à 2021. La Commission des finances l'a accepté avec 13 voix contre 1 et aucune abstention.

Vote – Conclusion n° 2

**La présidente** : – Donc celles et ceux qui acceptent cette deuxième conclusion votent oui. Celles et ceux qui la refusent, non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 62 oui, 15 non et 4 abstentions, vous avez accepté la conclusion 2.

La conclusion 3, nous allons la voter à main levée.

**M. Stéphane Wyssa (PLR), président de la Commission permanente des finances, rapporteur** : – Conclusion 3 : prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2018. La Commission des finances l'a acceptée avec 12 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions.

Vote – Conclusion n° 3

**La présidente** : – Celles et ceux qui acceptent cette troisième conclusion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus, abstentions, vous avez accepté cette troisième conclusion.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2017 /51 de la Municipalité, du 12 octobre 2017 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide:*

1. d'arrêter le budget de fonctionnement amendé de l'exercice 2018 comme suit:

Charges	CHF	1'885'061'200.-
Revenus	<u>CHF</u>	<u>1'855'355'800.-</u>
<b>Excédent des charges</b>	<b><u>CHF</u></b>	<b><u>29'705'400.-</u></b>

2. de prendre acte du plan des investissements pour les années 2018 à 2021 ;
3. de prendre acte de l'évolution présumée de la situation financière pour 2018.

La séance est levée à 22 h 55

Rédaction et mise en page : *Didier Ambühl*

Abonnements :

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16

Annexe : Liste des membres du CC – Etat au 22 novembre 2017



**conseil communal**

Secrétariat  
Hôtel de Ville  
Pl. de la Palud 2  
Case postale 6904  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 21 01/03  
[conseil@lausanne.ch](mailto:conseil@lausanne.ch)

L a u s a n n e

## LISTE

# DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL LÉGISLATURE 2016 – 2021

(mise à jour : 22 novembre 2017)

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet prévention	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58 38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
AUBERT Aïx	Médecin	Ch. du Devin 79 1012 Lausanne		076 602 05 60		aubert.aix@hotmail.fr	EàG
AUBERT Éliane	Directrice école professionnelle	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne		078 634 12 67		elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur en environnement	Quartier de la Violette 2 1018 Lausanne	021 623 40 42	079 513 94 72		valery.beaud@gmail.com	V
BEAUSIRE Quentin	Avocat	Av. Edouard-Dapples 48 1006 Lausanne	021 321 44 22	078 661 30 62	021 323 46 52	q.beausire@avocats-spiere.ch quentinbeausire@yahoo.fr	SOC
BEETSCHEN Véronique	Conseillère en communication	Av. Henri-Druey 1 1018 Lausanne		021 648 09 72			V
BERGUERAND Anne	Technicienne en radiologie médicale	Av. d'Ouchy 18 1006 Lausanne	021 323 00 48	076 370 49 84 021 616 57 50		anneberguerand@sunrise.ch	V
BETTSCHEART-NARBEL Florence	Resp. politique & droit FRC, avocate	Ch. de Champ-Rond 16 1010 Lausanne	021 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BILLARD Aude	Professeure EPFL	Av. de Jurigoz 10 1006 Lausanne	021 693 54 64	021 646 15 53	021 693 78 50	aude.billard@epfl.ch	SOC
BIRCHLER Jean-Christophe (démission le 31.12.17)	Ingénieur EPFL	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne		079 378 93 28		birchler@b-plan.ch	CPV
BOUCHEZ Géraldine	Juriste Doctorante	Parc-de-la-Rouvraie 23 1018 Lausanne	027 606 33 76	076 384 32 65		geraldine.bouchez@verts-vd.ch geraldine.bouchez@gmail.com	V
BRAYER Vincent	Enseignant au Gymnase de Nyon	Rue du Maupas 15 1004 Lausanne		076 822 45 87		vincent.brayer@gmail.com	SOC
BRIOD Aïx Olivier	Ingénieur génie civil ETS	Ch. des Coumenets 16 1000 Lausanne 26		079 456 97 38 021 784 14 14		a.briod@gmail.com	PLR
CACHIN Jean-François	Sapeur-pompier	Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Claude	Professeur honoraire UNIL	Av. Verdeil 7 1005 Lausanne		021 617 33 96		claudc.calame@unil.ch	EàG
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29		maurice.calame@bluewin.ch	PLR
CARREL Matthieu	Avocat	Av. Menthon 19 1005 Lausanne		079 768 92 66		ma.carrel@bluewin.ch	PLR

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne		078 647 91 50 021 624 67 85		muriel.mesnier@citycable.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 129 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55		jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CHRISTE Valentin	Étudiant	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		valchriste@bluewin.ch	PLC
CLERC Georges-André	Informaticien avec brevet fédéral	Ch. de Champ-Rond 39 1010 Lausanne		079 583 18 20 021 653 27 05		gaclerc@romandie.com	PLC
COMPANY Xavier	Avocat	Av. de l'Université 9 1005 Lausanne		079 715 42 10		company.xavier@gmail.com	V
CONSCIENCE Pierre	Étudiant Secrétaire	Av. d'Echallens 77 1004 Lausanne		079 708 24 01		pierre.conscience@gmail.com	EàG
CORBOZ Denis	Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne	021 557 82 00	079 276 30 06		denis.corboz@lausanne-cc.org	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali		Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne		079 609 53 38 021 601 16 15		magalicrausaz@gmail.com	EàG
DANA Louis	Étudiant Secrétaire juridique	Rue de la Pontaise 19 1018 Lausanne		078 625 38 38		louisdana@yahoo.com	SOC
de HALLER Xavier	Avocat	Rue du Grand-Chêne 5 1003 Lausanne	021 213 24 10	079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNY Anne-Françoise		Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DI GIULIO Nicola	Enquêteur de police	Ch. de la Vuillette 29F 1000 Lausanne 25	021 315 37 45	079 208 51 74 021 691 58 56		nicola.digulio@lausanne.ch	PLC
DONZÉ Manuel	Enseignant	Ch. de Rovéréaz 28 1012 Lausanne		078 694 28 78		manuel.donze@gmail.com	CPV
DROËL Line	Conseillère en matière d'asile	Av. du Temple 17 1012 Lausanne		078 696 70 84 021 652 67 73		golestaniin@gmail.com linahammadi@gmail.com	SOC
DUBAS Daniel	Politologue Urbaniste	Av. du Léman 64 1005 Lausanne		078 772 12 86		daniel@dubas.ch	V
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Ch. du Salève 6 1004 Lausanne	021 315 15 15	021 648 47 57		ducommun@udc-vaud.ch	UDC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
DUPUIS Johann	Chercheur Enseignant	Av. de l'Esplanade 14 1012 Lausanne		077 471 96 01		dupuis.johann@gmail.com johann.dupuis@yahoo.fr	EàG
FELLI Romain	Chargé de cours	Rue Pré-du-Marché 36 1004 Lausanne		079 376 97 87		romain.felli@gmail.com	SOC
FRACHEBOUD Cédric	Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	PLC
FÜRBRINGER Jean-Marie	Ingénieur physicien	Rue Voltaire 6 1006 Lausanne	021 693 30 51	079 538 87 21		jean.furbringer@gmail.com	CPV
GAILLARD Benoît	Conseiller politique	Rue du Valentin 33 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25 021 320 06 24	021 711 12 12	info@gaudard.ch	PLR
GAZZOLA Gianfranco	Retraité	Av. de la Chablière 24 1004 Lausanne		079 417 53 54 021 647 85 97		g.gazzola@bluewin.ch	SOC
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 70	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@csd.ch	PLR
GENOUD Alice	Chargée de projets pour Equiterre	Ch. du Chasseron 3 1004 Lausanne	021 341 41 10	078 801 24 57 021 311 03 34		alicegenoud@hotmail.com	V
GIGON Dominique	Secrétaire politique	Rue Pierre-Viret 3 1003 Lausanne		078 734 21 84		gigon.dominique@gmail.com	SOC
GNONI Sara	Experte-comptable, conseillère en environnement	Av. du Tribunal-Fédéral 25 1005 Lausanne		079 440 53 49		s_gnoni@hotmail.com	V
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne		079 345 68 78		claude.grin@gmail.com	V
HEINIGER Latha	Travail social Indépendante	Ch. de Maillefer 113 1018 Lausanne	021 314 18 38	078 772 09 04		latha.heiniger@gmail.com	SOC
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. d'assurances cadre	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	EàG
JOOSTEN Robert	Mathématicien Webmaster	Pl. Chauderon 34 1003 Lausanne	021 643 16 15	078 810 00 94 021 626 54 73		robertjoosten@bluewin.ch	SOC
KAMENICA Musa	Administration PMU-Lausanne	Route de la Clochette 16C 1018 Lausanne		076 451 03 05 021 550 24 49		musa.kamenica@gmail.com	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
KESSLER Sébastien	Chef de projets Entrepreneur	Rue St-Martin 29 1005 Lausanne		076 615 01 11 021 312 74 13		contact@anticiptech.ch	SOC
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Ch. de Pré-Fleuri 6 1006 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01		henri@klunge.ch	PLR
LAPIQUE Gaëlle	Secrétaire politique	Ch. de Pré-Fleuri 2 1006 Lausanne		078 629 90 74		gal.lapique@gmail.com	V
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grézy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97		francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluewin.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MAILLARD Mathieu	Courtier immobilier	Passage St-François 9 1003 Lausanne	021 510 50 60	079 927 00 10		mathieu.maillard@plri.ch mathieu@maillard-immo.ch	PLR
MANZONI Laura	Neuropsychologue	Rue du Valentin 20 1004 Lausanne	076 541 10 74	079 794 47 62 021 647 05 56		laura.manzoni@lausanne-cc.org	EàG
MARION Axel	Politologue Historien	Rte du Pavement 16 1018 Lausanne	031 335 07 72	079 458 13 13 021 646 24 64		axel_marion@hotmail.com	CPV
MARLY Gianna	Retraîtée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.marly@bluewin.ch	SOC
MARTIN Pedro	Retraité	Av. Warnery 14 1007 Lausanne		079 741 50 71 021 801 95 19		pedro.martin@bluewin.ch	SOC
MESSERE Anita	Architecte prof. Spéc. marketing	Rue Cité-Devant 10 1005 Lausanne		079 561 60 23		anita.messere@bluewin.ch	UDC
MIAUTON Philippe	Secrétaire général PLR Vaud	Rue du Petit-Chêne 21 1003 Lausanne	021 323 72 78	079 277 68 41	021 320 60 85	phm@cvci.ch	PLR
MICHAUD GIGON Sophie							V
MISIEGO Céline	Employée de commerce	Rue de l'Ale 5 1005 Lausanne		078 709 66 25		celine.misiego@popvaud.ch	EàG
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021 316 74 41	079 695 96 71 021 653 78 72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	SOC
MOSCHENI Fabrice	Ingénieur	Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne		079 658 49 24	021 619 06 71	moscheni@udc-vaud.ch	UDC
MUNDINGER-JACCARD Laurence	Psychiatre			079 251 98 97		laurence.mundinger-jaccard@lausanne-cc.org	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 641 35 81	079 448 61 46 021 647 47 35		pierre.oberson@citycable.ch	PLC
PAGÉS Barbara	Femme au foyer	Rue des Echelettes 9 1004 Lausanne		078 654 92 58 021 624 38 28		barbara.pages@yahoo.com	SOC
PAIN Johan	Retraité tl	Case postale 236 1000 Lausanne 10		076 429 19 69		gatuch@sunrise.ch	EàG
PANCHARD Ilias	Chargé de communication	Av. de Tivoli 60 1007 Lausanne		079 922 63 31		ilias.panchard@gmail.com	V
PASCUAS ZABALA Esperanza	Assistante sociale	Rte de Chavannes 107 1007 Lausanne	021 331 03 91	079 420 25 37		chapaza@hotmail.com	SOC
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	jpernet@hotelbellerive.ch	PLR
PERNET Sandra	Femme au foyer	Ch. de la Batelière 10 1007 Lausanne		078 868 41 78 021 616 14 06		sandrapernet@bluewin.ch	CPV
PHILIPPOZ Roland	Cadre infirmier CHUV	Rue du Maupas 83 1004 Lausanne	021 314 11 11	078 603 08 58		rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Retraité Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne		076 434 19 41 021 652 90 22	021 652 90 22	bpicard@bluewin.ch	PLR
PIRON Françoise	Ingénieure EPFL Directrice de Pacte	Av. des Acacias 4 1006 Lausanne	021 601 82 40	079 409 21 53 021 617 54 81		fpiron@ere3.ch	PLR
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	I.-de-Montolieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
RESPLENDINO Janine	Cadre infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne		076 524 90 29 021 652 96 04		jresplen@citycable.ch	EàG
RICHARD-DE PAOLIS Paola	Directrice EESP retraîtée	Rue de la Barre 11 1005 Lausanne		078 743 50 57 021 729 44 70		pdepaolisrichard@gmail.com	SOC
RIVOLA Filippo	Géographe Secr. politique ATE Suisse	Av. de la Gare 38 1003 Lausanne		076 339 96 40		filippo.rivola@gmail.com	SOC
ROCH Karine	Géologue	% ADER – CP 10 1000 Lausanne 20	021 624 26 51	079 283 32 50			V
ROSSI Vincent	Analyste en environnement	Ch. de Pré-Fleuri 2 1006 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88		vincent.rossi@bluewin.ch	V
RUDAZ Benjamin	Adjoint direction Unil	Av. de Béthusy 23 1005 Lausanne		078 906 80 63		benjamin.rudaz@verts-vd.ch benjamin.rudaz@unil.ch	V



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
SALZMANN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmänn@citycable.ch yvan.salzmänn@me.com	SOC
SANGRA Marie-Thérèse	Chargée d'affaires WWF	Rue de l'Industrie 13 1005 Lausanne		079 378 48 22		marie.sangra@bluewin.ch	V
SCHALLER Graziella	Secrétaire générale Alumni HEC	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne	021 692 33 86	079 279 96 55 021 616 92 39	021 692 33 85	graziella.schaller@gmail.com	CPV
SCHLIENGER Sandrine	Accueillante en milieu familial AMF	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
SCHNEIDER Gianni-John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne	021 619 45 44	079 449 12 13 021 312 02 52		giannischneider@yahoo.fr	SOC
SOTO Sara	Étudiante en urbanisme	Av. de Rosemont 3 1006 Lausanne		079 307 85 16		sarasotochung@gmail.com	V
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 685 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	PLC
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien en retraite	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44	079 796 78 50 021 311 53 10	021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TRAN-NHU Thanh-My	Avocate-stagiaire	Ch. des Tonnelles 1 1004 Lausanne		076 503 13 97 021 624 96 80		thanhmy.trannhu@gmail.com	SOC
TRIPET Nicolas	Secrétaire patronal	Ch. du Salève 12 1004 Lausanne		079 702 30 15		tripet.nicolas@gmail.com	PLR
VOIBLET Claude-Alain	Ingénieur exe MBA	Vallombreuse 52 1004 Lausanne		079 422 77 31		ca.voiblet@gmail.com	PLC
VONLANTHEN Antonela	Chargée de projet	Rue Orient-ville 12 1005 Lausanne		079 383 47 16		antonela.vonlanthen@gmail.com	SOC
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		marlene.voutat@gmail.com	EàG
WILD Diane	Biologiste	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
WYSSA Stéphane	Entrepreneur	Av. Louis-Ruchonnet 19 1003 Lausanne		079 602 06 06		stephane.wyssa@plr.ch	PLR

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

### 1. GROUPE SOCIALISTE

(33 membres)

Président : M. Vincent **Brayer**

- |                                     |                                       |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Caroline <b>Alvarez Henry</b>    | 18. André <b>Mach</b>                 |
| 2. Quentin <b>Beausire</b>          | 19. Gianna <b>Marly</b>               |
| 3. Aude <b>Billard</b>              | 20. Pedro <b>Martin</b>               |
| 4. Vincent <b>Brayer</b>            | 21. Philippe <b>Mivelaz</b>           |
| 5. Muriel <b>Chenaux Mesnier</b>    | 22. Laurence <b>Mundinger-Jaccard</b> |
| 6. Denis <b>Corboz</b>              | 23. Barbara <b>Pagés</b>              |
| 7. Louis <b>Dana</b>                | 24. Esperanza <b>Pascuas Zabala</b>   |
| 8. Anne-Françoise <b>Decollogny</b> | 25. Roland <b>Philippoz</b>           |
| 9. Line <b>Droël</b>                | 26. Jacques-Etienne <b>Rastorfer</b>  |
| 10. Romain <b>Felli</b>             | 27. Paola <b>Richard-de Paolis</b>    |
| 11. Benoît <b>Gaillard</b>          | 28. Filippo <b>Rivola</b>             |
| 12. Gianfranco <b>Gazzola</b>       | 29. Yvan <b>Salzmann</b>              |
| 13. Dominique <b>Gigon</b>          | 30. Gianni-John <b>Schneider</b>      |
| 14. Latha <b>Heiniger</b>           | 31. Namasivayam <b>Thambipillai</b>   |
| 15. Robert <b>Joosten</b>           | 32. Thanh-My <b>Tran-Nhu</b>          |
| 16. Musa <b>Kamenica</b>            | 33. Antonela <b>Vonlanthen</b>        |
| 17. Sébastien <b>Kessler</b>        |                                       |

### 2. GROUPE PLR

**PLR.Les Libéraux-Radicaux**

(21 membres)

Président : Matthieu **Carrel**

- |                                      |                                |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Eliane <b>Aubert</b>              | 12. Henri <b>Klunge</b>        |
| 2. Florence <b>Bettschart-Narbel</b> | 13. Françoise <b>Longchamp</b> |
| 3. Alix Olivier <b>Briod</b>         | 14. Mathieu <b>Maillard</b>    |
| 4. Jean-François <b>Cachin</b>       | 15. Philippe <b>Miauton</b>    |
| 5. Maurice <b>Calame</b>             | 16. Jacques <b>Pernet</b>      |
| 6. Matthieu <b>Carrel</b>            | 17. Bertrand <b>Picard</b>     |
| 7. Xavier <b>de Haller</b>           | 18. Françoise <b>Piron</b>     |
| 8. Thérèse <b>de Meuron</b>          | 19. Nicolas <b>Tripet</b>      |
| 9. Guy <b>Gaudard</b>                | 20. Diane <b>Wild</b>          |
| 10. Jean-Pascal <b>Gendre</b>        | 21. Stéphane <b>Wyssa</b>      |
| 11. Jean-Daniel <b>Henchoz</b>       |                                |

### 3. GROUPE LES VERTS

(17 membres)

Présidence : M<sup>me</sup> Alice **Genoud** et M. Daniel **Dubas**

- |                               |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Valéry <b>Beaud</b>        | 10. Gaëlle <b>Lapique</b>       |
| 2. Véronique <b>Beetschen</b> | 11. Sophie <b>Michaud Gigon</b> |
| 3. Anne <b>Berguerand</b>     | 12. Ilias <b>Panchard</b>       |
| 4. Géraldine <b>Bouchez</b>   | 13. Karine <b>Roch</b>          |
| 5. Xavier <b>Company</b>      | 14. Vincent <b>Rossi</b>        |
| 6. Daniel <b>Dubas</b>        | 15. Benjamin <b>Rudaz</b>       |
| 7. Alice <b>Genoud</b>        | 16. Marie-Thérèse <b>Sangra</b> |
| 8. Sara <b>Gnoni</b>          | 17. Sara <b>Soto</b>            |
| 9. Claude Nicole <b>Grin</b>  |                                 |

### 4. GROUPE ENSEMBLE À GAUCHE (EàG)

Parti Ouvrier et Populaire, solidaritéS, indépendant.e.s

(11 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- |                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 1. Alix <b>Aubert</b>            | 7. Laura <b>Manzoni</b>       |
| 2. Claude <b>Calame</b>          | 8. Céline <b>Misiego</b>      |
| 3. Pierre <b>Conscience</b>      | 9. Johan <b>Pain</b>          |
| 4. Magali <b>Crausaz Mottier</b> | 10. Janine <b>Resplendino</b> |
| 5. Johann <b>Dupuis</b>          | 11. Marlène <b>Voutat</b>     |
| 6. Alain <b>Hubler</b>           |                               |

### 5. GROUPE LIBÉRAL-CONSERVATEUR (PLC)

(7 membres)

Président : M. Valentin **Christe**

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. Valentin <b>Christe</b>    | 5. Pierre <b>Oberson</b>       |
| 2. Georges-André <b>Clerc</b> | 6. Philipp <b>Stauber</b>      |
| 3. Nicola <b>di Giulio</b>    | 7. Claude-Alain <b>Voiblet</b> |
| 4. Cédric <b>Fracheboud</b>   |                                |

### 6. GROUPE LE CENTRE, PDC – VERTS LIBÉRAUX (CPV)

(6 membres)

Président : M. Axel **Marion**

- |   |                              |
|---|------------------------------|
| 1. Jean-Christophe <b>Birchler</b> ( <i>démission le 31.12.17</i> ) | 4. Axel <b>Marion</b>        |
| 2. Manuel <b>Donzé</b>  | 5. Sandra <b>Pernet</b>      |
| 3. Jean-Marie <b>Fürbringer</b>                                     | 6. Graziella <b>Schaller</b> |

**7. GROUPE UDC**  
**Union Démocratique du Centre**  
(5 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Sandrine **Schlienger**

1. Jean-Luc **Chollet**
2. Philippe **Ducommun**
3. Anita **Messere**

4. Fabrice **Moscheni**
5. Sandrine **Schlienger**

## BUREAU DU CONSEIL

2017-2018

<b>Présidente :</b>	M <sup>me</sup> Marlène <b>Voutat</b> (Ensemble à Gauche)
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Valéry <b>Beaud</b> (Les Verts)
2 <sup>e</sup> vice-présidente :	M <sup>me</sup> Sandrine <b>Schlienger</b> (UDC)
Scrutateur :	M. Jacques-Etienne <b>Rastorfer</b> (Socialiste)
Scrutatrice :	M <sup>me</sup> Graziella <b>Schaller</b> (Le Centre)
Scrutatrices suppléantes :	M <sup>me</sup> Thanh-My <b>Tran-Nhu</b> (Socialiste) M <sup>me</sup> Eliane <b>Aubert</b> (Libéral-radical)

### Secrétariat du Conseil :

Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

Secrétaire du Conseil :

M. Frédéric **Tétaz**  
Tél. : 021 315 21 01  
Courriel : frederic.tetaz@lausanne.ch

Assistante administrative :

M<sup>me</sup> Dominique **Monbaron**  
Tél. : 021 315 21 03  
Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch

Secrétaires (gestion électronique de documents) :

M<sup>me</sup> Brigitte **Paillard**  
Tél. : 021 315 21 06  
Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch

M<sup>me</sup> Corinne **Zoss**  
Tél. : 021 315 21 06  
Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch

Rédactrice du Bulletin du Conseil,  
secrétaire du Conseil suppléante :

M<sup>me</sup> Patricia **Pacheco Delacoste**  
Tél. : 021 315 28 27  
Courriel : patricia.pacheco@lausanne.ch

### Bureau électoral général :

Présidente :

M<sup>me</sup> Marlène **Voutat** (Ensemble à Gauche),  
présidente du Conseil

Membres :

M. Jacques-Etienne **Rastorfer** (Socialiste), scrutateur  
M<sup>me</sup> Graziella **Schaller** (Le Centre), scrutatrice

Secrétaire:

M. Frédéric **Tétaz**, secrétaire du Conseil

Vice-président :

M. Valéry **Beaud** (Les Verts),  
1<sup>er</sup> vice-président du Conseil

## COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2016 pour la législature 2016-2021)

### GESTION

- Membres :
1. Maurice **Calame**, libéral-radical
  2. Jean-Luc **Chollet**, UDC
  3. Georges-André **Clerc**, libéral-conservateur
  4. Pierre **Conscience**, Ensemble à Gauche
  5. Jean-Marie **Fürbringer**, Le Centre
  6. Dominique **Gigon**, socialiste
  7. Claude Nicole **Grin**, Les Verts, *vice-présidente*
  8. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical
  9. Henri **Klunge**, libéral-radical
  10. Gianna **Marly**, socialiste
  11. Johan **Pain**, Ensemble à Gauche
  12. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
  13. Filippo **Rivola**, socialiste
  14. Karine **Roch**, Les Verts
  15. Yvan **Salzmann**, socialiste

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

### FINANCES

- Membres :
1. Vincent **Brayer**, socialiste, *1<sup>er</sup> vice-président*
  2. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
  3. Valentin **Christe**, libéral-conservateur, *2<sup>e</sup> vice-président*
  4. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
  5. Manuel **Donzé**, Le Centre
  6. Daniel **Dubas**, Les Verts
  7. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche
  8. Romain **Felli**, socialiste
  9. Benoît **Gaillard**, socialiste
  10. Sara **Gnoni**, Les Verts
  11. Alain **Hubler**, Ensemble à Gauche
  12. Philippe **Miauton**, libéral-radical
  13. Fabrice **Moscheni**, UDC
  14. Gianni-John **Schneider**, socialiste
  15. Stéphane **Wyssa**, libéral-radical, *président*

Secrétariat : p.a. Service des finances  
Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

## PÉTITIONS

- Membres :
1. Caroline **Alvarez Henry**, socialiste
  2. Quentin **Beausire**, socialiste
  3. Anne **Berguerand**, Les Verts
  4. Xavier **de Haller**, libéral-radical
  5. Robert **Joosten**, socialiste
  6. Mathieu **Maillard**, libéral-radical
  7. Laura **Manzoni**, Ensemble à Gauche
  8. Anita **Messere**, UDC
  9. Philippe **Mivelaz**, socialiste, *président*
  10. Pierre **Oberson**, libéral-conservateur, *1<sup>er</sup> vice-président*
  11. Sandra **Pernet**, Le Centre, *2<sup>e</sup> vice-présidente*
  12. Sara **Soto**, Les Verts

Secrétariat :  
p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

## RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Magali **Crausaz Mottier**, Ensemble à Gauche
  2. Xavier **de Haller**, libéral-radical, *président*
  3. Philippe **Mivelaz**, socialiste
  4. Sandra **Pernet**, Le Centre
  5. Anne **Berguerand**, Les Verts

- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
  2. Jean-Christophe **Birchler**, Le Centre (*démission le 31.12.17*)
  3. Pedro **Martin**, socialiste
  4. Ilias **Panchard**, Les Verts
  5. Janine **Resplendino**, Ensemble à Gauche

Secrétariat :  
p.a. Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

## POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Eliane **Aubert**, libérale-radical
  2. Valéry **Beaud**, Les Verts
  3. Jean-Christophe **Birchler**, Le Centre, *1<sup>er</sup> vice-président* (*démission le 31.12.17*)
  4. Alix Olivier **Briod**, libéral-radical
  5. Muriel **Chenaux Mesnier**, socialiste
  6. Jean-Luc **Chollet**, UDC
  7. Line **Droël**, socialiste
  8. Daniel **Dubas**, Les Verts
  9. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche, *président*
  10. Jean-Pascal **Gendre**, libéral-radical
  11. Alice **Genoud**, Les Verts
  12. Robert **Joosten**, socialiste, *2<sup>e</sup> vice-président*
  13. Musa **Kamenica**, socialiste
  14. Sébastien **Kessler**, socialiste
  15. Philipp **Stauber**, libéral-conservateur

Secrétariat :  
p.a. Service de l'urbanisme  
Rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1002 Lausanne